Omar Barghouti

Boycott Désinvestissement Sanctions

BDS contre l'apartheid et l'occupation de la Palestine

traduit par Etienne Dobenesque et Catherine Neuve-Église.

La fal

La publication de ce livre vient combler une lacune. Le débat sur le boycott, le désinvestissement et les sanctions contre la politique israélienne, dans les territoires occupés et en Israël même, se développe dans le monde entier. Lancé par des organisations populaires palestiniennes, repris par des intellectuels israéliens critiques, il atteint désormais des pays aussi divers que la Norvège, l'Australie, les États-Unis ou l'Afrique du Sud. Sur ce débat, le public français est jusqu'ici mal informé. Nous pensons que les textes d'Omar Barghouti réunis dans ce volume donnent sur cette question un éclairage qui sera nouveau pour bien des lecteurs. Leur publication est faite au nom de la liberté d'expression et du droit du public à une information indépendante.

Les éditeurs

© La Fabrique éditions, 2010 Conception graphique :

Conception graphique: Jérôme Saint-Loubert Bié Impression: Floch, Mayenne ISBN: 978-2-35872-007-6

Les droits d'auteur de ce livre seront reversés, conformément au souhait d'Omar Barghouti, à Palestinian Campaign for the Academic and Cultural Boycott of Israel (PACBI). La Fabrique éditions

64, rue Rébeval 75019 Paris lafabrique@lafabrique.fr www.lafabrique.fr

Diffusion: Les Belles Lettres

Sommaire

Introduction
BDS: Quoi? Pourquoi?
Pourquoi maintenant? — 7

Apartheid israélien : l'heure de la réponse sud-africaine — 38

Israël / Afrique du Sud : réflexions sur le boycott culturel — 57

Sur la responsabilité morale des universitaires dans les situations d'oppression — 60

Juste des intellectuels ou des intellectuels justes ? — 73

Liberté contre «libertés académiques». Le boycott de l'AUT — 80

Alors comme ça, tu sais danser? — 94

À bas l'apartheid en Afrique du Sud, vive l'apartheid en Israël! — 99

Afrique du Sud et Israël : deux poids, deux mesures à l'UNESCO — 103

Nos besoins réels: une réponse aux arguments anti-boycott — 109

Faire dérailler l'injustice : la résistance civile palestinienne au tramway de Jérusalem — 116

«Les boycotts marchent»: entretien avec Ali Mustafa — 135

Plus jamais contre ! La complicité de l'Europe dans le long génocide israélien — 149

Boycotter les produits des colonies israéliennes : tactique et stratégie — 155

Notre moment sud-africain est arrivé — 160

Conclusion

BDS: maintenant ou jamais — 175

Annexe I

Appel de la société civile palestinienne au boycott, au désinvestissement, et aux sanctions contre Israël jusqu'à ce qu'il applique les lois internationales et les principes universels des droits de l'homme — 182

Annexe II Appel au boycott universitaire et culturel d'Israël — 185

Introduction BDS: Quoi? Pourquoi Pourquoi maintenant?

Le lecteur s'attendrait certainement à ce que je m'en tienne dans cette introduction à un certain ordre consacré en commençant par planter le décor et en offrant quelques aperçus séduisants du contenu de ce recueil d'essais. Toutefois, fidèle à ma réputation de non-conformiste, je répondrai tout d'abord à la question : pourquoi maintenant?

Pourquoi maintenant?

La terrible réalité de la situation sur le terrain en Palestine occupée fait du boycott total d'Israël et des institutions complices non seulement une obligation morale, mais aussi une nécessité politique urgente pour empêcher le génocide et une explosion incontrôlable de l'ensemble du système géopolitique moyen-oriental. L'Appel de la société civile palestinienne pour le Boycott, le Désinvestissement et les Sanctions (BDS) vise à empêcher la généralisation du chaos et à mettre Israël devant ses responsabilités en regard du droit international et des principes universels des droits de l'homme, dans un souci de liberté, de justice et de paix durable.

Par conséquent, compte tenu de la complicité profonde de l'Occident dans le maintien du système de colonisation et d'apartheid auquel Israël soumet le peuple palestinien, BDS participera inévitablement

au défi lancé par le mouvement social mondial à l'hégémonie néolibérale occidentale et à la tyrannie des multinationales. En ce sens, le boycott palestinien contre Israël et ses soutiens joue un rôle limité mais essentiel dans les luttes internationales contre l'injustice, le racisme, la pauvreté, les dégradations de l'environnement, l'oppression de genre, entre autres fléaux sociaux et économiques. Réfléchissant sur cette dimension du mouvement BDS, le journaliste et écrivain John Pilger écrit:

La mascarade du sommet sur le climat de Copenhague a confirmé l'existence d'une guerre mondiale menée par les riches contre la plus grande partie de l'humanité. Elle a également fait la lumière sur une forme de résistance qui n'a sans doute jamais été aussi florissante: un internationalisme conjuguant justice pour la planète, droits de l'homme universels et justice pénale pour ceux qui envahissent et exproprient en toute impunité. Et les meilleures nouvelles viennent de Palestine.

[...] Pour Nelson Mandela, la justice pour les Palestiniens est "la plus grande question morale de notre temps". *L'Appel de la société civile palestinienne pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions* (BDS) fut lancé le 9 juillet 2005, poursuivant de fait le grand mouvement non-violent qui gagna le monde et mit à bas l'édifice de l'apartheid sud-africain¹.

Lorsque la phase la plus dure de l'actuel siège de la bande de Gaza commença en juin 2007, juste après que le Hamas y eut soustrait le «pouvoir» à une faction du Fatah soutenue par les Israéliens et les Américains, peu d'experts des droits de l'homme et du droit international furent capables d'analyser précisément les véritables motifs et les objectifs politiques qui se cachaient derrière cette forme si manifestement illégale et immorale de punition collective. Ils furent moins nombreux encore à pouvoir prédire les conséquences à long terme que ce siège devait avoir sur le million et demi de Palestiniens entassés dans ce qui fut décrit à juste titre comme la plus vaste prison à ciel ouvert du monde. Richard Falk, grand spécialiste du droit international et rapporteur de l'ONU pour les droits de l'homme dans le territoire palestinien occupé fut l'un d'entre eux. En 2007, il écrivit:

Est-ce une exagération irresponsable que d'associer le traitement infligé aux Palestiniens avec le palmarès criminel d'atrocités collectives perpétrées par les nazis? Je ne le pense pas. Les derniers développements dans la bande de Gaza sont particulièrement dérangeants précisément parce qu'ils expriment une intention absolument délibérée, de la part d'Israël et de ses alliés, de soumettre une communauté humaine entière à des conditions mettant sa vie en danger avec la plus extrême cruauté. La suggestion que ce type de comportement est en réalité un holocauste en devenir représente un appel quasi désespéré, adressé aux gouvernements du monde entier ainsi qu'à l'opinion publique internationale, leur demandant d'agir urgemment afin d'empêcher que ces tendances génocidaires ne culminent dans une tragédie collective. À supposer que l'éthos d'un "devoir de protection", récemment adopté par le Conseil de sécurité de l'ONU comme fondement des "interventions humanitaires", ait une applicabilité, il consisterait à agir immédiatement afin de commencer à protéger la population de Gaza contre de nouvelles douleurs et de nouvelles souffrances².

Falk n'évoquait pas seulement le siège hermétique et sa cruauté, il prédisait le lent génocide qui s'est produit à la suite du blocus et de la guerre d'agression israélienne de décembre 2008-janvier 2009 qui l'a aggravé. De bons indicateurs de l'étendue des crimes commis par Israël à Gaza furent révélés dans le rapport de la «Mission d'établissement des faits de l'ONU sur le conflit [sic] de Gaza», dirigée par le juge sudafricain Richard Goldstone, qui est par ailleurs un sioniste avec des attaches en Israël. Dans ses conclusions accablantes, le Rapport Goldstone affirme [nous soulignons]³:

1688. Il est évident au vu des preuves rassemblées par la Mission que la destruction des sites de stockage de nourriture, des systèmes d'assainissement de l'eau, des usines de béton et des habitations résidentielles est le résultat d'une politique délibérée et systématique des forces armées israéliennes. Elle ne fut pas menée à bien parce que ces objectifs représentaient une menace militaire mais pour rendre la vie quotidienne, et la vie dans des conditions dignes, plus difficile pour la population civile.

1689. Outre la destruction systématique des ressources économiques de la bande de Gaza, il semble aussi qu'il se soit agi de porter atteinte à la dignité des personnes. Cela s'est manifesté non seulement dans l'usage de boucliers humains et dans les détentions illégales, parfois dans des conditions inacceptables, mais aussi dans la vandalisation de maisons encore occupées et dans la manière dont les gens étaient traités lorsqu'on entrait chez eux. Les graffitis sur les murs, les obscénités et les slogans souvent racistes constituèrent une image d'ensemble d'humiliation et de déshumanisation de la population palestinienne.

1690. Les opérations furent soigneusement planifiées dans toutes leurs phases. Des avis et des conseils juridiques furent donnés tout au long des phases de préparation et à un certain niveau opérationnel au cours de la campagne même.

Il n'y eut presque aucune erreur selon le gouvernement israélien. C'est dans ces circonstances que la Mission conclut que ce qui s'est produit pendant tout juste trois semaines à la fin 2008 et au début de 2009 fut une attaque délibérément disproportionnée conçue pour punir, humilier et terroriser une population civile, diminuer drastiquement sa capacité économique locale de travailler et de pourvoir à ses propres besoins, et lui imposer avec toujours plus de force une impression de dépendance et de vulnérabilité.

Bien que le rapport de l'ONU, adopté par le Conseil des droits de l'homme à une confortable majorité malgré les objections hypocrites des États-Unis, de l'Union Européenne et d'Israël, demande à Israël – et au gouvernement du Hamas à Gaza, non reconnu – d'«ouvrir les enquêtes nécessaires, indépendantes et conformes aux normes internationales», il tempère immédiatement ses espoirs de voir Israël capable ou désireux de faire une telle chose⁴:

1755. La Mission est absolument convaincue que la justice et le respect du droit sont le fondement nécessaire de la paix. La situation d'impunité prolongée a créé une crise de la justice dans les territoires palestiniens occupés qui empêche toute action.

1756. Après avoir passé en revue le système israélien d'enquête et de poursuites pour les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire, en particulier en cas de soupçon de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité,

la Mission a mis à jour des vices structurels majeurs qui rendent ce système non conforme, selon elle, aux normes internationales. Les "débriefings opérationnels" militaires étant au cœur de ce système, il est dépourvu de tout mécanisme d'investigation efficace et impartial et les victimes de ces violations présumées sont privées de tout recours efficace ou rapide. En outre, ces enquêtes demeurant internes à l'autorité militaire israélienne, elles ne respectent pas les exigences internationales en matière d'indépendance et d'impartialité.

La seule conclusion qu'on peut en tirer est qu'Israël doit répondre de ses actes devant la Cour Pénale Internationale. Cela n'en devient que plus évident lorsqu'on expose les autres dimensions génocidaires de la guerre et du siège de Gaza, plus fatales à long terme.

Le fait de viser systématiquement les équipements de distribution et d'assainissement de l'eau a encore aggravé « un déni grave et prolongé de la dignité humaine», selon le coordinateur humanitaire de l'ONU dans les territoires palestiniens occupés, Maxwell Gaylard, provoquant un «rapide déclin des conditions de vie des [Palestiniens] de Gaza, caractérisé par une érosion des sources de revenus, la destruction et la dégradation des infrastructures de base et une baisse marquée de la prestation et de la qualité des services vitaux que sont la santé, l'eau et l'assainissement⁵.»

Un rapport d'Amnesty International sur la politique délibérée menée depuis longtemps par Israël pour entraver l'accès des Palestiniens à leurs ressources hydrologiques a récemment éclairé un aspect particulièrement funeste des desseins d'Israël à l'égard du million et demi de Palestiniens de la bande de Gaza. «À Gaza, affirme le rapport, 90 à 95 pour cent de l'eau distribuée est polluée et impropre à la consommation. » Le rapport cite une étude plus ancienne du Programme

des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) qui établit un lien entre la pollution des ressources hydrologiques de Gaza et un taux de nitrate dans les nappes phréatiques « dépassant largement les seuils d'acceptabilité de l'OMS», provoquant une maladie du sang chez les jeunes enfants et les nouveau-nés, la méthémoglobinémie, ou syndrome du « bébé bleu ». Des symptômes de cette maladie – « cyanose sur les mains, les pieds et autour de la bouche », « épisodes de diarrhée et de vomissement » et « perte de conscience » – ont été détectés chez les bébés gazaouis. À un niveau de pollution au nitrate supérieur, conclut le rapport, « elle peut entraîner la mort² ».

La pollution provoquée par l'attaque et le siège de Gaza ne se limite pas aux ressources hydrologiques. La pollution du sol est tout aussi dangereuse. Un groupe de scientifiques et de médecins indépendants du New Weapons Committee, une organisation basée en Italie qui étudie les effets des nouvelles armes sur les populations civiles des zones de guerre, a mené une étude⁸ sur l'utilisation par Israël d'« armes non-conventionnelles» et leurs «effets à moyen terme» sur les habitants des zones de Gaza qui ont été bombardées à deux reprises. Le rapport montre que les «bombardements israéliens de 2006 et de 2009 sur Gaza ont laissé une haute concentration de métaux toxiques dans le sol qui peuvent provoquer des tumeurs, des troubles de la fertilité et avoir des conséquences graves sur les nouveaunés, difformités ou maladies génétiques notamment.»

Dans un rapport intitulé *Rain of Fire: Israel's Unlaw-ful Use of White Phosphorus in Gaza* («Pluie de feu: l'utilisation illégale du phosphore blanc par Israël à Gaza⁹»), Human Rights Watch confirme qu'Israël a délibérément visé des civils avec des conséquences désastreuses. On peut y lire que l'armée israélienne a «fait exploser à de multiples reprises des munitions au phosphore blanc au-dessus de zones densément

peuplées, tuant et blessant des civils et endommageant des structures civiles, notamment une école, un marché, un entrepôt d'aide humanitaire et un hôpital», et que l'usage récurrent et systématique de cette arme mortelle «relève du crime de guerre».

Le 20 décembre 2009, à l'appui de ces constatations des organisations de défense des droits de l'homme et des agences de l'ONU sur l'impact des attaques israéliennes à Gaza. l'Association de défense des droits de l'homme Al Dameer publia un mémorandum¹⁰ sur les conséquences pour la santé et l'environnement de l'usage généralisé de matières toxiques et radioactives prohibées tout au long de l'attaque contre Gaza. Parmi les effets tragiques à long terme du choix de ces munitions et des cibles (quartiers à forte densité de population civile, comprenant des écoles et parfois même des abris de l'ONU), le document insiste plus particulièrement sur l'augmentation «dramatique» des cancers – notamment chez les enfants – et des défauts de naissance et des avortements, «notamment à Jabaliya, Beot Lahia et Beit Hanoun, zones qui ont subi les attaques israéliennes les plus brutales». Soulignant l'impact considérable de ces armes toxiques et radioactives sur la fertilité des hommes, le rapport prévient que cette détérioration globale de l'état de santé des habitants de Gaza est «un désastre pour les générations futures » et demande que des «mesures sérieuses» soient prises afin de «faire pression sur Israël pour qu'il lève le siège».

Ces crimes qui, pour la plupart, sont encore perpétrés aujourd'hui, ne se produisent pas dans le vide. Ils sont le produit d'une culture d'impunité, de racisme et de tendances génocidaires qui se sont imposées dans la société israélienne, en imprègnant le discours dominant et le « sens commun », dès lors qu'elle aborde le « problème palestinien ». Ainsi, plusieurs semaines après la fin des attaques israéliennes, des témoignages de soldats qui ont participé aux massacres de Gaza ont été publiés¹¹. Bien qu'ils ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, ils nous offrent un rare aperçu de la mentalité qui prévaut en Israël sur les Palestiniens et la meilleure manière de «s'occuper d'eux». L'importance de ces témoignages est soulignée par le fait que l'armée israélienne demeure une «armée du peuple» reposant sur le principe du service militaire obligatoire pour les hommes et les femmes, si bien que l'armée est considérée depuis longtemps comme une fidèle représentation d'un large spectre de la société.

Sur l'ordre qui avait été donné de tuer les civils dans les immeubles et les quartiers d'habitation, un soldat raconte: «En haut, ils disaient que c'était permis puisque tous les gens qui restaient dans le secteur et dans la ville même de Gaza étaient de fait considérés comme des terroristes, puisqu'ils n'avaient pas fui.»

Un autre raconte la facon dont une vieille dame palestinienne a été tuée délibérément: «Un commandant a vu quelqu'un arriver sur une route, [...] une vieille dame. Elle marchait le long de la route, assez loin, mais assez proche pour la descendre. [...] Si elle était suspecte ou pas, j'en sais rien. Pour finir, il a envoyé des gens sur le toit pour qu'ils la descendent avec leurs armes. Quand j'ai entendu le récit, j'ai juste eu l'impression d'un meurtre de sang-froid.» Quand on lui a demandé pourquoi ils l'ont abattue alors même qu'ils avaient reconnu en elle une vieille femme qui ne représentait aucune menace, le soldat répondit: «C'est ce qui est si bien, soi-disant, à Gaza: vous voyez quelqu'un sur le bord de la route, qui marche le long d'un sentier. Vous n'avez pas besoin qu'il soit armé, vous n'avez pas besoin de l'identifier à quoi que ce soit, vous pouvez l'abattre comme ca.»

Un soldat de la Brigade Guivati explique pourquoi un collègue tireur d'élite qui a délibérément visé une

mère et ses deux enfants, les tuant tous les trois, ne s'en voulait «pas tant que ça»: «Après tout, pour sa part, il a fait son boulot conformément aux ordres qu'il a reçus. Et l'atmosphère en général, d'après ce que j'ai compris en parlant avec la plupart de mes hommes... Je ne sais pas comment la décrire... La vie des Palestiniens, disons qu'elle est beaucoup, beaucoup moins importante que la vie de nos soldats.»

Le grand journaliste israélien Gideon Levy¹² explique ce phénomène comme «l'aboutissement naturel» du meurtre de milliers de Palestiniens au cours des neuf dernières années, «dont près de 1000 enfants et adolescents»:

Tout ce que les soldats ont décrit de Gaza, absolument tout, s'est passé pendant ces années sanglantes comme s'il s'agissait d'événements de pure routine. C'est le contexte, non le principe, qui était différent. Une armée dont les corps blindés ne sont encore jamais tombés sur un tank ennemi et dont les pilotes n'ont encore jamais eu à faire face à un avion de combat ennemi en 36 ans a été entraînée à penser que la seule fonction d'un tank est d'écraser des voitures civiles et que le boulot d'un pilote et de bombarder des quartiers résidentiels.

Pour faire cela sans scrupules inutiles, nous avons entraîné nos soldats à penser que la vie et les biens des Palestiniens n'ont absolument aucune valeur. Cela fait partie d'un processus de déshumanisation qui perdure depuis des dizaines d'années, un des effets de l'occupation.

Pendant la guerre israélienne contre Gaza, les rabbins sionistes fondamentalistes ont joué un rôle sans précédent¹³ dans la mobilisation des soldats, appelés à «se montrer sans pitié» envers les Palestiniens de Gaza, en se fondant sur des interprétations populaires

– et néanmoins fanatiques – de la loi juive justifiant le génocide des Gentils sur la «Terre d'Israël» dans le cas des guerres de «revanche» ou de nécessité, termes qui qualifient par définition toutes les guerres menées par Israël. L'universitaire et défenseur des droits de l'homme Israël Shahak¹⁴, aujourd'hui décédé, fut parmi les tout premiers à insister sur cette dimension cruciale qui fut volontairement laissée de côté par la plupart des analystes, comme si le fondamentalisme juif était moins dangereux ou devait être toléré davantage que le fondamentalisme islamiste, chrétien, hindou ou autre.

Il est essentiel de noter que les interprétations de la Halacha, ou loi juive, justifient ouvertement les massacres¹⁵, et même le génocide (le massacre de civils non juifs, y compris les enfants), dans le cas de ce qui est désigné comme une « guerre de revanche », ou une « guerre nécessaire ». Une guerre de nécessité, selon les enseignements des fondamentalistes, doit être menée contre l'ensemble de la population «ennemie», sans épargner personne. La seule limite porte sur les actes susceptibles d'infliger davantage de dommages à la communauté juive en retour. Si le massacre de 10000 Gentils, mettons, devait provoquer des dégâts en Israël plus lourds que les «bienfaits» visés, il devrait être évité. C'est là la seule préoccupation de ces enseignements religieux fanatiques, mais extrêmement populaires, qui occupent actuellement une place prédominante dans la communauté religieuse sioniste en Israël et ailleurs, et qui se sont infiltrés de diverses manières dans l'opinion publique israélienne.

Et bien entendu, toutes les guerres menées jusqu'à présent ont été perçues par une très large majorité des Juifs d'Israël, y compris par le «mouvement de la paix» traditionnel, comme des «guerres de néces-

sité». Cette représentation ne commença à se fissurer qu'après plusieurs semaines de la guerre du Liban de 2006, avant tout parce que les pertes subies par l'armée israélienne étaient beaucoup plus lourdes – selon les calculs des fondamentalistes juifs, bien sûr – que les «bienfaits» du massacre de civils libanais. Alors seulement la guerre souleva une réprobation assez générale dans l'opinion.

Mais à Gaza, la situation était différente. La résistance armée palestinienne ne pouvait guère lutter contre une armée israélienne équipée de la toute dernière technologie militaire américaine et bénéficiant du soutien diplomatique, financier et politique des États-Unis. Le bilan des victimes extrêmement déséquilibré de part et d'autre garantit un soutien écrasant à la guerre dans l'opinion publique israélienne. De nombreuses personnalités qui se disaient par ailleurs progressistes, voire de gauche, applaudirent les massacres commis par leur armée, retransmis en direct à la télévision. Si c'était vrai de presque tous les secteurs de la société israélienne, le fanatisme raciste ne s'exprimait peut-être nulle part aussi franchement que dans l'armée même.

Les bataillons de l'armée rivalisaient pour dessiner les tee-shirts les plus outrageusement racistes. Le quotidien israélien $Haaretz^{16}$ en publia quelques spécimens. Un tee-shirt des snipers de l'infanterie « porte l'inscription "mieux vaut utiliser des Durex" à côté d'un dessin représentant un bébé palestinien mort, entouré de sa mère en larmes et d'un ours en peluche». Un autre tee-shirt des tireurs d'élite de la Brigade Guivati « montre une Palestinienne enceinte avec une cible dessinée sur son ventre surmontée de l'inscription, en anglais, "1 shot, 2 kills" ("1 balle, 2 morts") ».

Plusieurs dessins représentant des mosquées en ruine et qui rappellent tristement les dessins antisémites de l'Europe des années 1930, révèlent de profondes tendances islamophobes.

Un autre dessin montrant un soldat en train de violer une Palestinienne porte l'inscription «Pas de vierges, pas d'attaques terroristes».

Selon la sociologue israélienne Orna Sasson-Levy¹⁷, ce phénomène illustre «un processus de radicalisation qui touche tout le pays et dont les soldats sont à l'avant-garde. [...] Il y a cette idée que le Palestinien n'est pas une personne, un être humain qui a des droits, ajoutait-elle, et qu'on peut donc lui faire n'importe quoi».

Les analystes israéliens de la «gauche» sioniste qui essayent d'expliquer l'importance du racisme et des tendances génocidaires chez les Israéliens en les décrivant comme un phénomène relativement nouveau, une entorse aux bons vieux principes de progressisme éclairé ou le signe d'un effondrement moral, ont tous quelque chose en commun: ils trahissent les mêmes symptômes d'amnésie sélective que ceux de droite. Ils ignorent délibérément le fait que la création même d'Israël est le résultat d'un nettoyage ethnique massif, de massacres, de viols, de la destruction gratuite de centaines de villages et du déni absolu des droits fondamentaux des Palestiniens indigènes qui furent expropriés et exilés et de ceux qui sont restés malgré toutes les tentatives pour annihiler leur existence en tant que peuple avec une identité propre. Ils oublient aussi commodément que les colons ont toujours considéré les indigènes comme des humains relatifs¹⁸, qui ne peuvent donc prétendre aux mêmes droits que des êtres «pleinement» humains.

Les experts en droit international se sont demandés si les crimes d'Israël à Gaza, qui correspondent en grande partie à la définition que l'ONU donne du génocide, sont commis délibérément – condition nécessaire pour les considérer comme un génocide à part entière.

Pendant que les avocats continuent à en débattre, les «humains relatifs» de Palestine sont soumis à ce qu'il est difficile de ne pas ressentir comme un génocide. De nombreux bébés palestiniens continuent de naître défigurés, «bleus» ou condamnés à l'anémie, aux troubles de la croissance et à une vie brève et douloureuse dans le camp de prisonniers de Gaza. Le sol et l'eau palestiniens sont toujours volontairement pollués, à Gaza mais aussi en Cisiordanie occupée. 1.5 million de Palestiniens sont toujours privés des moyens de subsistance de base. Des patients souffrant de maladies chroniques ou de toutes sortes de maladies guérissables meurent à petit feu, loin des projecteurs des grands médias. Le déplacement forcé des Palestiniens n'a pas cessé depuis la *Nakba*, les dernières campagnes à Jérusalem et dans sa région, mais aussi dans le Naqab (Negev), témoignant même d'une nette intensification. La fragmentation du peuple palestinien en une multitude de communautés isolées, de façon à détruire sa cohésion nationale et sociale, s'accélère.

En bref, les Palestiniens ne peuvent pas attendre. Israël n'est plus «seulement» coupable d'occupation, de colonisation et d'apartheid. Il s'est lancé dans la phase finale de sa tentative d'évaporation, littéralement, du «problème palestinien». Et cela en toute impunité, et avec la complicité des gouvernements occidentaux, de l'ONU, des États arabes comme l'Égypte, la Jordanie et l'Arabie saoudite, et de l'Autorité palestinienne non élue mise en place par les États-Unis à Ramallah. Le monde ne peut pas continuer à regarder les bras croisés. C'est pourquoi: BDS, et BDS maintenant!

Le dernier bain de sang commis par Israël à Gaza et les deux ans et demi de siège du territoire ont provoqué une réelle transformation de l'opinion publique mondiale sur les politiques israéliennes. Les images déchirantes des bombes au phosphore israéliennes répandues au-dessus de quartiers densément peuplés et des refuges de l'ONU bombardés ont déclenché des initiatives de boycott et de désinvestissement dans les domaines économique, universitaire, sportif et culturel. L'ancien président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le père Miguel D'Escoto Brockman, l'archevêque Desmond Tutu, des artistes, des écrivains, des universitaires et des cinéastes, des groupes juifs progressistes, des syndicats et des fédérations de travailleurs, des organisations religieuses et étudiantes ont tous soutenu à des degrés divers une logique de sanctions, convaincant nombre de Palestiniens que notre moment sud-africain était enfin arrivé.

En février 2009, plusieurs semaines après la fin de l'assaut israélien contre Gaza, la South African Transport and Allied Workers Union a accompli un geste historique en refusant de décharger un bateau israélien dans le port de Durban. En avril, le Scottish Trade Union Congress suivit l'exemple de la fédération de syndicats sud-africaine COSATU et de l'Irish Congress of Trade Unions en choisissant d'adopter BDS. En mai, l'University and College Union (UCU), qui représente près de 120000 universitaires britanniques, appela lors de son congrès annuel à l'organisation d'une conférence intersyndicale sur BDS pour parler des mesures juridiques et concrètes nécessaires à la mise en place du boycott. En Grande Bretagne toujours, le Trades Union Congress (TUC), qui représente 6,5 millions de travailleurs, a adopté un boycott sélectif d'Israël.

En septembre dernier, le fonds de pension du gouvernement norvégien, le troisième mondial, a interrompu ses investissements dans une entreprise israélienne qui fournissait des équipements pour le mur, déclaré illégal par la Cour Internationale de Justice. Peu de temps après, un ministre espagnol a exclu d'un concours universitaire une équipe israélienne représentant une faculté construite illégalement sur un territoire palestinien.

Dans le domaine de la culture, une cinquantaine de personnalités comme Alice Walker, Danny Glover, John Berger, Ken Loach, Naomi Klein et John Greyson, publièrent une tribune¹⁹ en septembre pour dénoncer l'hommage rendu à la ville de Tel-Aviv par le Festival International du Film de Toronto, dans laquelle ils affirmaient que «l'utilisation d'un festival international si important pour mettre en scène une campagne de propagande en faveur d'un régime d'apartheid» était un acte de complicité hautement condamnable.

En France, où l'idée de BDS a eu plus de mal à s'imposer qu'ailleurs, des syndicats comme la Fédération syndicale unitaire (FSU), le plus grand syndicat de fonctionnaires avec 163 000 membres, ou Solidaires, ont adopté le boycott d'Israël. Plus récemment, l'AU-RDIP (Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine) a lancé une campagne de boycott universitaire²⁰ pour relayer la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI)²¹.

Aux États-Unis, une grande conférence sur BDS fut organisée par des organisations étudiantes au Hampshire College à la suite des succès historiques remportés par les comités étudiants de solidarité avec la Palestine qui sont parvenus à faire pression sur l'administration de leurs universités pour qu'elles cessent d'investir dans des entreprises qui profitent de l'occupation israélienne.

Dans une déclaration au Conseil des droits de l'homme de l'ONU le 23 mars 2009, Richard Falk commenta cette progression apparemment inexorable de BDS dans le monde²²:

La réaction de l'opinion publique mondiale aux opérations militaires israéliennes a pris la forme d'une recrudescence des initiatives civiques qui peuvent être comprises comme des composantes d'une campagne mondiale de boycott et de désinvestissement qui a pris des formes diverses; ce développement revient à mener « une guerre de légitimité » contre Israël sur la base de son incapacité à traiter le peuple palestinien conformément au droit humanitaire international.

Pourquoi? Comment?

L'Appel BDS, lancé en juillet 2005, a été soutenu par une écrasante majorité des organisations palestiniennes. Ancré dans une longue tradition de résistance populaire non-violente en Palestine et largement inspiré de la lutte anti-apartheid en Afrique du Sud, il se fonde sur le principe de droits de l'homme *universels*, comme le mouvement des droits civiques aux États-Unis. Il rejette fermement toute forme de racisme, et notamment l'antisémitisme et l'islamophobie.

BDS définit sans ambiguïté les trois droits fondamentaux des Palestiniens qui constituent les conditions *minimales* nécessaires d'une paix juste: fin de l'occupation militaire de Gaza et de la Cisjordanie (Jérusalem-est comprise) et des autres territoires arabes au Liban et en Syrie; droits des réfugiés palestiniens (tel qu'ils sont garantis par l'ONU), en particulier droit au retour dans leur foyer et aux compensations; fin de la discrimination raciale systématique à l'encontre des citoyens palestiniens d'Israël, qu'un nombre croissant d'observateurs décrit comme un «régime d'apartheid».

Qualifier Israël d'État d'apartheid ne signifie pas que son système de discrimination soit identique à l'apartheid en Afrique du Sud, mais simplement que les lois et les politiques israéliennes à l'encontre de sa population palestinienne correspondent dans une large

mesure à la définition que l'ONU a donnée de l'apartheid en 1976²³.

Pendant des décennies, les efforts pour encourager la paix entre Israël et le peuple palestinien ont systématiquement échoué, n'aboutissant qu'à renforcer l'hégémonie coloniale israélienne et l'expropriation des Palestiniens. Israël et les différentes administrations américaines ont en effet toujours tiré parti de l'immense déséquilibre des pouvoirs pour imposer une « solution » injuste aux Palestiniens, qui ne respecte pas nos droits fondamentaux garantis en principe par le droit international et qui compromet notre droit inaliénable à l'autodétermination.

En outre, la complicité de l'Occident, qui s'est manifestée par un soutien diplomatique, économique et politique sans condition à Israël n'a fait que renforcer une impunité des violations des droits de l'homme sans précédent et a encouragé les sociétés civiles du monde entier à soutenir les initiatives de boycott d'Israël comme forme de lutte efficace et non-violente pour une paix fondée sur la justice.

Pendant trop longtemps, la non-violence était mal vue chez les Palestiniens, pour deux grandes raisons²⁴. Premièrement, la plupart de ceux qui défendaient une telle approche revendiquaient des droits minimaux pour les Palestiniens, excluant ou diluant le droit au retour et aux réparations des réfugiés garanti par le droit international. Deuxièmement, les campagnes palestiniennes non-violentes étaient souvent financées, voire menées, par des organisations occidentales, gouvernementales ou non, dont les priorités politiques entraient généralement en conflit avec celles exprimées par le *peuple* palestinien, à travers la voix de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Cette corrélation profonde entre non-violence et programme politique minimal-

iste en fit un objet de suspicion et d'antipathie pour la plupart des Palestiniens, d'autant que la résistance armée a toujours été associée dans une large mesure à un programme politique maximaliste.

Qu'il me soit permis, pour ma part, de ne pas me conformer à cette représentation courante. Si je défends fermement des formes non-violentes de lutte comme le boycott, le désinvestissement et les sanctions pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, je soutiens tout aussi résolument le principe d'un État unitaire fondé sur la justice et une pleine égalité des droits comme solution au conflit colonial israélo-palestinien. Pour moi, dans une lutte pour l'égalité et l'émancipation, la corrélation entre les moyens et les fins et l'effet décisif de ceux-là sur le succès et la pérennité de celles-ci sont indiscutables. Si l'État d'Israël est une colonie de peuplement, ce qui doit venir à sa place doit être un État laïc, démocratique, offrant une citoyenneté et des droits égaux aux Palestiniens (réfugiés inclus) et aux Juifs israéliens. Ce type d'État est le seul qui puisse concilier éthiquement ce qui semble inconciliable : les droits inaliénables et reconnus par l'ONU du peuple indigène de Palestine à l'autodétermination, au rapatriement et à l'égalité, conformément au droit international, et les droits acquis et reconnus internationalement des Juifs israéliens à coexister en tant qu'égaux et non en tant que colons - sur la terre de Palestine²⁵.

Toutefois, le mouvement BDS ne prend pas position sur la question de la solution politique et se tient à l'écart du débat un État/deux États, préférant s'en tenir à la question des droits et du droit international, qui constitue le fondement du consensus palestinien autour de la campagne.

Depuis l'écroulement de l'Union soviétique, la fin prématurée de la première Intifada et le lancement

du «processus de paix» de Madrid et Oslo, et jusqu'à il v a une dizaine d'années, la question palestinienne a été progressivement marginalisée, voire transformée en un simple facteur de nuisance, par les puissances qui dominent ce nouveau monde unipolaire. L'annulation par l'Assemblée générale des Nations unies en 1991, sous la pression des États-Unis, de sa résolution de 1975 décrétant que «le sionisme est une forme de racisme» a levé un obstacle majeur à la réhabilitation du sionisme et d'Israël dans la communauté internationale. La reconnaissance formelle d'Israël par l'OLP pendant les accords d'Oslo a participé également à la transformation de l'image d'Israël, non plus État colonial où règne l'apartheid mais État normal engagé dans un conflit territorial. Après la création de l'Autorité palestinienne (AP), avant tout pour soulager les charges coloniales d'Israël en Cisjordanie et à Gaza, Israël a entamé une ambitieuse campagne de relations publiques en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le monde arabe, nouant des liens diplomatiques et ouvrant de nouveaux marchés à ses industries en plein essor. D'anciens ennemis jurés s'enthousiasmèrent pour Israël, important des milliards de dollars d'équipements militaires ou autres, et certains, convaincus que la route du Congrès passait par Tel Aviv, lui firent une cour assidue.

Dans le même temps, avec l'élection de George W. Bush à la présidence des États-Unis et la montée en puissance de son entourage néo-conservateur (comprenant nombre d'anciens conseillers du leader d'extrême droite israélien Benjamin Netanyahu), l'influence sioniste fut pour la première fois aussi forte à la Maison blanche qu'elle l'est depuis des décennies au Capitole.

Mais en septembre 2000, après des années d'occupation israélienne «tranquille» et l'expansion considérable des colonies dans les territoires occupés, la deuxième Intifada éclata. À mesure que le soulèvement s'intensifiait, la répression brutale d'Israël, par des moyens qu'Amnesty International et d'autres organisations de défense des droits de l'homme ont assimilé à des crimes de guerre, rouvrit - au moins dans les cercles intellectuels - la question de l'avènement d'une paix juste dans le cadre d'un État colonial, ethnocentriste et expansionniste. C'est dans ce contexte que la Conférence mondiale contre le racisme de l'ONU à Durban en 2001 ranima le débat de 1975 sur le sionisme. Même si, comme on pouvait s'y attendre, l'assemblée officielle n'adopta pas de résolution spécifique sur l'oppression du peuple palestinien à cause des menaces directes des États-Unis, le forum des ONG condamna le sionisme comme une forme de racisme et d'apartheid, exprimant le point de vue de milliers de représentants de la société civile venus du monde entier, dont la lutte contre toutes les formes de racisme. et notamment l'antisémitisme, se fonde avant tout sur des principes humanistes et démocratiques. Malgré la position occidentale officielle qui refusait de demander des comptes à Israël, Durban confirma que le soutien des peuples à la cause palestinienne était toujours solide, même en Occident, bien qu'il ne soit pas dirigé vers des initiatives de solidarités efficaces.

Depuis le début de la nouvelle Intifada, l'idée de boycotts et de sanctions était dans l'air. Ainsi, des campagnes appelant à l'arrêt des investissements dans les entreprises qui soutenaient l'occupation israélienne, par exemple, se répandirent sur les campus américains, provoquant un début de panique dans les rangs du lobby pro-israélien et de sa branche étudiante. Le caractère impromptu de ces premières tentatives fit bientôt place à des initiatives plus coordonnées au niveau national qui aboutirent à la création du Mouvement de solidarité avec la Palestine (Palestine Solidarity Movement), puis de la Campagne américaine

pour mettre fin à l'occupation israélienne (US Campaign to End the Israeli Occupation)²⁶. De l'autre côté de l'Atlantique, et notamment au Royaume-Uni, des appels à diverses formes de boycott d'Israël furent lancés dans le monde intellectuel et syndical. Ces efforts s'intensifièrent au printemps 2002, avec la réoccupation militaire massive des villes palestiniennes et leur cortège de destructions et de victimes.

En 2004, les associations universitaires, les syndicats et les comités de solidarité appelant au boycott aux États-Unis et en Europe furent rejoints par de grandes Églises, qui commencèrent à étudier des possibilités d'action contre Israël (désinvestissement ou autres formes de boycott) similaires à celles qui furent mises en œuvre contre l'Afrique du Sud du temps de l'apartheid. La décision la plus considérable fut alors celle de l'Église presbytérienne américaine qui adopta en juillet 2004 à une écrasante majorité de 431 contre 62 une résolution appelant à «un processus d'arrêt sélectif et progressif des investissements dans les entreprises qui ont une activité en Israël». Contrairement aux déclarations similaires adoptées par des étudiants et des universitaires, cette initiative de l'Église presbytérienne ne pouvait pas être jugée «symbolique» ou économiquement inefficace. Elle inspira par la suite de nombreuses autres confessions religieuses qui cessèrent également d'investir en Israël.

Une étape très importante dans le développement du mouvement fut l'avis consultatif historique de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye du 9 juillet 2004 déclarant illégaux le mur et les colonies construites en territoire palestinien occupé. Malheureusement, l'OLP remporta cette grande victoire au moment où elle était le moins prête à en tirer profit. En 1971, un avis similaire de la CIJ sur l'occupation de la Namibie par

l'Afrique du Sud avait déclenché la campagne mondiale de boycott et de sanctions la plus vaste et la mieux coordonnée jamais menée, contribuant directement à la fin du régime d'apartheid. Si la décision de la CIJ sur le mur ne suscita pas une telle réaction, principalement du fait de l'impuissance structurelle et politique des Palestiniens, elle a bel et bien nourri, à travers le monde, un renouveau du discours d'opposition à l'oppression israélienne.

À la même époque, la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI), lancée en avril 2004, publia une déclaration de principes soutenue par une soixantaine de syndicats et associations des territoires occupés appelant la communauté internationale à boycotter toutes les institutions universitaires et culturelles israéliennes afin de contribuer à «la lutte pour mettre fin à l'occupation israélienne, à la colonisation et au système d'apartheid». Cet appel fut considérablement amplifié lorsque, à l'occasion du premier anniversaire de l'avis de la CIJ, 170 organisations et syndicats de la société civile palestinienne, et notamment les principaux partis politiques, lancèrent un Appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions (BDS) contre Israël «jusqu'à ce qu'il respecte complètement les dispositions du droit international». Après quinze ans de soi-disant processus de paix, la société civile palestinienne reprenait l'initiative en articulant les exigences des Palestiniens et la lutte internationale pour la justice longtemps obscurcie par de trompeuses «négociations». Fait sans précédent, l'Appel BDS fut lancé par des représentants des trois composantes du peuple palestinien: les réfugiés, les citoyens palestiniens d'Israël et ceux qui subissent l'occupation de 1967. Il «invitait» également les Israéliens de conscience à soutenir ses revendications. Le mouvement de bovcott palestinien parvint à imposer de nouveaux

paramètres et à fixer de nouveaux objectifs pour le réseau de soutien international, et il déclencha ou appuya des campagnes de boycott et de désinvestissement dans plusieurs pays.

Les comités de solidarité occidentaux se sont inquiétés légitimement de l'absence remarquée d'un organisme palestinien *officiel* derrière les appels au boycott. «Où est votre ANC?» était la question difficile et généralement sincère à laquelle durent répondre un peu partout les partisans du boycott. L'OLP, en plein désarroi depuis des années, est restée silencieuse. L'AP, avec son mandat extrêmement limité et les contraintes qui lui sont imposées par les accords d'Oslo, est *par nature* incapable de soutenir une stratégie de résistance efficace, surtout s'il s'agit d'évoquer aussi les injustices antérieures à l'occupation de 1967. À de rares exceptions près, l'action de l'AP a d'ailleurs toujours nui aux efforts de la société civile pour isoler Israël.

Quant aux organismes palestiniens «non-officiels», tous n'ont pas soutenu l'Appel BDS de 2005. Un certain nombre d'ONG palestiniennes, toujours attentives à ne pas heurter la sensibilité des donateurs. ont refusé, certaines jugeant «trop radicale» la clause du droit au retour des réfugiés (stipulé par la résolution 194 de l'ONU), tandis que d'autres, sous la pression de leurs partenaires européens, craignaient que le terme de «boycott» ne suscite l'accusation d'antisémitisme. Dans le même temps, parce qu'ils donnent la priorité à la lutte armée, les groupes politiques palestiniens les plus importants semblent incapables de reconnaître le rôle indispensable de la résistance civique. Par inertie ou parce qu'elles répugnent à procéder à une évaluation critique de leurs programmes à la lumière de l'évolution du contexte international, ces forces n'arrivent pas à se détacher du modèle militaire de lutte contre l'occupation, en ignorant les questions morales troublantes soulevées par certaines formes de violence aveugle que peut prendre cette résistance et par son incapacité à parvenir à des fins positives. L'absence de soutien palestinien « officiel » à BDS, auxquels s'ajoutent les programmes et les messages antagonistes qui parcourent le corps politique «non-officiel», n'ont guère aidé à faire avancer le mouvement.

Si l'on veut satisfaire les aspirations des Palestiniens à la liberté et à l'égalité et remettre en cause réellement la stratégie duale d'Israël consistant à fragmenter, à ghettoïser et à exproprier le peuple palestinien d'un côté, et de l'autre à réduire le conflit à une simple discussion sur un ensemble restreint de droits palestiniens, l'OLP doit être ressuscitée et refondée pour incarner les revendications, l'énergie et les structures nationales des trois composantes du peuple palestinien. L'OLP doit être reconstruite par la base et dirigée selon les principes de la démocratie réelle et de la représentativité proportionnelle.

Paradoxalement, la victoire du Hamas aux élections législatives palestiniennes de janvier 2006 pourrait servir de catalyseur dans ces processus de démocratisation et de réforme des structures politiques qui sont si essentiels au retour d'une résistance palestinienne massive et du soutien international. Cela suppose de la part des forces laïques et progressistes d'énormes efforts pour contribuer à faire en sorte que ces processus soient les plus généraux possible. Cela suppose également un transfert du pouvoir de l'AP à une OLP renouvelée. Pour des raisons juridiques et pratiques, l'AP ne peut bien sûr pas être démantelée du jour au lendemain, mais une OLP reconstituée et démocratique pourrait la sevrer progressivement de sa folle prétention à représenter «les Palestiniens» et de son rôle de mandataire des politiques d'occupation israéliennes. Alors seulement

le peuple palestinien dans son ensemble pourra retrouver son unité et sa volonté collective de résister et – pour citer Mahmoud Darwich – d'«assiéger le siège» auquel l'a condamné le «processus de paix».

Parallèlement, le cadre conceptuel et la stratégie de résistance palestiniens doivent être entièrement réexaminés et transformés en un programme d'action progressiste susceptible de faire le lien entre la lutte palestinienne et le mouvement social international. La stratégie la plus juste moralement, et la plus efficace, pour atteindre ces objectifs, est celle qui se fonde sur des campagnes progressives, prolongées et variables en fonction du contexte, de BDS - politique, économique, professionnel, universitaire, culture, sportif, etc. – visant à forcer Israël à respecter pleinement le droit international et les droits de l'homme universels. À cet égard, il est important de souligner qu'il ne s'agit pas seulement de remettre en cause l'occupation militaire israélienne ou le déni du droit des réfugiés, mais bien tout le système d'exclusivisme raciste du sionisme. Les Juifs ont été en première ligne dans la lutte pour les droits civiques, pour la démocratie, pour l'égalité devant la loi et pour la séparation entre l'Église et l'État dans de nombreux pays et il semble impossible de ce point de vue qu'ils soutiennent le système en vigueur en Israël, avec ses lois d'un ethnocentrisme éhonté qui réduisent les Palestiniens au rang d'humains relatifs, dans les territoires occupés ou en Israël même. Enfin, une résistance non-violente victorieuse suppose de dépasser le modèle fondamentalement inapplicable des deux États et de mener la lutte contre le racisme sioniste où qu'il se trouve.

J'ai bien conscience qu'il peut sembler plus simple de limiter les revendications palestiniennes à la fin de l'occupation mais je suis convaincu qu'il s'agit là d'un mauvais calcul, éthiquement et politiquement. Le droit indiscutable des Palestiniens à une égale humanité devrait être le tout premier des slogans, dans la mesure où il pose les fondements moraux et politiques justes à partir desquels il faut penser les innombrables injustices commises contre les trois composantes du peuple palestinien. Il repose aussi sur des valeurs universelles qui résonnent dans le monde entier. Si l'union avec diverses forces politiques est nécessaire pour faire prévaloir cette direction, il faut se défier des alliances avec les sionistes «soft», qui pourraient chercher à prendre la tête du mouvement BDS en Occident et à réduire le niveau des revendications palestiniennes jusqu'à leur faire perdre tout leur sens. En revanche, de nombreuses voix juives – des intellectuels ou des organisations qui ont toujours soutenu le principe d'une paix juste – aux États-Unis, en Europe et en Israël même²⁷ ont défendu courageusement diverses formes de boycott, contribuant ainsi à mettre le mouvement BDS naissant à l'abri des accusations d'antisémitisme et du terrorisme intellectuel qui les accompagne.

Outre la nécessité d'étendre la lutte bien au-delà de la fin de l'occupation, deux autres points méritent d'être soulignés. Premièrement, les initiatives BDS doivent être guidées par des principes d'intégration, de diversité, de progressivité et de durabilité. Elles doivent aussi être conçues de façon à s'adapter à divers contextes. Deuxièmement, si l'Occident, du fait de sa puissance économique et politique écrasante et de son rôle essentiel dans la perpétuation de la domination coloniale israélienne, demeure le principal champ de bataille de cette résistance non-violente, le reste du monde ne doit pas être ignoré. Présent en Afrique du Sud et, sous

forme embryonnaire, en Amérique latine, le mouvement BDS doit se répandre en Chine, en Inde, en Malaisie, au Brésil et en Russie, entre autres États qui cherchent à remettre en cause le monopole politique de l'Occident. Il faut noter par ailleurs que l'influence sioniste demeure beaucoup plus faible dans ces États que dans les pays occidentaux.

Le Comité national BDS (BNC), créé en 2008 en Palestine, est devenu la référence et l'animateur du mouvement BDS global, qui se fonde sur l'Appel BDS de la société civile palestinienne de 2005. Dans la droite ligne de la tradition palestinienne de résistance civique et populaire à l'occupation, à la colonisation et à l'apartheid, le BNC est une large coalition de partis politiques, de syndicats et d'organisations palestiniens représentant les trois composantes du peuple palestinien: les réfugiés palestiniens; les Palestiniens des territoires occupés de Cisjordanie et de la bande de Gaza; les citoyens palestiniens d'Israël.

Le BNC appelle au maintien de la campagne internationale BDS tant que l'ensemble du peuple palestinien ne pourra pas exercer son droit inaliénable à la liberté et à l'autodétermination et qu'Israël ne respectera pas pleinement ses obligations en regard du droit international.

Les membres du BNC sont :

Conseil des forces nationales et islamiques de Palestine, Union générale des travailleurs palestiniens, Fédération générale des syndicats palestiniens, Réseau des ONG palestiniennes, Conseil national palestinien des ONG, Fédération des syndicats indépendants, Coalition mondiale du droit au retour en Palestine, Initiative pour la Palestine et le Golan occupés, Union générale des femmes palestiniennes,

Union des fermiers palestiniens, Campagne populaire palestinienne contre le mur de l'apartheid, Comité national pour la résistance populaire, Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël, Comité national pour la commémoration de la *Nakba*, Coalition civique pour la défense des droits des Palestiniens de Jérusalem, Coalition pour Jérusalem, Union des organisations de charité palestiniennes, Observatoire palestinien de l'économie, Union des centres de loisirs pour la jeunesse – camps de réfugiés palestiniens.

Quoi?

BDS n'est pas une idée. Ce n'est pas un concept. Ce n'est pas une façon de voir. Ce n'est pas même une stratégie. C'est tout cela à la fois, assurément, mais aussi bien plus que cela. La campagne de la société civile palestinienne pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions contre Israël lancée le 9 juillet 2005 est avant tout une nouvelle étape de la lutte centenaire des Palestiniens contre la conquête coloniale sioniste, puis contre l'occupation, l'expropriation et le régime d'apartheid institués par Israël.

La campagne BDS mondiale – fondée sur l'Appel BDS palestinien et animée par le Comité national BDS – a fait une percée importante dans l'opinion publique occidentale ces cinq dernières années. Elle met en avant une approche nouvelle de la question de la Palestine, fondée sur les droits et soulignant de façon pratiquement irréfutable le discours et les pratiques d'exception dont Israël a fait l'objet aux États-Unis et dans la plupart des pays occidentaux depuis sa création par le déplacement et l'expropriation brutaux de la majorité du peuple palestinien pendant la *Nakba*²⁸.

Plus important encore, le mouvement BDS a porté Israël et le lobby puissant et agressif qui le soutient

sur un champ de bataille où la supériorité morale de la revendication palestinienne d'autodétermination, de justice, de liberté et de droit neutralise et surmonte le poids militaire et financier d'Israël. On retrouve le paradigme classique de la force contre le droit, le droit étant reconnu par tous ceux qui, partout dans le monde, sont de moins en moins disposés à supporter les crimes d'Israël et leur impunité et comprennent que le lent génocide dont il est responsable leur impose d'agir, d'agir vite, et d'agir avec efficacité, avec nuance et finesse politique, et surtout avec une rigueur morale constante et incontestable. C'est pourquoi: BDS.

Omar Barghouti Palestine occupée

17 janvier 2010

- 1. John Pilger, «For Israel, A Reckoning», *New Statesman*, 14 janvier 2010.
- http://www.newstatesman.com/international-politics/2010/01/pilger-israel-palestinian-gaza
- 2. Richard Falk, «Slouching Towards a Palestinian Holocaust», *The Transnational Foundation for Peace and Future Research*, 29 juin 2007.

http://www.transnational.org/Area_MiddleEast/2007/Falk_PalestineGenocide.html

(Traduction française de Marcel Charbonnier: «Lentement, mais sûrement, vers un Holocauste palestinien», *Mondialisation.ca*, 7 juillet 2007.

 $\begin{array}{l} http://www.mondialisation.ca/index.ph\\ p?context=va\&aid=6244) \end{array}$

- **3.** http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/12session/A-HRC-12-48.pdf
- 4. Ibid.
- 5. OCHA, août 2009: http://www.ochaopt.org/documents/hc_aida_statement_gaza_wat-san 20090803 english.pdf

- 6. Amnesty International, octobre 2009: http://www.amnesty.org/en/library/asset/ MDE15/027/2009/en/e9892ce4-7fba-469b-96b9-
- c1e1084c620c/mde150272009en.pdf
- 7. PNUE, septembre 2009: http://post-conflict.unep.ch/publications/UNEP_Ga za EA.pdf
- 8. New Weapons Committee, décembre 2009 :
- http://www.newweapons.org/?q=node/
- **9.** Human Right Watch, mars 2009: http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/iopt0309web.pdf
- **10.** Al Dameer Human Rights Association, décembre 2009:
- http://www.aldameer.org/en/index.php?pagess=main&id=138
- 11. Amos Harel, «Shooting and Crying», *Haaretz*, 20 mars 2009: http://www.haaretz.com/hasen/spages/1072475.html
- **12.** Gideon Levy, «IDF ceased long ago being "most moral army in the world" », *Haaretz*, 22 juillet 2009: http://www.haaretz.com/hasen/spages/

Introduction

- 1072821.html. Du même auteur, voir aussi: *Gaza*. La fabrique, 2009.
- 13. Amos Harel, «IDF rabbinate publication during Gaza war: We will show no mercy on the cruel», *Haaretz*, 26 janvier 2009:
- http://www.haaretz.com/hasen/spages/1058758.html
- 14. Israël Shahak et Norton Mezvinsky, Jewish Fundamentalism in Israel, Londres, Pluto Press, 1999. Israël Shahak, Jewish History, Jewish Religion – The Weight of Three Thousand Years, Londres, Pluto Press, 2002.
- 15. Sur cette question, voir Omar Barghouti, «Israel's Latest Massacre in Qana: Racist Jewish Fundamentalism a Factor», *Electronic Intifada*, Historie:
- http://electronicintifada.net/v2/article5338.shtml
- 16. Uri Blau, «Dead Palestinian Babies and Bombed Mosques – IDF Fashion 2009», *Haaretz*, 20 mars 2009: http://www.haaretz.com/hasen/spages/ 1072466.html
- 17. Ibid.
- 18. Omar Barghouti, «Relative Humanity – The Essential Obstacle to a Just Peace in Palestine», Counterpunch, 13-14 décembre 2003 : http://www.counterpunch.org/barghouti12132003.html
- 19. Michael Posner, «TIFF Focus on Tel Aviv Draws Protest», *Globe and Mail*, 8 septembre 2009: http://www.theglobeandmail.com/news/arts/tiff-2009/tiff-focus-on-tel-aviv-draws-protests/article1273755/
- 20. www.AURDIP.org
- 21. www.PACBI.org
- 22. Richard Falk, «Statement on Gaza

- to the Human Rights Council», 23 mars 2009: http://www.transnational.org/Area_MiddleEast/2009/Falk_ OralStatement Gaza.html
- 23. Pour une analyse approfondie de l'apartheid et du système colonial en Israël, voir l'exposé de principes stratégiques publié par le Comité National BDS (BNC), intitulé «United Against Apartheid, Colonialism and Occupation», octobre 2008: http://bdsmovement.net/files/English-BNC Position Paper-
- Durban Review.pdf
- 24. Les paragraphes qui suivent reprennent largement un article déjà publié: Omar Barghouti, «Putting Palestine Back on the Map-Boycott as Civil Resistance», Journal of Palestine Studies, vol. 35, n° 3 (printemps 2006), p. 51: http://www.palestinestudies.org/journals.aspx?id=6804&jid=1&href=fulltext
- 25. Pour une analyse plus détaillée de la solution à un seul État, voir : Omar Barghouti, «Re-imagining Palestine Self-Determination, Ethical De-colonization and Equality », *ZNet*, 29 juillet 2009 ·
- http://www.zmag.org/znet/viewArticle/22158
- 26. http://www.endtheoccupation.org/27. Supporting the Palestinian BDS Call from Within:
- http://boycottisrael.info/
- **28.** Sur cette question du déplacement forcé des Palestiniens, voir Ilan Pappé, *Le Nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, Fayard, 2008.

Apartheid israélien : l'heure de la réponse sudafricaine

Pacbi.org, le 26 janvier 2006.

Cet article expose les principales raisons du lancement de la campagne pour le boycott, le désinvestissement et les sanctions (BDS), et la réfutation des arguments avancés pour s'y opposer.

Aujourd'hui, la plupart des Palestiniens voient dans l'exercice du pouvoir par les Israéliens, mêlant colonialisme, racisme et déni des droits de l'homme, une forme d'apartheid. En réalité, ils sont loin d'être les seuls à défendre ce point de vue; les principaux intellectuels, hommes politiques et défenseurs des droits de l'homme d'Afrique du Sud y souscrivent également. Dans un article du *Guardian* intitulé «Apartheid en Terre sainte», l'archevêque Desmond Tutu écrit:

J'ai été profondément bouleversé par ma visite en Terre sainte; cela m'a rappelé par tant d'aspects ce que nous, Noirs d'Afrique du Sud, avons vécu. [...] Nos sœurs et frères juifs ont-ils oublié l'humiliation qu'ils ont subie? Ont-ils déjà oublié les punitions collectives, les démolitions de maisons qui ont marqué leur propre histoire¹?

En réalité, beaucoup d'entre eux n'ont pas oublié. En Israël même, des hommes politiques et des journalistes juifs ont formulé des analogies très claires entre Israël et l'Afrique du Sud. Roman Bronfman, leader du

courant «Choix démocratique» du parti Yachad, a critiqué ce qu'il a appelé «un régime d'apartheid dans les territoires occupés», ajoutant que «la politique d'apartheid a également infiltré l'État d'Israël où s'exerce une discrimination quotidienne contre les Arabes et les autres minorités israéliennes. La lutte contre ce point de vue fasciste est l'affaire de tout humaniste².»

L'ancienne ministre de l'éducation israélienne Shulamit Aloni a affirmé dès 2005 que son pays commettait des crimes de guerre, «utilis[ait] la terreur» et «ne diff[érait] en rien de l'Afrique du Sud raciste». Interrogée sur la manière dont elle voyait l'avenir d'Israël, elle a répondu: «Je peux vous montrer les livres de Mussolini sur le fascisme. Lisez-les et vous arriverez à la conclusion sans équivoque que des ministres de l'actuel gouvernement israélien s'engagent sur la même voie³.»

Esther Levitan, la célèbre grand-mère juive qui fut condamnée sans procès à l'isolement cellulaire à perpétuité dans l'Afrique du Sud de l'apartheid pour avoir milité dans les rangs de l'ANC, déclara à *Haaretz* qu'elle considérait Israël comme un pays effroyablement raciste: «Les Israéliens ont cette haine terrible des Arabes qui me rend malade. [...] Ils vont créer un apartheid pire ici⁴.»

De courageux leaders juifs sud-africains firent également entendre leur voix contre l'apartheid israélien lorsqu'ils publièrent la fameuse déclaration de conscience «Not in Our Names», dans laquelle ils condamnaient le déni par Israël des droits des Palestiniens comme étant la cause première du conflit. La déclaration, rédigée par le ministre Ronnie Kasrils et le juriste Max Ozinsky et signée par des centaines d'autres personnalités juives sud-africaines, affirme: «Il devient difficile, particulièrement vu de l'Afrique du Sud, de ne pas faire de parallèles entre l'oppression subie par les Palestiniens du fait d'Is-

raël et l'oppression subie en Afrique du Sud du temps de l'apartheid⁵. »

Qu'est-ce qui a bien pu provoquer une telle indignation, se demande-t-on? Ces quelques échantillons représentatifs de l'oppression israélienne sur les trois principales composantes du peuple palestinien (dans les territoires occupés, en exil et en Israël) devraient nous aider à répondre à cette question.

L'occupation israélienne

Rien n'incarne mieux l'immense injustice de l'occupation que le mur colonial israélien, construit pour l'essentiel sur les territoires palestiniens occupés. qu'un avis consultatif historique de la Cour internationale de justice (CIJ) de La Have a jugé illégal en juin 2004. Malgré les graves répercussions du mur sur les conditions de vie. l'environnement et les droits politiques des Palestiniens, il est soutenu dans un quasi-consensus⁶ par les Juifs israéliens. L'ancienne ministre de l'environnement israélienne Yehudit Naot a toutefois protesté contre un aspect spécifique du mur: «La barrière de séparation interrompt la continuité de zones découvertes et elle nuit au paysage, à la flore et à la faune, aux corridors biologiques et à l'écoulement des cours d'eau. Le système de protection va affecter de manière irréversible les ressources naturelles et créer des enclaves coupant les communautés de leur environnement⁷.»

Des iris ont donc été déplacés et des passages pour les petits animaux créés – ce qui ne suffit toutefois pas à apaiser le porte-parole de l'Autorité de protection de la nature et des parcs nationaux israélienne:

Les animaux ne savent pas qu'il y a maintenant une frontière. Ils ont l'habitude d'un certain espace de vie et ce qui nous préoccupe, c'est que leur

Apartheid israélien : l'heure de la réponse...

diversité génétique risque d'être affectée si différents groupes de population ne peuvent plus s'accoupler et se reproduire. Isoler des populations de part et d'autre d'une barrière, c'est créer à coup sûr un problème génétique.

Extrêmement soucieux du bien-être des renards et des fleurs sauvages, Israël traitait dans le même temps les enfants palestiniens comme des créatures négligeables. Pour avoir jeté quelques pierres, ils étaient abattus par des tireurs d'élite. Des sources médicales et des organisations de défense des droits de l'homme comme Physicians for Human Rights ont fait état d'une systématisation, pendant les premiers temps de l'Intifada palestinienne actuelle, des tirs dans les yeux et les genoux des enfants palestiniens avec «l'intention évidente» de provoquer des blessures graves¹⁰. Tanva Reinhart, professeur à l'université de Tel-Aviv, évoque également cette «pratique commune» chez les tireurs d'élite, consistant à «tirer une balle de métal enrobée de caoutchouc dans un œil – un petit jeu pour soldats bien entraînés, qui demande une précision maximale¹¹».

Et quand ils n'avaient pas l'excuse des jets de pierre derrière lesquels dissimuler leurs crimes, les soldats israéliens devaient les provoquer. Le reporter de guerre américain Chris Hedges a raconté comment des soldats avaient délibérément provoqué des enfants qui jouaient au football dans les dunes, au sud de Gaza, de façon à pouvoir leur tirer dessus. Depuis leurs jeeps, ils hurlaient: «Allez, bande de chiens... Où sont les chiens de Khan Younès? Par ici! Par ici!... Fils de pute! » Hedges décrit ainsi la suite: « Les garçons – âgés d'une dizaine d'années tout au plus pour la plupart – montent le long de la dune en petits groupes en direction de la clôture électrique qui sépare le camp de la colonie juive. Ils jettent des pierres vers deux jeeps blindées arrêtées au sommet de la dune

et équipées de haut-parleurs. Une grenade à percussion explose. Les garçons [...] se dispersent en courant maladroitement dans le sable lourd. Ils descendent derrière un banc de sable qui les dissimule à ma vue. Il n'y a pas de bruit de coups de feu. Les soldats tirent avec des silencieux. Les balles des fusils M-16 renversent les corps frêles des enfants. Plus tard, à l'hôpital, je découvrirai l'étendue de la destruction: les estomacs arrachés, les trous béants dans les membres et les torses.

Hier, à cet endroit, les Israéliens en ont descendu huit. [...] J'ai couvert d'autres conflits où on tirait sur des enfants [...] mais c'est la première fois que je vois des soldats les attirer comme des souris dans un piège et les tuer pour le sport.»

Les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés palestiniens ne sont pas la seule forme d'oppression qu'Israël fait subir aux Palestiniens. Deux autres types d'injustices et de violations des lois internationales, sans présenter peut-être le même caractère d'urgence, sont tout aussi importants: le déni des droits des réfugiés palestiniens et le système institutionnalisé de discrimination raciale à l'égard de ses propres citoyens arabo-palestiniens ou non juifs. Les Palestiniens ne peuvent ignorer aucune de ces formes d'oppression.

Israël et les droits des réfugiés palestiniens

À l'origine du plus considérable et du plus ancien problème de réfugiés au monde, Israël a toujours refusé de reconnaître sa responsabilité dans la *Nakba*, la catastrophe de l'expropriation et du déracinement des Palestiniens autour de l'année 1948. Bizarrement, le discours israélien dominant sur la «naissance» de l'État se fonde sur le déni total du fait que celui-ci a été créé à la suite du déplacement forcé de la majorité

de la population palestinienne indigène. À quelques rares exceptions près, les Israéliens voient dans la destruction impitoyable de plus de 400 villages palestiniens par les sionistes et dans la campagne planifiée de nettoyage ethnique qui a touché plus de 750000 Palestiniens une des étapes de l'accès à l'«indépendance» d'Israël. Même les Israéliens clairement engagés «à gauche» déplorent la perte de la «supériorité morale» d'Israël *après* l'occupation de la Cisjordanie et de Gaza en 1967, comme si avant cela Israël avait été un État normal et respectueux du droit et des libertés civiques.

Mais la vérité qui fut littéralement ensevelie sous les décombres en 1948 a fini par voir le jour, en grande partie grâce aux nouveaux historiens israéliens¹². Aujourd'hui, la question des réfugiés demeure indéniablement la plus lourde de conséquences et d'enjeux moraux de tout le conflit colonial.

En instrumentalisant le génocide nazi, Israël a fondé son rejet des droits des réfugiés palestiniens sur la théorie selon laquelle les Juifs ne sont pas en sécurité parmi les Gentils et doivent donc vivre dans un État, une colonie de peuplement, dont la prédominance juive doit être maintenue à tout prix, indépendamment des lois internationales, des droits de l'homme et des droits politiques des populations originaires de la terre sur laquelle cet État a été érigé. Aucun autre pays au monde ne revendique aujourd'hui un tel droit à la suprématie ethno-religieuse. Quand les victimes des «super-victimes» sont décrites comme des êtres humains relatifs¹³, d'une valeur inférieure, cette attitude est largement tolérée par les puissances hégémoniques mondiales¹⁴.

Alors qu'ils dénient les droits fondamentaux des Palestiniens, en particulier leur droit au retour dans leur foyer d'origine et aux réparations, qui sont stipulés dans la résolution 194 de l'Assemblée Générale

de l'ONU, les Juifs d'Israël et d'Occident ont obtenu de nombreux succès dans leurs campagnes pour la restitution des biens volés aux victimes du génocide nazi et le principe des réparations, qui incluaient souvent le droit au retour en Allemagne, en Pologne et dans d'autres pays dont les Juifs ont été expulsés. Mais le comble de l'incohérence morale a été atteint lorsque la Fédération Sépharade Mondiale a fait pression sur l'Espagne pour qu'elle accorde la citoyenneté aux descendants des Juifs expulsés d'Andalousie il y a plus de cinq siècles¹⁵.

Le fait que les réfugiés constituent une large majorité du peuple palestinien et l'exil douloureux qu'ils subissent depuis des décennies font de la reconnaissance de leurs droits fondamentaux, tels qu'ils ont été définis par l'ONU, un test de moralité décisif pour quiconque recherche une solution juste, durable et conforme aux lois internationales, au conflit colonial israélo-palestinien. Indépendamment même de la morale et du droit, le déni des droits des réfugiés palestiniens est la garantie d'une perpétuation du conflit¹⁶.

Israël et ses citoyens arabes-palestiniens

Israël n'est peut-être pas le seul pays où s'exerce une discrimination raciale¹⁷ à l'encontre d'une minorité nationale mais c'est assurément le seul à s'en être toujours – jusqu'ici – tiré à très bon compte, en projetant à l'extérieur l'image fausse d'une démocratie progressiste. Au cœur de la forme spécifique de l'apartheid israélien, il y a une représentation profondément enracinée des citoyens palestiniens qui apparaissent non seulement comme un rappel désagréable du « péché originel¹⁸ », mais aussi comme une menace démographique. La discrimination raciale à leur égard dans tous les aspects essentiels de la vie a toujours été la norme. Défendre le principe d'une

égalité totale et sans équivoque entre les Arabes et les Juifs d'Israël équivaut d'ailleurs désormais à un acte de sédition, voire de trahison. Une Haute Cour de justice israélienne a en effet statué qu'il est «nécessaire d'empêcher un Juif ou un Arabe qui demande l'égalité des droits pour les Arabes de siéger à la Knesset ou d'y être élu¹⁹». À ce jour, les Juifs israéliens se sont toujours, à une forte majorité, opposés à une pleine égalité avec les citoyens palestiniens indigènes d'Israël²⁰.

Même dans la recherche contre le cancer²¹, l'apartheid est très net. En juin 2001, le ministre de la santé israélien publia une carte représentant la distribution géographique des cancers en Israël entre 1984 et 1999. Le rapport détaillé présentait des données sur ces maladies dans les communautés de plus de 10000 habitants mais il excluait toutes les communautés arabo-palestiniennes d'Israël, à l'exception de Rahat dans le désert du Néguev. Interrogé sur cette absence, le cabinet du ministre invoqua des «problèmes budgétaires». Cette étude est particulièrement importante dans la mesure où, en Israël, il est nécessaire d'établir une corrélation entre la présence de sites polluants et la fréquence des cancers si l'on veut empêcher l'installation de nouveaux sites à risque ou exiger des contrôles environnementaux plus stricts. En omettant délibérément les villes palestiniennes dans sa cartographie complète des cancers en Israël. le ministre de la santé a autorisé indirectement les pollueurs à s'y installer. Les résultats de cet apartheid sanitaire sont terribles. Au cours des trois dernières décennies, le taux de cancer dans la population palestinienne en Israël a augmenté de 97.8 % chez les hommes et de 123 % chez les femmes, au lieu de 39.8 % chez les hommes et 24.4 % chez les femmes dans la population juive. Comme l'a dit un porte-parole du Centre contre le racisme : «Le

rapport a produit deux groupes distincts. D'un côté, des privilégiés dont les vies sont chères à l'État et au ministre de la santé; de l'autre, ceux dont les vies ne valent rien pour l'État.»

Cette discrimination raciale systématique doit être située dans le contexte plus vaste de la perception des Palestiniens par Israël. Les hommes politiques, les intellectuels, les universita,ires et les journalistes débattent avec passion de la meilleure manière de mener la «guerre» démographique contre les Palestiniens. Des murs racistes ont été élevés dans plusieurs localités où les deux communautés vivent côte à côte. À Lydda, Ramle et Césarée, des barrières de diverses formes furent construites pour créer une séparation démographique entre Juifs et Arabes²². Se faisant l'écho d'une opinion largement partagée en Israël, le major-général Shlomo Gazit, éminent chercheur au Jaffee Center for Strategic Studies, proclame que «la démocratie doit être subordonnée à la démographie²³».

De nombreux Israéliens issus de l'ensemble du spectre politique soutiennent désormais diverses formes de nettoyage ethnique. Des slogans d'extrême droite longtemps défendus par des figures marginales comme le rabbin Meir Kahane font aujourd'hui partie du discours dominant en Israël²⁴.

Le Dr Amnon Raz-Krakotzkin de l'université Ben-Gurion est l'une des rares personnes à s'être élevé en Israël contre cette banalisation du thème du contrôle démographique. «C'est terrifiant quand des Juifs parlent de démographie», a-t-il déclaré²⁵.

Dans une tribune publiée dans *The Guardian*, le ministre sud-africain Ronnie Kasrils et l'écrivain britannique Victoria Brittain ont insisté sur cet aspect rarement évoqué de l'apartheid israélien:

Chez les Juifs israéliens, l'obsession de disposer d'une majorité ethno-religieuse ne concerne plus

Apartheid israélien: l'heure de la réponse...

seulement les territoires occupés. C'est devenu une préoccupation "nationale" au sein même de l'État d'Israël, où les citoyens palestiniens sont considérés de plus en plus souvent comme une "menace démographique". [...] Depuis des décennies, la minorité palestinienne s'est vu refuser un accès égal à la santé, à l'éducation, au logement et à la terre pour la seule raison qu'elle n'est pas juive. Le fait qu'elle dispose du droit de vote compense difficilement le déni de tous les autres droits fondamentaux. Les Palestiniens sont exclus par définition de "l'État juif" et n'ont à peu près aucune influence sur les lois ou les politiques sociales et économiques. D'où la similarité avec les Noirs d'Afrique du Sud²⁶.

Dès lors, que faire?

La communauté internationale s'étant montrée incapable ces dernières décennies d'imposer à Israël le respect des lois internationales, des hommes et des femmes de conscience du monde entier ont décidé de ne pas se satisfaire de la simple condamnation des crimes et des violations des droits de l'homme et de défendre et de préconiser l'usage de moyens de pression réels contre Israël, à l'image de ce qui a été fait contre le régime d'apartheid en Afrique du Sud. Dans un article intitulé « Contre l'apartheid israélien », Desmond Tutu écrit:

Ceux qui habitaient hier dans les townships d'Afrique du Sud peuvent vous parler de la vie dans les territoires occupés aujourd'hui. [...] Les humiliations, la soumission et la colère, tout ceci est bien trop familier. [...] Beaucoup de Sud-Africains commencent à faire le parallèle avec ce que nous avons vécu. [...] Si l'apartheid a cessé,

l'occupation peut cesser également, mais la force morale et la pression internationale devront être tout aussi déterminées. Le désinvestissement actuel est le premier – et certainement pas le seul – mouvement nécessaire dans cette direction²⁷.

C'est précisément la conclusion à laquelle est parvenue la société civile palestinienne. Le 9 juillet, à l'occasion du premier anniversaire de l'avis de la Cour internationale de justice contre le mur israélien, plus de 170 partis politiques, syndicats, associations professionnelles et autres organisations de la société civile palestinienne ont lancé un appel au Boycott, au Désinvestissement et aux Sanctions, ou BDS, à l'encontre d'Israël tant qu'il ne respectera pas intégralement les lois internationales et les principes universels des droits de l'homme. La campagne BDS est ancrée dans la résistance civique palestinienne à l'oppression israélienne dans toutes ses dimensions. Constituant un important précédent, ce document historique a été signé par des représentants des trois composantes du peuple de Palestine: les réfugiés palestiniens, les Palestiniens sous occupation et les citoyens palestiniens d'Israël. C'est également la première fois qu'une telle forme de résistance non-violente est largement défendue dans pratiquement tous les secteurs de la société palestinienne. Un des traits essentiels de l'Appel BDS est le fait qu'il s'adresse aux Israéliens de conscience dont il recherche le soutien.

C'est en Afrique du Sud que le soutien au boycott d'Israël a été le plus fort. En octobre 2004, un appel à un boycott total d'Israël lancé par des groupes de soutien aux Palestiniens a été relayé par des associations et des syndicats sud-africains importants comme Congress Of South African Trade Unions (COSATU), Landless People's Movement, South African NGO Coalition, Anti-War Coalition et Physicians for Human Rights.

Apartheid israélien : l'heure de la réponse...

Que demande la société civile palestinienne exactement?

L'Appel BDS est une réponse aux trois dimensions du système d'oppression israélien :

Nous, représentants de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les hommes et les femmes de conscience du monde entier à imposer des boycotts significatifs et à mettre en œuvre des initiatives de désinvestissement contre Israël semblables à ceux qui furent dirigés contre l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Nous leur demandons de faire pression sur leurs États respectifs afin qu'ils imposent un embargo et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens de conscience à soutenir cet appel au nom de la justice et d'une véritable paix²8.

L'Appel BDS prend pour modèle l'appel plus ancien lancé par la campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël, qui était au cœur du débat autour du boycott d'un certain nombre d'universités israéliennes par l'Association britannique des professeurs d'université (BAUT) en avril 2005. Cette décision historique fut annulée en mai de la même année suite à une campagne d'intimidation sans précédent contre l'association menée par les lobbys israéliens et pro-israéliens au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pendant 34 jours, les Palestiniens ont vu de la lumière au bout d'un long tunnel de 57 ans d'oppression. Nous avons alors compris qu'Israël pouvait être descendu du piédestal sur lequel il avait été placé par l'Occident, pour reprendre la métaphore de Desmond Tutu. Nous avons senti que le monde nous écoutait enfin, que le mur de silence coupable et de complicité

pouvait se fissurer. Pendant 34 jours, nous avons assisté à un moment de transformation déterminant du *modus operandi* du mouvement de solidarité: des appels à la prise de conscience et des condamnations, aussi importantes qu'aient pu être ces formes de lutte, le monde passait enfin aux sanctions réelles pour faire appliquer la justice et la paix.

On opposa de nombreux arguments aux appels au boycott. Je résumerai ici les moins irrationnels et les plus fréquents d'entre eux, en proposant ensuite des contre-arguments, tous fondés sur le principe de la cohérence morale.

Principaux arguments contre BDS

Certains soutiens déclarés de la cause palestinienne se sont exprimés contre l'application d'un boycott de type sud-africain à Israël pour diverses raisons, dont voici les plus importantes:

- (A) Israël est fondamentalement un pays démocratique avec une société civile très active et il peut donc être convaincu de mettre fin à l'oppression sans qu'il soit nécessaire d'appliquer des sanctions.
- (B) Contrairement à la situation de l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid, la majorité de la population israélienne est opposée au boycott.
- (C) Les organisations de la société civile israélienne sont majoritairement progressistes et elles sont à l'avant-garde du mouvement pour la paix. Il faut donc les soutenir et non les boycotter.

Contre-arguments

(A) Comment une instance de suprématie ethnoreligieuse qui est également une puissance coloniale peut-elle être qualifiée de démocratie? Tony Judt,

Apartheid israélien : l'heure de la réponse...

professeur à NYU, parle d'Israël comme d'un «anachronisme dysfonctionnel» et le classe parmi les «ethno-États intégristes agressivement intolérants²⁹».

Dès 1967, le célèbre écrivain juif américain I.F. Stone résumait ainsi le dilemme du sionisme: «Israël est en train de créer une sorte de schizophrénie morale dans la communauté juive mondiale. À l'extérieur, le bienêtre des Juifs repose sur le maintien de sociétés laïques, non raciales et pluralistes. En Israël, les Juifs se retrouvent à défendre une société où les mariages mixtes ne peuvent pas être reconnus, où les non-Juifs ont un statut inférieur aux Juifs et où l'idéal est raciste et exclusiviste³⁰. »

- (B) Ce deuxième argument contre le boycott reflète soit une étonnante naïveté, soit une malhonnêteté intellectuelle foncière. Doit-on juger de l'opportunité d'appliquer des sanctions contre une puissance coloniale en se fondant sur l'opinion de la majorité dans la communauté des oppresseurs? La communauté opprimée compte-t-elle si peu?
- (C) Il s'agit là purement et simplement d'un mythe défendu et répandu par certains universitaires et intellectuels israéliens qui se disent «de gauche». La grande majorité des Israéliens servent dans les forces de réserve de l'armée et ont donc une connaissance directe des crimes quotidiens de l'occupation et de l'apartheid, quand ils n'y participent pas. Par ailleurs, à l'exception d'une minorité infime (mais essentielle), la société civile israélienne est opposée à l'égalité totale avec les Palestiniens et soutient - ou approuve tacitement - l'oppression étatique. Les institutions israéliennes, qu'elles soient économiques, culturelles, universitaires ou autres, sont presque toutes complices de cette oppression en perpétuant ou en justifiant les violations des lois internationales et le déni des droits des Palestiniens.

Deuxième groupe d'arguments

Dans une perspective légèrement différente, certains observateurs ont affirmé que le boycott d'Israël était contre-productif et pouvait conduire à :

- (1) perdre la possibilité d'exercer une influence sur Israël pour le remettre sur la voie de la paix;
- (2) radicaliser la droite israélienne et couper l'herbe sous le pied de la gauche;
- (3) aggraver indirectement les souffrances des Palestiniens qui pourraient eux-mêmes être soumis aux effets économiques du boycott, voire à des conditions d'oppression encore renforcées par l'isolement d'Israël.

Deuxième groupe de contre-arguments

- (1) Quelle influence? L'Europe n'en a à peu près aucune aujourd'hui. Quant aux États-Unis, l'israélisation de la politique étrangère, en particulier envers le Moyen-Orient, y a atteint des proportions telles qu'il est de fait impossible de concevoir que le pays exerce la moindre pression pour ne serait-ce que limiter ne parlons même pas d'y mettre un terme les politiques d'oppression menées par Israël.
- (2) Quelle gauche? La gauche sioniste israélienne ferait aisément passer les partis d'extrême droite européens pour des parangons de morale altruiste, notamment lorsqu'on pose la question de la reconnaissance des droits des réfugiés palestiniens ou de la pleine égalité des citoyens non juifs de l'État d'Israël. D'un autre côté, la gauche non-sioniste, soucieuse de cohérence morale, constitue un groupe minuscule, dont les membres pourraient en effet perdre des bénéfices, des avantages ou des financements à cause du boycott. Cela devrait nous inciter à nuancer notre tactique de façon à limiter la portée de cette conséquence malencontreuse. Mais, comme

Apartheid israélien : l'heure de la réponse...

nous le savons tous, le boycott n'est pas une science exacte, et il faut insister sur l'effet positif qu'il peut avoir sur la lutte globale pour les droits de l'homme, l'égalité et la démocratie réelle, y compris en Israël.

(3) Aggraver leurs souffrances? Quelle que soit la sincérité de cet argument, il relève implicitement d'une attitude coloniale envers les Palestiniens, comme si ceux qui le défendent savaient mieux que nous ce qui est bon pour nous. Les Palestiniens sont parfaitement conscients du prix à payer pour le succès de BDS et ils sont assez adultes et raisonnables pour l'accepter au nom de leur poursuite de la liberté, de l'égalité et de l'autodétermination.

Le génocide nazi et l'argument de l'antisémitisme

Comme l'a dit le philosophe Étienne Balibar, «Israël ne devrait pas être autorisé à instrumentaliser le génocide des Juifs d'Europe pour se placer au-dessus de la loi des nations³¹.» En fermant les yeux sur l'oppression israélienne, les Occidentaux ont en réalité perpétué la souffrance humaine et l'injustice qu'a provoqué le génocide nazi.

Quant à l'accusation d'antisémitisme, elle est de toute évidence déplacée et utilisée comme un outil d'intimidation intellectuelle. Est-il vraiment utile de redire que l'Appel BDS ne vise pas les Juifs ni même les Israéliens en tant que Juifs. Il est clairement dirigé contre Israël en tant que pouvoir colonial et État d'apartheid. L'identité des oppresseurs importe peu; ce qui compte, c'est qu'ils continuent à opprimer, nous contraignant à résister par tous les moyens conformes aux lois internationales et aux droits de l'homme.

Le soutien croissant dont bénéficient les initiatives visant à exercer des pressions réelles contre Israël chez les Juifs progressistes en Europe, aux États-Unis

et en Israël est un contre-argument qui est étrangement souvent négligé par les opposants à BDS.

BDS n'exclut pas la possibilité de projets de coopération israélo-palestiniens dès lors qu'ils reconnaissent les droits des Palestiniens et l'exigence fondamentale de liberté et d'égalité. La campagne de boycott fixe simplement des critères précis pour que cette coopération soit moralement juste et politiquement efficace. Il ne suffit pas d'invoquer la paix, qui est aujourd'hui l'un des mots les plus galvaudés, quand on voit que deux criminels de guerre notoires se considèrent aujourd'hui comme des « hommes de paix ». La paix sans la justice n'est qu'une institutionnalisation de l'injustice.

Les projets pour la paix qui omettent délibérément toute mention de l'oppression des Palestiniens sont des entreprises nuisibles et malhonnêtes. Ceux qui pensent que le conflit finira par se dissiper à coups de forums sur le rapprochement, la détente ou le «dialogue» – dans lesquels ils mettent leurs espoirs de réconciliation et, à terme, de paix – sont des grands délirants ou des mystificateurs. La volonté de changer la perception des opprimés au lieu d'aider à mettre un terme au système d'oppression lui-même est un signe d'aveuglement moral et de myopie politique.

Le boycott, le désinvestissement et les sanctions peuvent varier et s'adapter aux circonstances. Du moment que sont reconnus les droits inaliénables des Palestiniens et le principe fondamental selon lequel il faut faire pression sur Israël pour qu'il respecte ces droits et les lois internationales, diverses formes de BDS peuvent s'appliquer en fonction de contextes spécifiques. Ne pas apporter un soutien déterminé et efficace à cette forme minimale, civique et non-violente de résistance à l'oppression, ou à toute autre forme de lutte

Apartheid israélien: l'heure de la réponse...

comparable, c'est, pour les organisations de la société civile internationale, abandonner leur obligation morale de défendre le droit, la justice, la paix véritable, l'égalité et la possibilité de faire prévaloir les principes éthiques universels.

- 1. Desmond Tutu, «Apartheid in the Holy Land», *The Guardian*, 29 avril 2002. http://www.guardian.co.uk/israel/comment/0,10551,706911,00.html
- 2. Roman Bronfman, «The Hong Kong of the Middle East», *Haaretz*, 20 mai 2005. http://www.haaretz.com/hasen/pages/S hArt.jhtml?itemNo=578338&contrassID=2&subContrassID=4&sbSub-ContrassID=0&listSrc=Y
- **3.** Roee Nahmias, «"Israeli terror is worse"», *Yedioth Ahronoth*, 29 juillet 2005.

http://www.ynetnews.com/articles/0,7340,L-3119885,00.html

Post, 19 décembre 2001.

- 4. Thomas O'Dwyer, «Parts and apartheid», *Haaretz*, 24 mai 2002.
 5. Jon Jeter, «South African Jews Polarized Over Israel», *Washington*
- **6.** Éditorial d'*Haaretz*, «A Fence Along the Settlers' Lines», 3 octobre 2003.
- 7. Mazal Mualem, «Old Habitats Die Hard», Haaretz, 20 juin 2003.
- 8. Ibid.
- 9. Le Dr Aghlab Khouri du St. John
 Eye Hospital de Jérusalem, spécialisé
 dans le traitement des yeux, explique
 dans un témoignage recueilli par une
 organisation de défense des droits de
 l'homme l'effet de l'impact d'une balle
 de métal enrobée de caoutchouc dans
 l'œil: «Les cas que j'ai traités pendant
 les affrontements étaient des cas de
 tirs directs dans les yeux avec des
 balles de métal enrobées de
 caoutchouc. Les balles de ce type n'ont
 pas de terminaison pointue mais elles
 contiennent un morceau de métal;
 elles atteignent l'œil à une très grande

vitesse, créant un impact qui le fait éclater.»

LAW, Israel's Excessive and Indiscriminate Use of Force: Eye Injuries, 2 novembre 2000.

10. Physicians for Human Rights, Evaluation of the Use of Force in Israel, Gaza and the West Bank, 3 novembre 2000.

http://www.phrusa.org/research/forensics/israel/Israel_force_2.html
11. Tanya Reinhart, «Don't Say You

11. Tanya Reinhart, «Don't Say You Didn't Know», *Indymedia*, 6 novembre 2000.

12.

http://en.wikipedia.org/wiki/New_Historians

- **13.** Sur le concept d'«humanité relative», voir :
- http://electronicintifada.net/v2/article2325.shtml
- 14. Sur cette question, voir Omar Barghouti, «The Spirit of Auschwitz», Al-Ahram Weekly Online, 2-8 mai 2002.
- **15.** DPA, «Sephardi Jews Demand Recognition from Spanish Government», *Haaretz*, 15 octobre 2002.
- **16.** Pour plus de détails sur ce point, voir Omar Barghouti, «On Refugees, Creativity & Ethics», *ZNet*, 28 septembre 2002.
- 17. Selon l'organisation Physicians for Human Rights-Israel, «bien que les Palestiniens représentent environ 20 % de la population de l'État d'Israël, cette communauté souffre d'une discrimination institutionnalisée qui se traduit par des écarts socioéconomiques considérables entre la

majorité juive et la minorité arabe. Aucun investissement significatif n'est fait pour abolir ces écarts. Au contraire, la population arabe continue à souffrir de sous-financements et de discriminations dans de nombreux domaines comme l'emploi, l'éducation, le logement, l'aménagement urbain et les services de santé.» http://www.phr.org.il/Phr/Pages/PhrAr-

ticle Unit.asp?Cat=37&Pcat=4 18. Selon l'écrivain israélien Benjamin Beit-Hallahmi, «les Israéliens semblent hantés par [...] la malédiction du péché originel contre les Arabes indigènes. Comment peut-on évoguer Israël sans rappeler l'expropriation et l'exclusion des non-Juifs? C'est le point le plus fondamental à propos d'Israël et on ne peut pas comprendre la réalité israélienne si l'on n'en tient pas compte. Le péché originel hante et tourmente les Israéliens: il entache chaque chose et chaque personne. Son souvenir empoisonne le sang et marque chaque moment de l'existence. » Benjamin Beit-Hallahmi, Original Sins: Reflections on the History of Zionism and Israel, Olive Branch Press, New York, 1993.

- 19. Edward Herman, «Israeli Apartheid and Terrorism», *Z-Maga*zine, 29 avril 2002.
- 20. Haaretz. 22 mai 2003.
- 21. Eli Ashkenazi, «Budget for Cancer Mapping doesn't extend to Arab Sector», *Haaretz*, 28 mars 2005.

 22. Lily Galili, «Long Division», *Haaretz*, 19 décembre 2003.

- **23.** Lily Galili, «A Jewish demographic state», *Haaretz*, 1^{er} juillet 2002.
- **24.** Yulie Khromchenco, «Poll: 64 % of Israeli Jews support encouraging Arabs to leave», *Haaretz*, 22 juin 2004
- 25. Galili. 2002.
- **26.** Ronnie Kasrils et Victoria Brittain, «Both Palestinians and Israelis will benefit from a boycott», *The Guardian*, 25 mai 2005.
- **27.** Desmond Tutu et Ian Urbina, «Against Israeli Apartheid», *The Nation*, 15 juillet 2002.
- 28. Voir l'intégralité de *L'Appel de la société civile palestinienne au boycott, au désinvestissement, et aux sanctions contre Israël* (BDS) *infra*, p. 182. Il peut aussi être consulté à l'adresse suivante: www.PACBI.org.
- 29. Tony Judt, «Israël: The Alternative», *The New York Review of Books*, vol. 50, n° 16, 23 octobre 2003. http://www.nybooks.com/articles/16671
- **30.** I.F. Stone, «For a new approach to the Israeli-Arab Conflict», *The New York Review of Books*, 3 août 1967. http://www.nybooks.com/articles/12009
- 31. Étienne Balibar, «A Complex Urgent Universal Political Cause», Discours d'ouverture de la conférence de la Faculty For Israeli-Palestinian Peace (FFIPP), université Libre de Bruxelles, 3 juillet 2004.

Israël/Afrique du Sud: Réflexions sur le boycott culturel

American Theater Magazine, juin 2008.

Cet article fait partie d'une série de douze contributions adressées aux milieux culturels et artistiques occidentaux. Il évoque la logique du boycott de l'Afrique du Sud et montre que le boycott culturel contre Israël est tout aussi justifié et nécessaire.

En 1965, suivant l'exemple de plusieurs grandes associations artistiques britanniques, l'organisation American Committee on Africa publia une déclaration historique contre l'apartheid en Afrique du Sud signée par plus de 60 personnalités du monde de la culture. On pouvait y lire: « Nous disons non à l'apartheid. Nous nous engageons solennellement à refuser toute forme de soutien à l'actuelle République d'Afrique du Sud ou de collaboration professionnelle avec elle jusqu'au jour où l'ensemble de son peuple pourra bénéficier des avantages éducatifs et culturels de cette riche et belle terre. »

Si l'on remplaçait «République d'Afrique du Sud» par «État d'Israël», le texte conserverait toute sa pertinence. Aujourd'hui, 60 ans après sa création par un processus systématique et délibéré de nettoyage ethnique à l'encontre d'une grande partie de la population palestinienne indigène (pour l'analyse d'un historien reconnu sur la «naissance» d'Israël, voir Ilan Pappé, Le Nettoyage ethnique de la Palestine), l'État d'Israël continue d'exercer des discriminations raciales

à l'égard de ses propres citoyens non juifs; il maintient la plus longue occupation militaire de l'histoire moderne; il dénie toujours aux réfugiés palestiniens – déracinés, expropriés et expulsés par les sionistes depuis six décennies – le droit au retour dans leur foyer et sur leurs terres; il n'a cessé de commettre des crimes de guerre, de bafouer les droits de l'homme et les principes des lois internationales en toute impunité.

De l'avis même de leaders anti-apartheid sud-africains comme l'archevêque Desmond Tutu et l'actuel ministre Ronnie Kasrils, qui est juif, l'État d'Israël met en œuvre une forme d'apartheid plus sophistiquée, plus évoluée et plus brutale que le précédent sud-africain. Il doit donc susciter chez les hommes et les femmes de conscience du monde entier, notamment chez ceux qui se sont élevés contre l'apartheid sud-africain, les mêmes réactions de solidarité et de compassion, à travers l'application d'un boycott, de désinvestissement et de sanctions (BDS) contre Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international et respecte les droits de l'homme fondamentaux.

Certains diront peut-être que pour eux, l'art doit être au-dessus des divisions politiques et unir les gens dans leur humanité commune. Il me semble qu'ils oublient un peu vite que les maîtres et les esclaves n'ont pas grand-chose en commun, et surtout pas l'idée d'humanité. Au lieu de réinventer la roue, je me contenterai de rappeler les sages paroles d'Enuga S. Reddy, directeur du Centre contre l'apartheid des Nations unies, qui, quand on lui disait que le boycott culturel de l'Afrique du Sud était contraire au principe de la liberté d'expression, répondait: «Je trouve assez étrange, et c'est un euphémisme, que le régime sud-africain qui prive la majorité africaine de toutes les libertés [...] se transforme ainsi en défenseur de la liberté des artistes et des sportifs du monde entier. Nous disposons d'une liste de personnalités qui se sont

Israël/Afrique du Sud: Réfexions sur le boycott culturel

produites en Afrique du Sud pour diverses raisons: ignorance de la situation, appât du gain ou indifférence au racisme. Il faut les persuader d'arrêter de divertir l'apartheid, d'arrêter de profiter de l'argent de l'apartheid et d'arrêter de se prêter à la propagande du régime d'apartheid.»

Il convient de noter que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté sa résolution sur le boycott culturel de l'Afrique du Sud en décembre 1980, soit près de deux décennies après l'adoption du boycott par les organisations de la société civile en Grande Bretagne, puis aux États-Unis. Cette décision fut également prise à la suite des appels répétés des organisations noires d'Afrique du Sud qui s'étaient elles-mêmes opposées à la venue de plusieurs personnalités étrangères qui ne respectaient pas le boycott.

Accusant ces personnalités de complicité avec l'apartheid, Reddy affirmait: «Il n'y a pas de précédent à cela dans l'histoire, à part dans une certaine mesure sous le nazisme. Le problème en Allemagne à l'époque n'était pas la ségrégation des publics mais l'inhumanité et le génocide, et c'est aussi le cas en Afrique du Sud aujourd'hui. » Malgré toutes les différences évidentes, on peut dire la même chose de la situation dans l'actuelle Palestine occupée.

Sur la responsabilité morale des universitaires dans les situations d'oppression.
Le boycott universitaire comme acte de résistance civique *Academe*, février 2006.

Dans l'exercice de ses droits et dans la jouissance de ses libertés, chacun n'est soumis qu'aux limitations établies par la loi exclusivement en vue d'assurer la reconnaissance et le respect des droits et libertés d'autrui et afin de satisfaire aux justes exigences de la morale, de l'ordre public et du bien-être général dans une société démocratique.

Déclaration universelle des droits de l'homme, Article 29-2

Publié dans Academe, le journal de l'American Association of University Professors, cet article est écrit en réponse à la position de l'Association condamnant le boycott. Avec d'autres, il a été rédigé en vue d'une conférence qui devait se tenir en février 2006 au Rockefeller Conference Center à Bellagio (Italie). La conférence fut annulée, mais l'association décida de publier les articles pour présenter les points de vue qui devaient y être exposés.

Il faut savoir gré à l'Association américaine des professeurs d'université (American Association of University Professors, AAUP) de prendre l'initiative précieuse et bienvenue d'ouvrir un débat sur les boycotts universitaires et leurs conséquences sur le principe de liberté académique. Je me contenterai ici de critiquer la position de l'AAUP sur les boycotts uni-

Sur la responsabilité morale des universitaires

versitaires et les libertés académiques telle qu'elle a été exprimée dans le rapport du Comité A, «Sur les boycotts universitaires» (*On Academic Boycotts*).

De mon point de vue, la position de l'AAUP sur cette question pose trois séries de problèmes, d'ordres conceptuel, fonctionnel et éthique. Dans leur ensemble, ils remettent gravement en cause la cohérence de la position de l'AAUP sur le boycott universitaire d'Israël et sa conformité aux politiques et aux modes d'intervention défendus de longue date par l'organisation partout où ses principes sont battus en brèche. Plus grave encore, en postulant l'« importance primordiale » de cette notion de liberté académique, l'AUUP limite de fait, délibérément ou non, l'étendue des obligations morales des universitaires de réagir aux situations d'oppression dès lors que l'accomplissement de ces obligations entre en conflit avec cette notion.

Insuffisance conceptuelle

Entre autres aspects problématiques, la défense des libertés académiques par l'AAUP semble être limitée aux conflits à l'intérieur d'un État, c'est-à-dire pour l'essentiel aux « politiques gouvernementales » qui contreviennent au «libre-échange des idées entre universitaires ». Cela écarte d'emblée les universitaires qui exercent dans un contexte de colonialisme, d'occupation militaire ou d'autres formes d'oppression nationale où « les saisies matérielles et institutionnelles [...] empêchent certains sujets historiques de prétendre au discours des droits lui-même », comme le dit très bien Judith Butler¹. De ce point de vue, les libertés académiques deviennent le privilège exclusif de certains universitaires.

En outre, en privilégiant les libertés académiques par rapport à toutes les autres libertés, la position de l'AAUP contredit les principes fondamentaux du droit

international définis par l'ONU. La Conférence de 1993 sur les droits de l'homme proclamait que tous «les droits de l'homme sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés. La communauté internationale doit traiter les droits de l'homme globalement, de manière équitable et équilibrée, sur un pied d'égalité et en leur accordant la même importance²». Enfin, en faisant de la libre circulation des idées une valeur absolue et inconditionnelle, l'AAUP entre en conflit avec la conception des libertés académiques reconnue au niveau international telle que l'a définie le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, selon lequel:

Les libertés académiques englobent la liberté pour l'individu d'exprimer librement ses opinions sur l'institution ou le système dans lequel il travaille, d'exercer ses fonctions sans être soumis à des mesures discriminatoires et sans crainte de répression de la part de l'État ou de tout autre acteur, de participer aux travaux d'organismes universitaires professionnels ou représentatifs et de jouir de tous les droits de l'homme reconnus sur le plan international applicables aux autres individus relevant de la même juridiction. La jouissance des libertés académiques a pour contrepartie des obligations. par exemple celles de respecter les libertés académiques d'autrui, de garantir un débat contradictoire équitable et de réserver le même traitement à tous sans discrimination fondée sur l'un ou l'autre des motifs prescrits³. (Nous soulignons.)

Lorsque des universitaires négligent ces obligations ou s'y soustraient totalement, ils perdent donc leur droit d'exercer ces libertés. Cette mise en balance des droits et des obligations est le principe même de l'exercice d'une juridiction internationale sur les droits de

Sur la responsabilité morale des universitaires

l'homme. C'était aussi l'un des fondements de la conception première des libertés académiques de l'AAUP telle qu'elle l'exprimait dans sa «Déclaration de principes» de 1915, qui posait comme condition à ces libertés les «obligations corrélatives» de contribuer à «l'intégrité» et au «progrès» de la recherche scientifique. En s'abstenant de fixer un ensemble d'obligations large et évolutif, les institutions et les associations universitaires s'empêchent de dissuader des universitaires de participer à des actions ou de défendre des points de vue jugés fanatiques, haineux ou incendiaires.

Un professeur devrait-il avoir le droit d'écrire: «Chez les [Juifs], vous ne trouverez pas ce phénomène si caractéristique de la culture [islamo-chrétienne]: le doute, le sens de la faute, cette facon de se torturer. [...] Il n'y a pas de condamnations, pas de regrets, pas de problèmes de conscience chez les [Israéliens] et les [Juifs]. nulle part, dans aucune couche sociale, dans aucune position sociale»? Si l'on remplace les mots entre crochets par, dans l'ordre, «Arabes», «judéo-chrétienne», «Arabes» et «musulmans», cette phrase est une citation exacte d'un livre de David Bukay de l'université d'Haïfa⁴. Un étudiant palestinien de Bukay porta plainte contre lui pour propos racistes. Le recteur de l'université innocenta totalement Bukay, bien que le sous-procureur général d'Israël ait ordonné une enquête contre lui pour «suspicion d'incitation au racisme⁵». Dans ce cas, c'est l'institution elle-même qui est impliquée.

Au-delà de la question pénale, une institution universitaire devrait-elle tolérer, au nom des libertés académiques, le plaidoyer d'un professeur pour la «christianisation de Brooklyn», par exemple, ou une recherche «scientifique» qui viserait explicitement à contrer la «menace démographique juive» à New York? Arnon Soffer, de l'université d'Haïfa, a travaillé pendant des années sur la «judaïsation de la Galilée»

et lancé des projets de recherche pour lutter contre la «menace démographique arabe» en Israël⁶. Dans son université comme dans l'ensemble de l'*establishment* académique israélien, Soffer est très reconnu et il fait l'objet de fréquents éloges.

Les universitaires qui défendent l'idéologie nazie, nient l'Holocauste ou développent des théories antisémites sont-ils libres de soutenir leurs points de vue en classe? Devraient-ils l'être? La conception des libertés académiques défendue par l'AAUP permetelle d'aborder de façon cohérente ces cas épineux?

Incohérence opérationnelle

Tout au long de son rapport, l'AAUP fait montre d'un manque d'impartialité et d'équilibre dès qu'il s'agit des universitaires israéliens et de leurs homologues palestiniens. Selon le rapport, ce qui a valu la condamnation «immédiate» de l'AAUP est ce qu'elle a percu comme une violation d'un aspect spécifique des libertés académiques des universitaires israéliens - leur droit à interagir librement avec leurs collègues du reste du monde - suite à la décision de l'Association des professeurs d'université britannique (British Association of University Teachers, AUT), révoguée par la suite, de boycotter deux universités israéliennes. Les injustices qui suscitèrent le geste de l'AUT, et notamment les entraves autrement plus radicales et générales aux libertés académiques des Palestiniens, n'ont pas suscité la moindre critique de l'AAUP. Quand elle s'y réfère, elle évoque seulement « ce que d'aucuns considèrent comme le déni des droits des Palestiniens par l'occupation israélienne», comme s'il n'était pas évident pour à peu près tout le monde que l'occupation militaire est par définition contraire à l'affirmation et à l'exercice des libertés et des droits.

Sur la responsabilité morale des universitaires

Par ailleurs, si l'AAUP a adopté de nombreuses résolutions condamnant les régimes et les institutions qui limitent les libertés des citovens et des enseignants, elle n'a jamais pris position publiquement, à ma connaissance, contre la fermeture des universités et des écoles palestiniennes plusieurs années de suite à la fin des années 1980 et au début des années 1990. pas plus que contre la «criminalisation» de toutes les initiatives d'éducation alternatives «souterraines» qui ont vu le jour à cette époque⁷. Malgré les nombreux témoignages recueillis par les principales organisations de défense des droits de l'homme et les agences de l'ONU, malgré la couverture médiatique dont elle fait l'objet, la politique israélienne actuelle qui aboutit à entraver et bien souvent à interdire aux Palestiniens l'accès à leurs écoles et à leurs universités – du fait du mur colonial, des barrages routiers et des routes «réservées aux Israéliens» - a également été ignorée par l'AAUP. On ne l'a pas entendue non plus sur la pratique de l'armée israélienne consistant à «tirer pour blesser» délibérément sur les manifestants, qui sont parfois des écoliers⁸.

Un autre aspect des violations du droit à l'éducation qui a échappé aux critiques de l'AAUP est l'infraction au droit à une éducation égale pour tous dont sont victimes les citoyens arabo-palestiniens d'Israël. Une étude menée par Human Rights Watch en 2001 se concluait ainsi:

Une discrimination à tous les niveaux du système éducatif [israélien] élimine une proportion croissante d'enfants arabo-palestiniens à mesure qu'ils avancent dans le système scolaire — ou canalise les plus persévérants de façon à limiter leurs chances d'accéder à une éducation supérieure. Les obstacles que les étudiants arabo-palestiniens rencontrent de la maternelle à l'université fonctionnent comme une

série de tamis toujours plus fins. À chaque étape, le système éducatif élimine davantage d'Arabo-Palestiniens que de Juifs. [...] Bien que la Constitution ne reconnaisse pas explicitement le droit à l'éducation, un tel droit est bel et bien garanti par des lois en Israël. Mais ces lois, qui interdisent la discrimination au sein des écoles, n'interdisent pas spécifiquement la discrimination par le gouvernement national lui-même. Les tribunaux israéliens doivent donc se fonder sur ces lois ou sur des principes plus généraux d'égalité pour protéger les enfants arabo-palestiniens des discriminations dans l'éducation.

Cette forme de discrimination raciale institutionnalisée n'évoque-t-elle pas des précédents? Selon l'ancienne ministre de l'éducation israélienne Shulamit Aloni, Israël «ne diffère en rien de l'Afrique du Sud raciste¹⁰». Le député israélien Roman Bronfman critique également ce qu'il désigne comme «un régime d'apartheid dans les territoires occupés», ajoutant que «la politique d'apartheid a également infiltré l'État d'Israël où s'exerce une discrimination quotidienne contre les Arabes et les autres minorités israéliennes¹¹». Cette situation ne justifie-t-elle pas des mesures de désinvestissement similaires? Il convient de noter que dans le cas de l'Afrique du Sud, l'AAUP justifiait son appel à des sanctions par une prise de position «contre l'apartheid» en général alors que dans le cas de la Palestine, elle ne s'est intéressée qu'aux « violations des libertés académigues».

Et si ce sont les boycotts académiques, par principe, qui suscitent la réprobation de l'AAUP, l'organisation a-t-elle condamné l'American Library Association lorsqu'elle a mis en place un boycott de ce type contre l'Afrique du Sud pendant les années

Sur la responsabilité morale des universitaires

1980? Et quelle est sa position sur l'appel de l'Anti-Defamation League à un contre-boycott des universités britanniques après la décision de boycott de l'AUT¹²?

Responsabilité éthique

Selon le rapport de l'AAUP «Sur les boycotts académiques», «s'il n'existe pas de moyen objectif de déterminer ce qui constitue une situation extraordinaire. comme c'est certainement le cas, quels critères devraient guider la décision de soutenir ou de ne pas soutenir un boycott?» (Nous soulignons.) Si des critères «objectifs» sont sans doute en effet un idéal abstrait qu'on vise sans jamais l'atteindre réellement, certains principes éthiques font désormais l'objet d'une adhésion suffisamment universelle pour être considérés comme relativement objectifs, au moins pour notre époque. La prohibition des actes de génocide ou des assassinats d'enfants sont deux exemples évidents. Le corpus croissant des conventions et des déclarations de l'ONU doit être considéré comme ce qui se rapproche le plus des critères objectifs qui peuvent nous guider pour nous prononcer en matière de litiges sur les droits et les libertés, notamment dans les situations d'oppression.

La réglementation de l'ONU n'est peut-être pas toujours parfaitement cohérente, mais elle se fonde sur le principe éthique suprême de la valeur égale de toutes les vies humaines et sur l'indivisibilité et l'interdépendance des droits de l'homme. La violation de ces principes était probablement le principal motif de l'appel de l'AAUP au désinvestissement dans l'Afrique du Sud de l'apartheid. Il convient de souligner ce précédent, dans la mesure où il met en jeu des critères, certes implicites, qui permettent de décider ce qui constitue une «situation extraordinaire» nécessitant des mesures exceptionnelles.

Le soutien de l'AAUP à une forme de boycott de l'Afrique du Sud peut être interprété ou extrapolé pour montrer que, lorsqu'un déni constant et généralisé des droits de l'homme fondamentaux est reconnu, la responsabilité éthique de toute personne libre – et de toute association de personnes libres, institutions universitaires comprises – de résister à l'injustice supplante toute autre considération sur les conséquences éventuelles de ces actes de résistance sur les libertés académiques. Cela ne signifie pas nécessairement que les libertés académiques sont reléguées à un rang inférieur parmi d'autres droits, mais simplement que dans des contextes d'oppression extrême, l'obligation de sauver des vies humaines et de protéger les droits inaliénables des opprimés à vivre comme des êtres humains libres et égaux prend un caractère d'urgence et de priorité absolue. C'est précisément dans cette logique qu'a été lancé l'appel de la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI).

Mauvaise interprétation de l'appel PACBI

Les critiques légitimes de la «clause d'exclusion» dans l'appel au boycott, de la part de l'AAUP et d'autres organisations et individus, et la ferme opposition de PACBI à toute forme de «test idéologique» ou de «liste noire», ont convaincu les organisateurs de la campagne de supprimer totalement cette clause. S'ils ont souhaité l'inclure dans un premier temps, ce n'était nullement dans l'intention de dresser des listes mais simplement pour introduire autant de nuances que possible dans l'appel, de façon à mieux prendre en compte les inévitables zones grises, lorsqu'il est difficile de déterminer si des universitaires ou des intellectuels agissent à titre personnel ou en tant que représentants d'institutions soumises au boycott¹³.

Sur la responsabilité morale des universitaires

Mais dans l'ensemble, l'AAUP a commis une grave erreur d'interprétation de l'appel PACBI. Habituée à réagir à des violations des libertés académiques perpétrées par des gouvernements ou des directions d'université à l'encontre d'universitaires, l'AAUP semble exclure la possibilité d'une complicité institutionnelle de l'Université elle-même pour maintenir ou pour servir un système d'oppression à l'extérieur de l'enceinte de l'Université, comme c'est le cas en Israël.

L'appel PACBI vise spécifiquement les institutions universitaires israéliennes en raison de leur complicité dans la perpétuation de l'occupation israélienne, des discriminations raciales et du déni des droits des réfugiés. Cette collusion prend des formes diverses. des recherches - en démographie, géographie, hydrologie et psychologie, entre autres – pour le compte de l'establishment de l'armée et du renseignement qui profitent directement à l'appareil d'occupation, à la tolérance et bien souvent au soutien dont bénéficient les discours, les théories et les recherches «scientifiques» racistes: de l'institutionnalisation des discriminations contre les citoyens arabo-palestiniens à l'étouffement de la recherche universitaire sur la Nakba, la catastrophe de l'expropriation et du nettoyage ethnique de plus de 750000 Palestiniens et de la destruction de plus de 400 villages au moment de la création d'Israël, ou encore à des infractions aux lois internationales commises par les universités elles-mêmes, comme la construction de campus ou de dortoirs dans les territoires palestiniens occupés - ce fut le cas de l'université hébraïque de Jérusalem, par exemple¹⁴.

Par conséquent, si l'objectif ultime du boycott est d'obliger Israël à respecter les lois internationales, les droits de l'homme et les droits politiques des Palestiniens, la pression sur l'Université israélienne n'est pas seulement un moyen en vue d'une fin, mais elle fait partie de la fin elle-même. C'est d'autant plus

vrai si l'on tient compte du fait que le boycott universitaire n'est qu'une composante d'une campagne plus générale de boycott, de désinvestissement et de sanctions, soutenue par la très large majorité de la société civile palestinienne.

L'AAUP s'est toujours opposée aux boycotts universitaires, quelles que soient les conditions d'oppression, leur préférant, dans les situations extrêmes, les boycotts économiques. Pour justifier cette préférence, l'AAUP affirme notamment que le boycott universitaire porte préjudice à des universitaires irréprochables. Mais le boycott économique ne touche-t-il pas davantage encore de spectateurs innocents, et pas seulement dans la communauté universitaire? Le boycott n'est jamais une science exacte. Même lorsque la cible est parfaitement légitime, il porte nécessairement atteinte à des gens qui, en toute justice, ne peuvent être tenus pour responsables des politiques mises en cause. Le boycott économique de l'Afrique du Sud soutenu par l'AAUP pendant l'apartheid a sans doute fait du tort à des civils innocents, universitaires compris. Et, comme dans le cas du boycott de l'Afrique du Sud, au lieu de se concentrer sur la «marge d'erreur», aussi importante soit-elle, les partisans du boycott doivent insister sur les effets émancipateurs qu'un boycott total et soutenu peut avoir, non seulement sur la vie des opprimés, mais aussi sur la vie des oppresseurs eux-mêmes, tout en faisant tout leur possible pour limiter les risques de faire du tort à des individus innocents. Comme l'ont écrit le leader sud-africain Ronnie Kasrils et l'écrivain britannique Victoria Brittain, «Le boycott et les sanctions ont fini par contribuer à libérer les Noirs et les Blancs en Afrique du Sud. De même, Palestiniens et Israéliens gagneront tous à cette campagne non-violente à laquelle appellent les Palestiniens¹⁵. » Le boycott d'Israël peut donc être le catalyseur de processus de transformation permettant de

Sur la responsabilité morale des universitaires

nous rapprocher d'une paix juste et durable fondée sur le droit fondamental et universel à l'égalité.

Recommandations

- **a.** Conformément aux principes et aux pratiques qu'elle a toujours défendus, l'AAUP est invitée à prendre position publiquement contre les violations systématiques des droits des Palestiniens, et notamment de leurs libertés académiques, commises par Israël.
- **b.** Comme elle l'a fait pour l'Afrique du Sud, l'AAUP est invitée à appeler à un désinvestissement vis-à-vis des entreprises qui prolongent l'occupation militaire israélienne, la colonisation et les autres formes d'oppression des Palestiniens. Les critères de l'ONU, semblables aux Principes globaux de Sullivan sur la responsabilité sociale des entreprises, mais plus généraux, doivent être le cadre de référence pour mener à bien ce désinvestissement.
- **c.** Reconnaissant le rôle central que jouent désormais les Nations unies dans l'instauration de principes internationaux dans la plupart des situations mettant en jeu les libertés, les droits et la résolution de conflits, l'AAUP est invitée à dépoussiérer sa conception des libertés académiques et ses principes d'intervention dans les situations extraordinaires pour se conformer aux normes internationales et devenir plus pertinente et réactive dans de telles situations. Cela rapprocherait la conception des libertés académiques de l'AAUP de l'idéal évoqué dans le préambule de cet article.

http://www.unhchr.ch/huridocda/huri-

doca.nsf/(Symbol)/A.CONF.157.23.Fr?O penDocument.

3. Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU, «Le droit à l'éducation» (Art. 13), 8 décembre 1999.

http://www.unhchr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/6d20d27a772138b48025685e005fc2ce?Opendocument

^{1.} Judith Butler, «Israel/Palestine and the Paradoxes of Academic Freedom», Radical Philosophy, n° 135, janvierfévrier 2006, p. 8-17.

Conférence mondiale de l'ONU sur les droits de l'homme, «Déclaration et programme d'action de Vienne», 12 juillet 1993,

- 4. David Bukay, «The First Cultural Flaw in Thinking: The Arab Personality» in Bukay, Arab-Islamic Political Culture: A Key Source to Understanding Arab Politics and the Arab-Israeli Conflict, Shaarei Tikva (Israël), Ariel Center for Policy Research, 2003.
- **5.** Meron Rapoport, «In the Name of Truth», *Haaretz*, 28 avril 2005.
- **6.** Sur cette question, voir Esther Zandberg, «Unacceptable Norms», *Haaretz*, 26 septembre 2004; et Lily Galili, «A Jewish Demographic State», *Haaretz*, 1er juillet 2002.
- 7. Birzeit University's Public Relations Office, «The Criminalization of Education: Academic Freedom and Human Rights at Birzeit University during the Palestinian Uprising», décembre 1989, p. 2.
- 8. Au début de l'actuelle Intifada, Tanya Reinhart, professeur à l'Université de Tel-Aviv, évoquait la «pratique commune» chez les tireurs d'élite, consistant à «tirer une balle de métal enrobée de caoutchouc dans un œil un petit jeu pour soldats bien entraînés, qui demande une précision maximale».

http://www.tau.ac.il/~reinhart/political/DontSayYouDidntKnow.html. Voir aussi Physicians for Human Rights, «Evaluation of the Use of Force in Israel, Gaza and the West Bank», 3 novembre 2000.

http://www.phrusa.org/research/forensics/israel/Israel_force_2.html.

- 9. Human Rights Watch, «Second Class: Discrimination against Palestinian Arab Children in Israel's Schools», septembre 2001. http://www.hrw.org/reports/2001/israel
- **10.** Roee Nahmias, «Israeli Terror Is Worse», *Yedioth Ahronoth*, 29 juillet 2005.
- 11. Roman Bronfman, «The Hong Kong of the Middle East», *Haaretz*, 20 mai 2005.
- **12.** Yair Sheleg, «ADL's Boss Threatens Boycott of UK Academe», *Haaretz*, 18 mai 2005.
- 13. Voir l'intégralité de l'appel PACBI infra, p. 185. Il peut aussi être consulté à l'adresse suivante : http://www.pacbi.org/etemplate.php?id =117&key=exclusion%20clause.
- 14. Oren Ben-Dor affirme que l'un des objectifs du boycott universitaire est «de fournir un moyen de transcender les limites du discours public autorisé», ajoutant «une telle liberté est précisément ce qui manque en Israël». Oren Ben-Dor, «Academic Freedom in Israel Is Central to Resolving the Conflict», CounterPunch, 21-22 mai 2005.

http://www.counterpunch.org/bendor05212005.html.

15. Ronnie Kasrils et Victoria Brittain, «Both Palestinians and Israelis Will Benefit from a Boycott», *Guardian*, 25 mai 2005. Juste des intellectuels ou des intellectuels justes? Oppression, résistance et rôle des intellectuels DevISSues, avril 2008.

Publié dans DevIssues, journal de l'International Institute of Social Studies, cet article s'élève contre l'argument qui veut que, dans un contexte d'oppression coloniale, les intellectuels restent des intellectuels et puissent s'isoler de la réalité et des luttes pour les droits humains.

«Votre essai est passionnant mais pouvez-vous le rendre moins "intellectuel", moins analytique et plus personnel?» Telle fut la réaction d'une éditrice de New York quand je lui soumis l'article sur l'art et l'oppression écrit à sa demande pour un recueil d'essais sur le même sujet. Des remarques de ce genre - j'en ai entendu bien d'autres! - trahissent souvent la perception bien enracinée, même chez les gens soucieux de justice sociale, d'une dichotomie entre les intellectuels du «Nord» et ceux du «Sud», les premiers étant mieux équipés pour penser, analyser, réfléchir, créer et théoriser tandis que les seconds seraient «naturellement» – si l'on me permet cette allusion aristotélicienne – davantage prédisposés à la simple existence. à l'expérience des dimensions physiques et sensorielles de la vie auxquelles ils ne feraient que «réagir».

La façon dont la plupart des universitaires et des intellectuels israéliens, notamment ceux qui se disent «de gauche», ont réagi à l'appel palestinien au boycott universitaire et culturel des institutions israéliennes¹ en

fut une illustration brillante. Certains ont hurlé qu'ils se sentaient «trahis» par l'«ingratitude» des Palestiniens, d'autres nous ont expliqué qu'un tel boycott était «contraire» à nos propres intérêts, d'autres encore ont eu recours à toutes sortes d'insinuations malveillantes et de tromperies intellectuelles pour réfuter les arguments en faveur du boycott - qui s'inspire principalement de la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Nombre d'entre eux furent véritablement choqués que des Palestiniens osent prendre eux-mêmes l'initiative de décider de quelle manière le monde pouvait les aider à résister au système d'apartheid israélien. Habitués à se réserver le «rôle de cautions autoproclamées des formes que doit prendre la lutte contre l'occupation». ces Israéliens de gauche, pour la plupart des sionistes mous qui prennent position contre l'occupation mais défendent de fait l'apartheid en Israël et s'opposent fermement aux droits des réfugiés palestiniens, se sont « arrogés le droit exclusif d'arbitrer toute question concernant les Palestiniens² ». Tout se passe comme s'ils avaient en eux cette représentation statique et inconsciemment raciste des intellectuels indigènes, selon laquelle nous ne pouvons être que des partisans ou des disciples serviles, voire des humains relatifs³, pas vraiment doués de raison ou en tout cas, pas capables de l'utiliser pour notre bien.

Condescendance coloniale mise à part, on peut dire que ces grands noms de la pensée israélienne sont devenus, volontairement ou non, l'instrument le plus efficace utilisé par Israël et ses partisans sionistes à l'étranger pour combattre l'influence grandissante du boycott par une campagne acharnée, notamment en Europe et aux États-Unis, dans un climat d'intimidation, de diffamation, voire de franche brutalité.

L'argument répété à l'envi par ces pseudo-progressistes dans les colonnes des grands médias occidentaux est que le boycott universitaire et culturel étouffe

Juste des intellectuels ou des intellectuels justes?

le libre-échange des idées, entrave le dialogue culturel et viole les libertés académiques. Outre l'hypocrisie de ceux qui soutenaient autrefois un boycott total de l'Afrique du Sud de l'apartheid et font aujourd'hui la morale sur les dangers «intrinsèques» du boycott d'Israël, cet argument témoigne d'un préjugé particulièrement dérangeant, dans la mesure où seules les libertés académiques des Israéliens semblent dignes d'être prises en compte. Il n'y a aucune raison, par ailleurs, de placer ainsi les libertés académiques audessus de toutes les autres libertés.

Toutefois, ont objecté certains, les intellectuels palestiniens ne devraient-ils pas se concentrer sur ce qu'ils font le mieux, à savoir produire des œuvres d'art et de pensée pures et apolitiques qui peuvent en elles-mêmes apporter une contribution bien plus décisive à la cause palestinienne? Ne vaut-il mieux pas laisser le militantisme aux militants? Il faut reconnaître qu'en Palestine même, des personnalités du monde académique et culturel ont défendu ce genre de positions. Le problème le plus évident de ce genre d'argumentation, c'est qu'elle crée une autre dichotomie, non moins artificielle, entre ceux qui pensent et ceux qui agissent, entre monde intellectuel et militantisme, d'où découle la hiérarchie immuable qui fait des intellectuels des patriarches et des militants une masse malheureuse en quête d'un sens et d'une direction. S'il est vrai que chaque groupe a son propre domaine d'action et de création, il n'y a pas de frontière fixe et imperméable entre eux, mais un rapport véritablement dialectique qu'il ne faut pas écarter ou ignorer.

Une autre faille importante dans cette argumentation tient au fait qu'elle suppose que les intellectuels peuvent être, dans le contexte de l'oppression coloniale, «juste» des intellectuels, si l'expression a un sens, qui peuvent et doivent se mettre à distance de la réalité pressante et souvent déprimante de l'oppression

pour produire des œuvres de qualité susceptibles de contrer l'entreprise d'occupation des esprits – un mal bien plus dangereux et tenace que l'occupation des terres – par l'oppresseur et de ranimer l'espoir de la communauté opprimée, contribuant au passage au processus d'autodéveloppement, notamment dans le champ essentiel de la culture. D'après mon expérience personnelle, en tant que critique et chorégraphe qui ai travaillé au cœur du «conflit», je ne pense pas que dans une situation d'oppression, les intellectuels puissent choisir de rendre compte ou non de l'effet du conflit sur eux et leur société. En un sens, l'oppression s'impose d'elle-même dans leur travail, dans le processus créatif. Leur seul choix est donc de la réfléchir passivement ou de la transcender activement. Il semble que l'oppression ait une manière de toucher tous ceux qui se trouvent dans son champ d'action. indépendamment de l'implication ou de la volonté d'implication de chacun.

Pourquoi, dans ce cas, demandent alors les opposants au boycott, privilégier le boycott sur d'autres formes d'engagement «positives»? Il y a bien d'autres façons «constructives» de résister à l'oppression, la plus puissante étant de se rallier des secteurs importants de la communauté des oppresseurs, à travers le dialogue et des projets de collaboration dans tous les domaines, poursuivent-ils. Compte tenu des financements importants en provenance des pays d'Europe - résolus à se repentir de leur génocide sur le dos des droits des Palestiniens – auxquels de tels projets peuvent prétendre et de la visibilité et du prestige qui les accompagnent, même des intellectuels palestiniens scrupuleux peuvent finir par accepter de donner une nouvelle orientation à leur travail : de la résistance à l'oppression, ils passent alors à la communication avec «l'autre» pour faire advenir le changement par la persuasion, même si leur propre passé témoigne de

Juste des intellectuels ou des intellectuels justes?

l'échec lamentable d'une telle tentative. Ainsi, un travail chorégraphique de coopération israélo-palestinienne peut apparaître comme le modèle ultime pour promouvoir la coexistence et la reconnaissance mutuelle entre les «deux côtés». Un tel programme – car ces projets dérivent le plus souvent en sous-main de programmes politiques - en appelle fondamentalement à un changement de la «conscience des opprimés, non de la situation qui les opprime⁵ », pour reprendre l'analyse lucide de Simone de Beauvoir. Ou pire, il vise à changer la perception que le monde a du conflit, en donnant l'impression de rapports symétriques, normaux et même courtois entre les artistes de part et d'autre de la ligne de séparation, ce qui suggère nécessairement qu'il suffit d'accumuler suffisamment de collaborations de ce type pour dépasser la «haine» qui est au cœur du «conflit». Et peu à peu, ce n'est plus la fin de l'oppression mais l'imposition d'une nouvelle image qui devient l'objectif ultime de ce *business* de la paix.

Ceux qui croient qu'ils peuvent parvenir à dissiper le conflit par la seule voie intellectuelle du rapprochement, de la détente ou du «dialogue» ne recherchent qu'une illusion de paix. Lutter pour la paix sans la justice revient à institutionnaliser l'injustice, ou à demander aux opprimés de se soumettre à la force irrésistible de l'oppresseur, en acceptant l'inégalité comme destin⁶.

Le boycott reste donc l'une des formes de lutte nonviolente les plus justes moralement pour libérer l'oppresseur de son oppression et instaurer une véritable coexistence, l'égalité, la justice et une paix durable. L'exemple sud-africain atteste de la puissance et du potentiel de ce type de résistance civique.

Si l'on oublie les principaux problèmes politiques soulevés par les arguments précédents, peut-on concevoir une communication intellectuelle équitable et

réciproquement fructueuse? Bien sûr, mais pas dans n'importe quelles conditions. Une problématique essentielle de l'interculturalité dans un contexte d'oppression durable est l'*asymétrie*. À toutes les complexités liées aux différences culturelles elles-mêmes, l'asymétrie ajoute la dimension de la verticalité. Et dans la mesure où elle crée nécessairement une stratification, elle peut nuire à la communication interculturelle si on n'en tient pas du tout ou pas suffisamment compte.

Il y a aussi le risque que le camp le plus «faible», dans un tel processus de communication asymétrique, soit exploité par la partie «plus forte» comme un objet, un instrument, dans un climat certes relativement ouvert et ostensiblement progressiste, mais comme un instrument tout de même, ce qui reviendrait à nier à cette communication toute fonction de passerelle permettant des allers-retours entre les deux parties – ce serait alors plutôt une échelle!

Au cœur de ce problème, il y a la valeur relative attachée par le camp le plus fort, ou même par les deux camps, aux perceptions, aux souhaits et aux besoins du camp le plus faible. Si ceux-ci sont relégués à un statut inférieur, la communication devient un simple instrument d'oppression supplémentaire, par lequel les besoins et les objectifs du plus fort sont la principale force à l'œuvre. Dans cette situation, le dialogue est tout simplement impossible. Toute communication à ce stade relève nécessairement de la négociation. Ce n'est qu'à partir du moment où les deux parties ont remis en cause leurs stéréotypes et leurs manières de faire bien installés, et se sont mises d'accord sur les principes de justice fondamentaux qui doivent guider leur lutte commune, que la relation devient plus équitable et équilibrée. Toute relation entre des intellectuels séparés par le fossé de l'oppression doit donc aspirer, d'une façon ou d'une autre, à mettre fin à l'oppression et non à la fuir ou

Juste des intellectuels ou des intellectuels justes?

à l'ignorer. Alors seulement un véritable dialogue peut se développer, et à travers celui-ci la possibilité d'une collaboration sincère.

En conclusion, dans les contextes d'oppression coloniale, les intellectuels qui travaillent au nom de la justice ne peuvent pas être juste des intellectuels, dans le sens abstrait; ils ne peuvent qu'être immergés dans une forme de militantisme, pour apprendre des expériences des autres militants, élargir l'horizon de leurs sources d'inspiration et s'engager dans des processus d'émancipation collectifs et efficaces, sans la complaisance et les tours d'ivoire qui pourraient brouiller leur vision morale. En bref, ils ne peuvent être que des intellectuels justes.

^{1.} Appel PACBI à un boycott universitaire et culturel d'Israël: cf. *supra*, note 13, p. 72.

^{2.} Voir Omar Barghouti et Lisa Taraki, «Academic Boycott and the Israeli Left», *Electronic Intifada*, 15 avril 2005.

^{3.} Voir Omar Barghouti, «Relative Humanity – the Fundamental Obstacle to the One State Solution», *ZNet*, 16 décembre 2003.

^{4.} Sur ce point, voir Omar Barghouti et Lisa Taraki, «Freedom vs. "Academic Freedom" – The AUT Boycott», *CounterPunch*, 1er juin 2005.

^{5.} Citée *in* Paulo Freire, *Pedagogy of the Oppressed*, New York, Herder & Herder, 1972.

^{6.} Voir Omar Barghouti, «The Morality of a Cultural Boycott of Israel», *Open Democracy*, 20 septembre 2005.

Liberté contre «libertés académiques». Le boycott de l'AUT

Coécrit avec Lisa Taraki* CounterPunch, juin 2005.

Cet article s'élabore autour de la notion de liberté universitaire: il donne des exemples de la complicité des milieux académiques israéliens avec ceux qui violent les lois internationales et les droits élémentaires des Palestiniens.

Le 26 mai 2005, l'Association des professeurs d'université (Association of University Teachers, AUT) britanniques révoqua sa décision - prise le 22 avril - de boycotter les universités israéliennes. Manœuvres d'intimidation mises à part, aucun instrument de pression ne fut aussi fréquemment utilisé que l'argument selon lequel le boycott violait les libertés académiques. La liberté de produire et d'échanger des connaissances était jugée sacrosainte, quelle que soit la situation. Il v a deux failles essentielles dans cet argument. Il est en lui-même tendancieux puisqu'il ne tient compte que des libertés académiques des Israéliens; le fait que les Palestiniens soient privés de leurs droits fondamentaux, et notamment de leurs libertés académiques, à cause de l'occupation militaire israélienne, n'est absolument pas pris en considération par tous ceux qui le répètent à l'envi. Et le statut de «super-valeur» audessus de toutes les autres libertés qu'il accorde aux libertés académiques est contraire aux fondements mêmes des droits de l'homme. Dans les situations de violations graves des droits de l'homme, le droit à la vie et le droit à la libération du joug colonial, pour ne citer qu'eux, doivent être plus importants que les libertés académiques. Si celles-ci contribuent d'une façon ou d'une autre à la suppression de ces droits plus fondamentaux, elles doivent passer au second plan. De même, si la lutte pour ces droits nécessite une forme de restriction de ces libertés, soit. La lutte en vaut la peine.

Ce compromis sur les libertés est-il inévitable? Les libertés académiques et les droits de l'homme fondamentaux s'opposent-ils nécessairement? Dans la plupart des cas, non; mais dans des situations spécifiques d'oppression durable et de violations répétées des lois internationales, soutenues - implicitement ou explicitement – par les institutions universitaires, la réponse est bien évidemment oui. À la fin de l'ère de l'apartheid, quand le monde entier boycottait les universités sud-africaines - dans le cadre de la campagne générale de sanctions et de boycott soutenue par les Nations unies - cela constituait bien une forme de limitation des libertés académigues. Mais elle était acceptée par la communauté internationale comme le prix à payer, relativement raisonnable, pour contribuer à la fin de l'apartheid et à la conquête de libertés plus fondamentales interdites aux Noirs d'Afrique du Sud depuis des générations. D'un point de vue éthique, la libération du racisme et du joug colonial était percue, à juste titre, comme plus importante que les « effets indésirables » sur les libertés académiques et les autres droits des universitaires hostiles à l'apartheid. La marche vers la liberté devait restreindre pour un temps un sous-ensemble de libertés dont ne jouissait qu'une partie de la population.

Au nom de la cohérence morale, il est difficile de ne pas voir la situation en Israël sous un jour similaire.

Comme l'ont reconnu publiquement le Conseil des Églises d'Afrique du Sud, l'archevêque Desmond Tutu, le ministre et leader de l'ANC Ronnie Kasrils et des centaines d'universitaires, de syndicalistes et de défenseurs des droits de l'homme d'Afrique du Sud, le système de discrimination raciale et d'oppression coloniale israélien est suffisamment proche du régime d'apartheid pour légitimer des appels aux sanctions similaires à ceux qui furent lancés contre le régime sud-africain dans le passé. Le compromis sur les libertés académiques accepté à l'époque de l'apartheid s'impose également dans le cadre de la lutte des Palestiniens pour la liberté, la justice et la paix.

Cependant il faut noter que dans le contexte israélien, ce que les opposants au boycott défendent si ardemment, ce n'est pas seulement le libre accès des universitaires israéliens à la communauté mondiale des chercheurs et leur participation au «libre-échange des idées», mais ce sont aussi les privilèges symboliques et matériels de la vie académique. En ce sens, le rejet des boycotts universitaires au nom de la préservation des libertés et des privilèges académiques des universitaires israéliens, alors même que les libertés et les droits bien plus fondamentaux des Palestiniens – universitaires ou pas – sont ignorés, est un exemple flagrant de partialité.

Il convient aussi de préciser que le concept de libertés académiques a été utilisé à tort et à travers par les opposants au boycott et mal compris par beaucoup d'autres. Dans les sociétés démocratiques, l'institution universitaire prend très au sérieux les cas de chercheurs dont les écrits ou les activités peuvent être interprétés comme incitant à la haine raciale. Ainsi, aux États-Unis ou en Europe, des universitaires qui ont nié l'existence du génocide nazi ou qui ont contesté des faits reconnus de son histoire, ont dû faire face à des mesures disciplinaires sévères de la part de leur

Liberté contre «libertés académiques»

université et aux critiques de leurs pairs et des associations professionnelles. Mais en Israël, où le racisme contre les Palestiniens et les Arabes est ancré dans les discours et les pratiques quotidiennes, le concept de libertés académiques est si élastique qu'on y est parfaitement libre d'exposer des théories racistes et d'inciter à la haine raciale, au nettoyage ethnique ou pire encore.

Le boycott et les sanctions ne sont pas des sciences exactes. Ils touchent des institutions réelles qui fournissent des emplois et des services à des personnes réelles, dont un grand nombre peuvent très bien ne pas être directement impliquées dans les injustices qui ont justifié ces mesures punitives. Tout boycott, en visant à réparer une injustice, peut porter préjudice à des personnes innocentes. Cela va sans dire. Il faut donc recourir à des critères de jugement clairs et cohérents pour juger si les causes du boycott et le résultat visé justifient ce préjudice. Dans le cas des universités israéliennes, les causes ne peuvent pas être plus pressantes politiquement et moralement.

Le boycott d'Israël

Pendant des décennies, les institutions universitaires israéliennes ont été complices des politiques coloniales et racistes d'Israël. Financées par le gouvernement, elles n'ont cessé d'apporter une contribution directe à l'appareil militaro-sécuritaire et donc de perpétuer ses crimes, ses violations des droits des Palestiniens et son système d'apartheid.

Contrairement à l'image fausse – créée et adroitement vendue au reste du monde par Israël et ses apologistes, universitaires inclus – de l'université israélienne comme «bastion éclairé» et base solide de l'opposition à l'occupation, elle joue pleinement son rôle dans la «propagande officielle israélienne»,

selon Ilan Pappé, l'un des « nouveaux historiens » israéliens qui a étudié le nettoyage ethnique systématique de la Palestine pendant la *Nakba*¹.

Non seulement la plupart des universitaires israéliens défendent ou justifient l'histoire coloniale de leur État, mais ils jouent aussi un rôle plus actif dans le processus d'oppression. Ils servent pratiquement tous dans les forces de réserve de l'armée d'occupation chaque année, participant ainsi aux crimes commis impunément contre les civils palestiniens, ou y assistant en silence. Malgré des décennies d'occupation illégale, très peu d'entre eux ont opposé une objection de conscience à leur service militaire dans les territoires occupés. Ceux qui se sont opposés publiquement à la colonisation des terres palestiniennes sont demeurés extrêmement minoritaires².

Même l'image de campus où règne le culte des libertés académiques que la propagande israélienne essaye de faire passer dans les médias est très exagérée. Ces libertés sont bien encadrées par les limites fixées par l'establishment sioniste : les dissidents qui osent remettre en cause ces limites sont brutalement ostracisés et diabolisés. C'est pourquoi l'un des objectifs du boycott universitaire est de «fournir un moyen de transcender les limites du discours public autorisé». comme le dit l'universitaire britannique d'origine israélienne Oren Ben-Dor³. «Ces libertés sont précisément ce qui manque en Israël», ajoute-t-il. Vu sous cet angle, le boycott est donc ce qui peut «générer» de véritables libertés académiques. «L'idéologie sioniste qui stipule qu'Israël doit conserver sa majorité juive est une donnée indiscutable dans le pays – et c'est la base de l'opposition au retour des réfugiés palestiniens. Les très rares intellectuels qui osent remettre en question cette vache sacrée sont étiquetés comme "extrémistes". » Selon Ben-Dor, les membres de la «gauche» israélienne qui se sont opposés au bovcott sont des « complices raffinés de l'étouffement de la discussion...»

Indépendamment de la responsabilité individuelle des universitaires israéliens, un examen attentif et méthodique de la culpabilité des institutions universitaires israéliennes dans les crimes perpétrés contre le peuple palestinien révèle quantité de pièces à conviction. Même le célèbre universitaire israélien Baruch Kimmerling, qui est opposé au boycott universitaire, écrit: «Je serai le premier à admettre que les institutions universitaires israéliennes font partie intégrante du système d'oppression de l'État palestinien qui a [...] commis de graves crimes contre le peuple palestinien4. » Les faits présentés ci-dessous ne sont qu'une petite partie des preuves à charge contre l'institution. Ils sont particulièrement pertinents à la lumière des campagnes de désinformation menées par certains universitaires de la gauche israélienne qui ont tristement rejoint le chœur du discours dominant en répandant des demi-vérités ou pire, en se servant de leur image pour blanchir leur institution des reproches de la communauté internationale.

Université d'Haïfa – racisme institutionnel

Non seulement l'université d'Haïfa ferme les yeux sur les déclarations racistes des membres de son corps enseignant, mais elle apporte un soutien institutionnel et donc une légitimité à certaines recherches qui sont communément définies comme racistes ou incitant à la haine raciale et au nettoyage ethnique contre les Palestiniens des territoires occupés et les citoyens palestiniens d'Israël.

Malgré la part importante d'Arabo-Palestiniens dans sa population étudiante, l'université d'Haïfa abrite, ou tout au moins tolère, une culture de racisme – contre les Arabes en général et les Palestiniens en

particulier – qui se manifeste dans le fait que les membres de son corps enseignant défendent des théories racistes, publient des articles fanatiques et se prononcent pour le nettoyage ethnique, ceci en toute impunité. L'université a systématiquement refusé de critiquer ces universitaires ou d'enquêter sérieusement sur les accusations de racisme à leur encontre.

Elle offre un soutien institutionnel aux enseignants racistes et à leurs activités de recherche. Le plus célèbre d'entre eux est Arnon Sofer, titulaire de la chaire de géostratégie et codirecteur du Centre d'étude sur la sécurité nationale. Il est également connu en Israël comme le prophète de la «menace démographique arabe». Il revendique la paternité du tracé du mur d'apartheid israélien – déclaré illégal par la Cour Internationale de Justice de La Haye le 9 juillet 2004. «C'est exactement ma carte», a-t-il déclaré.

Le professeur Sofer considère le taux de natalité élevé des citovens bédouins palestiniens d'Israël comme une «tragédie», il est exaspéré par «la démocratie et tous ces jolis mots⁶ » et il a défendu très longtemps le principe du «transfert volontaire» – une forme de nettoyage ethnique soft – des Palestiniens des territoires occupés, mais aussi des citoyens palestiniens d'Israël, de facon à garantir «un État juif sioniste avec une écrasante majorité de Juifs». Dans une prédiction particulièrement éloquente, Sofer affirme que «lorsque 2.5 millions [de Palestiniens] seront enfermés à Gaza. [...] avec l'aide d'un islam fondamentaliste fou, ces gens vont devenir des bêtes encore plus brutales qu'aujourd'hui. [...] Donc, si on veut rester en vie, on va devoir tuer, tuer, tuer sans relâche. Du matin au soir, tous les jours. Si on ne tue pas, on cessera d'exister. La seule chose qui me préoccupe, c'est de tout faire pour que les garçons et les hommes qui vont devoir aller s'occuper de ce massacre puissent retourner dans leurs familles et restent des êtres humains normaux¹. »

La promotion des principes à l'œuvre derrière le sinistre «projet Mitzpim³ » qui visait à «judaïser » la Galilée pendant les années 1970 et 1980 est un autre point noir à mettre au passif de l'université. Elle a publié récemment une brochure où elle examine ce qui a permis à ce projet d'atteindre ses objectifs, à savoir modifier l'équilibre démographique de la zone en faveur des Juifs israéliens. Elle la distribue dans les lycées et les universités, inculquant ainsi «chez les futures générations des normes inacceptables qui soulèvent de sérieuses questions », selon *Haaretz*. Sofer lui-même se vante d'avoir eu «un effet sur le choix de l'emplacement des *mitzpim* [colonies "de guet", installées au sommet des collines]³ ».

Ces *mitzpim* furent concus, comme l'explique un des collègues de Sofer, Avraham Dor, afin d'accroître la population juive de la Galilée et d'«élever des obstacles entre les villages arabes pour les empêcher de créer une continuité territoriale». Un autre objectif était de rendre possible «une distribution maximale des sites de colonisation [juifs] et la "conquête" du territoire au moyen de routes d'accès et d'une présence juive permanente dans la région». Comme l'écrivait *Haaretz*: «Pour dire les choses clairement, l'étude révèle que le projet était fondé sur des principes de discrimination ethnique et de phobie démographique, et sur l'idée que les citoyens arabes du pays ne sont pas égaux mais constituent une menace pour son existence», avant de conclure: «la discrimination et l'inégalité ne sont pas un raté du système mais une intention délibérée¹⁰».

La manifestation la plus récente de la participation de l'université à la défense du nettoyage ethnique est la conférence intitulée «Le problème démographique et la politique démographique en Israël » qui s'est tenue le 17 mai 2005 avec la bénédiction du recteur.

Ce forum pseudo-académique du «racisme démographique» – programmé, ce n'est pas innocent, au moment du 57° anniversaire de la *Nakba* – réunissait presque tout ce que le monde universitaire et politique comprenait de sommités du nettoyage ethnique: Arnon Sofer, Yoav Gelber, Yitzhak Ravid, le brigadiergénéral Herzl Getz, le géneral Uzi Dayan et Yuval Steinetz. Ravid, chercheur pour le compte du fabricant d'armes israélien Rafael, s'est fait le champion de la diminution drastique de l'accroissement naturel de la population palestinienne d'Israël: «les salles d'accouchement de l'hôpital Soroka à Beer-Sheva sont devenues une usine de production de population arriérée», a-t-il déclaré¹¹.

Le recteur de l'université d'Haïfa a aussi récemment «exonéré» de toute faute David Bukay¹², qui enseigne au département de sciences politiques, bien que le sous-procureur général d'Israël ait ordonné une enquête contre lui pour suspicion d'«incitation au racisme» après la plainte déposée par le Centre Mossawa, qui milite pour les droits des citoyens arabes d'Israël. Selon Mossawa, Bukay a fait des remarques racistes «inouïes» contre les Arabes et les musulmans pendant ses cours. Dans ses publications, où il défend ses théories racistes sur le «caractère arabe», on rencontre des titres comme «Mohammad's Monsters» («Les monstres de Mahomet») et «The First Cultural Flaw in Thinking: The Arab Personality» («Le premier vice de pensée culturel: la personnalité arabe»)¹³.

Dans une lettre datée du 13 mars 2005, en réponse à la plainte de Moussawa, le sous-procureur général Shai Nizan écrivit: «Après avoir étudié la question, j'ai décidé de demander à la police d'ouvrir une enquête sur le D^r Bukay pour incitation au racisme [...]»

Le professeur Yossi Ben Artzi, recteur de l'université d'Haïfa, mena sa propre enquête pour conclure que les remarques attribuées à Bukay dans les médias

Liberté contre «libertés académiques»

«n'ont pas été faites telles qu'elles ont été citées et des morceaux de phrases prononcées dans des contextes différents ont été assemblés dans un souci de manipulation¹⁴ ».

L'avocat de Mossawa écrivit:

Les affirmations du D^r Bukay énumérées ci-dessus sont marquées par des expressions dégradantes, hostiles et incitant à la violence à l'encontre d'une partie de la population du fait de ses attaches nationales; et selon nous, cela constitue une infraction à la loi [israélienne] de 1977, qui interdit l'incitation à la haine raciale. En outre, ces déclarations, qui expriment des sentiments d'admiration, de sympathie et de soutien pour la violence et le terrorisme constituent également une infraction à la loi de 1977.

Selon Mossawa, il n'est pas possible de «tolérer le racisme et d'encourager des discours» comme celui de Bukay «sous couvert de "libertés académiques"».

Même Ken Jacobson, directeur national adjoint en Israël de l'organisation américaine Anti-Defamation League, se déclara «choqué» par la lecture de l'article du D^r Bukay sur la «personnalité arabe». Rejoignant Mossawa sur ce dernier point, il reprocha au président de l'université de ne pas avoir sanctionné Bukay:

Naturellement, nous respectons les libertés académiques et nous comprenons qu'elles sont absolument nécessaires au fonctionnement du monde universitaire, mais nous considérons que les présidents d'universités devraient condamner de telles choses. Il ne suffit pas à un président d'université de dire que son institution défend les libertés académiques. Il doit aussi dire que de telles affirmations sont odieuses¹⁵.

Le reporter d'*Haaretz* qui a couvert cette histoire et interrogé l'ensemble de ses protagonistes la résumait ainsi:

Il se passe quelque chose d'étrange à l'université d'Haïfa. D'un côté, l'Anti-Defamation League se dit «très troublée» par l'article de Bukay en raison de ses «préjugés destructeurs» et le sous-procureur général a ouvert une enquête sur Bukay pour suspicion d'incitation au racisme. De l'autre, l'université a engagé une procédure disciplinaire à l'encontre de l'étudiant qui a accusé Bukay de racisme.

Université hébraïque – expropriation coloniale

Dans un réquisitoire présenté au bureau de l'AUT, la Fédération palestinienne des syndicats de professeurs et d'employés des universités palestiniennes rappelle les faits suivants:

En 1968, plus d'un an *après* l'occupation militaire israélienne de Gaza et de la Cisjordanie (qui inclut Jérusalem-est, selon les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU), les autorités d'occupation ont confisqué 3345 *dounams* de terrains palestiniens, en fondant leur décision sur les articles 5 et 7 de l'ordonnance foncière de 1943 (sur l'expropriation d'intérêt public). La décision fut publiée dans le numéro 1425 du Journal Officiel israélien. La majorité de ces terrains était (et est toujours) la propriété de Palestiniens vivant dans cette zone.

Une grande partie de ces terrains confisqués fut donnée à l'université hébraïque pour qu'elle agrandisse son campus. Les propriétaires palestiniens refusèrent d'abandonner leurs biens, jugeant l'ordonnance de confiscation de 1968 illégale. En 1973, comme on pouvait s'y attendre, la justice israélienne trancha en faveur de l'Université et de l'État, et décida que les familles palestiniennes devaient quitter leur maison et qu'un logement leur serait attribué en échange.

Selon des experts indépendants, l'illégalité de l'accord de confiscation au profit de l'université hébraïque tient au fait que ces terrains font partie de Jérusalem-est, qui est un territoire occupé selon le droit international (de nombreuses résolutions de l'ONU reconnaissent Jérusalem-est comme une partie indissociable des territoires palestiniens occupés).

L'annexion unilatérale de Jérusalem-est par Israël, l'expropriation des terrains palestiniens et les tentatives d'expulsion de leurs propriétaires palestiniens dans cette région sont illégales selon les lois internationales humanitaires¹⁷.

L'annexion de Jérusalem-est à l'État d'Israël et l'application de la législation intérieure israélienne dans cette zone ont été dénoncées régulièrement comme nulles et non avenues par la communauté internationale, et notamment par le Conseil de sécurité de l'ONU¹8.

En invitant des Israéliens (personnel et étudiants) à travailler et à vivre sur des territoires palestiniens occupés, l'université hébraïque, comme toutes les colonies israéliennes implantées illégalement sur les territoires palestiniens, commet une grave infraction à l'article 49 de la Quatrième Convention de Genève de 1949, qui stipule que «la Puissance occupante ne pourra procéder à la déportation ou au transfert d'une partie de sa propre population civile dans le territoire occupé par elle.»

L'université hébraïque ne peut donc pas invoquer la législation intérieure israélienne afin de justifier les mesures d'oppression illégales qu'elle a prises pour expulser les familles palestiniennes qui demeurent, du point de vue des lois internationales, les propriétaires de ces territoires.

Compte tenu des multiples facettes de la complicité de leurs institutions dans l'oppression des Palestiniens,

les universitaires israéliens devraient, soit se mobiliser pour s'opposer à ce qui est fait en leur nom avec leur aide directe ou indirecte, soit cesser de se plaindre lorsque des universitaires de conscience du monde entier décident de les mettre à l'amende.

- * Lisa Taraki enseigne la sociologie à l'université de Beir Zeit. Comme Omar Barghouti, elle est membre fondatrice de la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI).
- **1.** Meron Rappaport, «Alone on the Barricades», *Haaretz*, 6 mai 2005.
- 2. Selon Ilan Pappé: «Le boycott a touché l'institution académique car en Israël, l'institution académique a choisi d'être officielle, nationale. Après une enquête approfondie, le professeur Yehuda Shenhav a conclu que sur 9000 membres du corps universitaire en Israël, seuls 30 à 40 sont réellement engagés dans une activité critique et un nombre bien plus réduit, trois ou quatre, apportent à leurs étudiants un enseignement critique sur des sujets comme le sionisme. » *Ibid.*
- **3.** Oren Ben-Dor, «The Boycott Should Continue», *The Independent*, 30 mai 2005.
- **4.** Baruch Kimmerling, «The Meaning of Academic Boycott», *ZNet*, 26 avril 2005.
- 5. Meron Rappaport, «A Wall in their Heart», *Yedioth Ahronoth*, 23 mai 2003. cité *in*:

http://www.gush-

shalom.org/archives/wall_yediot_eng.h tml

- 6. Haaretz, 25 février 2003.
- **7.** *Up Front*, supplément du week-end du *Jerusalem Post*. 21 mai 2004.
- 8. Haaretz, 26 septembre 2004.
- 9. Jerusalem Post, 20 juillet 2004.
- 10. Haaretz, 26 septembre 2004.
- 11. Arjan El Fassed, «Racism thrives

at Israel's Herzliya conference», *The Palestinian Return Centre*, janvier 2004.

www.prc.org.uk/data/aspx/d2/332.aspx

- 12. Haaretz, 28 avril 2005.
- **13.** Ces extraits de textes de David Bukay ou de cours qu'il a donnés (tous tirés de l'article de *Haaretz* cité ci-dessus) sont assez représentatifs:
- «Chez les Arabes, vous ne trouverez pas ce phénomène si caractéristique de la culture judéo-chrétienne: le doute, le sens de la faute, cette façon de se torturer l'esprit. [...] Il n'y a pas de condamnations, pas de regrets, pas de problèmes de conscience chez les Arabes et les musulmans, nulle part, dans aucune couche sociale, dans aucune position sociale. »
- «Les terroristes [palestiniens] devraient être abattus d'une balle dans la tête devant leur famille [pour que cela ait un effet dissuasif]. [...] Une maison entière devrait être démolie avec ses occupants à l'intérieur. » «Les Arabes ne sont que sexe et alcool »
- «Les Arabes sont stupides et ils n'ont apporté aucune contribution à l'humanité »
- 14. Ibid.
- **15.** *Ibid*.
- 16. Ibid
- 17. Notamment de la Quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, Titre III, Section III, Article 47: «Les personnes protégées qui se trou-

«Les personnes protégées qui se trou vent dans un territoire occupé ne

Liberté contre «libertés académiques»

seront privées, en aucun cas ni d'aucune manière, du bénéfice de la présente Convention, soit en vertu d'un changement quelconque intervenu du fait de l'occupation dans les institutions ou le gouvernement du territoire en question, soit par un accord passé entre les autorités du territoire occupé et la Puissance occupante, soit encore en raison de l'annexion par cette dernière de tout ou partie du territoire occupé. »

18. Dans sa résolution 252 (21 mai 1968), le Conseil de sécurité des Nations unies «considère que toutes les mesures et dispositions législatives et administratives prises par Israël, y compris l'expropriation de terres et de biens immobiliers, qui tendent à modifier le statut juridique de Jérusalem sont non valides et ne peuvent modifier ce statut; [et] demande d'urgence à Israël de rapporter toutes les mesures de cette nature déjà prises et de s'abstenir immédiatement de toute nouvelle action qui tend à modifier le statut de Jérusalem.» Dans sa résolution 478 (20 août 1980). il «considère que toutes les mesures et dispositions législatives prises par Israël, la Puissance occupante, qui ont modifié ou visent à modifier le caractère et le statut de la Ville sainte de Jérusalem, et en particulier la récente "loi fondamentale" sur Jérusalem, sont nulles, non avenues et doivent

être rapportées immédiatement.»

Alors comme ça, tu sais danser?

Dance Insider, le 12 septembre 2008.

Dans un aéroport israélien, la sécurité s'en est prise à un danseur au nom à connotation musulmane. Le directeur de la troupe, Alvin Ailey, a gardé le silence sur cette affaire. Ailey, outre qu'il approuve de fait cet acte raciste, est ici accusé de violer le boycott culturel d'Israël en acceptant de se produire dans ce pays.

À l'aéroport Ben-Gourion de Tel-Aviv, des officiers israéliens de la sécurité ont obligé un membre noir américain de la compagnie de danse Alvin Ailey (de loin la plus connue aux États-Unis pour ses tournées) à faire deux démonstrations devant eux pour prouver qu'il était bien danseur avant de le laisser entrer en Israël avec le reste de la troupe, comme l'a expliqué lui-même le danseur à l'agence Associated Press. Après s'être exécuté, l'un des vigiles a suggéré à Abdur-Rahim Jackson de changer de prénom. Celui-ci s'est senti humilié et «profondément attristé», selon le porteparole de la compagnie, parce que la raison pour laquelle il fut le seul membre de la troupe à être victime de cette discrimination typiquement israélienne, c'est son prénom à consonance arabo-musulmane.

Bien qu'officiellement illégal aux États-Unis, ce type de discrimination, considéré comme une pratique raciste par les associations de défense des droits de l'homme, est largement répandu en Israël (à l'entrée

des centres commerciaux, des bâtiments privés ou publics, des aéroports, etc). Des citoyens israéliens et des résidents permanents, qui portent un nom arabe ou simplement parlent avec un accent arabe, sont fréquemment soumis à des fouilles humiliantes, sans ménagement, sous prétexte de vérifications de «sécurité». Moi-même, bien que détenteur d'une carte d'identité israélienne, lorsque je dois effectuer un voyage à l'étranger en empruntant l'aéroport de Tel-Aviv, on m'appose toujours des autocollants portant le chiffre «six» sur mon passeport, mes bagages et mon billet d'avion. Les Juifs israéliens, en revanche. ont droit aux chiffres «un» ou «deux». Le «six» implique une fouille dégradante des bagages et de la personne. Les chiffres inférieurs ne donnent lieu qu'à une vérification de routine et un simple passage aux ravons X de vos bagages. Il y a quelques années encore, les gens comme moi avaient droit à un autocollant rouge vif, tandis que les Juifs israéliens en recevaient un rose pâle ou d'une autre couleur pastel. Certaines autorités israéliennes ont dû réaliser que le classement par couleur des passagers, selon leur origine ethnique et/ou leur religion, faisait trop ouvertement songer à un apartheid, et l'on est ainsi passé au système soi-disant plus discret des chiffres. Il n'est donc pas étonnant que le prix Nobel de la paix, l'évêque sud-africain et militant anti-apartheid Desmond Tutu, ait décrit les pratiques israéliennes comme une forme amplifiée d'apartheid, car plus sophistiquées que celles pratiquées en Afrique du Sud.

La compagnie Alvin Ailey célèbre ses cinquante ans d'existence par une tournée internationale qui débute en Israël. Malgré l'incident décrit plus haut, le spectacle a eu lieu jeudi comme prévu. La compagnie n'a rien fait de concret pour protester contre la politique discriminatoire dont l'un de ses membres a été victime, hormis la déclaration que Judith Jamison, la directrice

artistique, a faite au journal *Haaretz*, expliquant que «la troupe était ici pour [nous] irriter et [nous] faire réfléchir». Ceci ne fait que conforter Israël dans son impunité. Plus grave encore, en se produisant en Israël tout en feignant d'ignorer le fait que l'un de ses membres a été victime de discrimination raciale, la compagnie n'a pas respecté le boycott culturel d'Israël auquel la société civile palestinienne appelle depuis 2004, en raison des violations persistantes des lois internationales et des droits de l'homme fondamentaux perpétrées par Israël.

Deux ans après l'appel initial au boycott, la majorité des artistes et acteurs de la vie culturelle palestinienne ont invité les artistes et les metteurs en scène de bonne volonté dans le monde entier à «annuler les spectacles et les autres manifestations culturelles qu'ils avaient prévu d'organiser en Israël et à se mobiliser immédiatement, afin d'empêcher que la poursuite de l'offensive israélienne ne s'accompagne d'une attitude complaisante à son égard». À l'instar du boycott des institutions culturelles d'Afrique du Sud durant l'apartheid, les travailleurs et les institutions culturelles du monde entier sont exhortés par leurs collègues palestiniens à «dénoncer ouvertement les crimes de guerre et les atrocités commises en ce moment par Israël». De nombreux artistes et intellectuels de renommée internationale ont répondu à cet appel, notamment John Berger, Ken Loach, Jean-Luc Godard, Aosdana, le syndicat des artistes d'Irlande et la compagnie de danse belge Les Ballets C. de la B. Cette dernière a publié un communiqué défendant le principe du boycott culturel parce qu'il est «un moyen légitime, non-violent et sans compromis de faire pression sur les responsables».

60 ans après sa fondation selon, comme le décrit l'éminent historien israélien Ilan Pappé, un processus de nettoyage ethnique pratiqué au détriment de

la majorité de la population palestinienne locale, l'État d'Israël continue à pratiquer une discrimination raciale à l'encontre de ses citoyens non juifs. Il poursuit la plus longue occupation militaire des temps modernes et persiste à dénier à des millions de Palestiniens le droit de rentrer chez eux et de reprendre possession de leurs biens, droit pourtant reconnu par les conventions internationales. Enfin, en toute impunité, il ne cesse de commettre des crimes de guerre, de violer les droits de l'homme les plus élémentaires et les principes humanitaires de base.

Certains soutiendront que, d'un certain point de vue, l'art devrait transcender les divisions politiques et rapprocher les peuples dans leur commune humanité. Ce serait oublier que maîtres et esclaves n'ont rien en commun, et sûrement pas la notion d'humanité. Plutôt que de réinventer la roue, je me contente de citer les sages paroles d'Enuga S. Reddy, le directeur du Centre des Nations unies contre l'apartheid, qui, en 1984, répondant à ceux qui critiquaient le boycott culturel en Afrique du Sud et soutenaient qu'il empiétait sur la liberté d'expression, a dit: «Il est plutôt étrange, c'est le moins qu'on puisse dire, que le régime qui réprime toutes les libertés [...] de la majorité des Sud-Africains [...] se présente en défenseur des artistes et des athlètes de ce monde. Nous avons la liste des artistes qui se sont produits en Afrique du Sud, soit par ignorance de la situation, soit par appât du gain, soit par indifférence vis-à-vis du racisme. Il faut les convaincre de cesser de faire profiter l'apartheid de leur talent, de cesser de bénéficier de l'argent de l'apartheid, et de cesser de servir les fins de la propagande du régime de l'apartheid.»

L'humanité, et par-dessus tout, la dignité humaine, est au cœur du travail d'Alvin Ailey. Sa compagnie, comme tous les artistes et les autres institutions culturelles qui se sentent concernés par les droits de l'homme

et se rendent compte que l'art et la responsabilité morale devraient toujours aller de pair, doivent entendre l'appel du public et de leurs collègues palestiniens qui leur demandent de ne plus se produire en Israël tant que la justice, la liberté, l'égalité et les droits de l'homme ne seront pas rétablis pour tous, indépendamment de l'origine ethnique, de la religion, du sexe. ou de toute autre forme d'identité. C'est de cette facon que les artistes et les universitaires (d'ailleurs, Ailey codirige un séminaire à l'université de Fordham) ont contribué à la lutte pour mettre fin au régime d'apartheid en Afrique du Sud. C'est ce que les artistes et les universitaires d'aujourd'hui peuvent faire pour mettre fin à l'injustice et au conflit colonial qui frappent la Palestine. C'est seulement quand ce but sera atteint que des danseurs prénommés Abdur-Rahim, Fatima, Paul ou Nurit, seront considérés comme des égaux et traités de la même facon.

À bas l'apartheid en Afrique du Sud, vive l'apartheid en Israël!

Coécrit avec Haidar Eid. Lettre ouverte à Nadine Gordimer, Pacbi.org, le 28 avril 2008.

Malgré les efforts des Palestiniens pour la dissuader de participer à un festival littéraire en Israël, Nadine Gordimer, grande figure de la littérature sudafricaine, a violé l'appel au boycott culturel en s'appuyant sur l'argument selon lequel les « abîmes du conflit » devaient être apaisés par le « dialogue ». Cette lettre ouverte lui rappelle que la lutte antiapartheid en Afrique du Sud s'est appuyée sur le boycott et non sur le dialogue avec les oppresseurs.

En réponse aux lettres dans lesquelles nous exprimions notre inquiétude et nos protestations contre votre venue prochaine en Israël, à l'occasion d'un congrès d'écrivains largement soutenu par le gouvernement israélien, vous rejetez dédaigneusement nos critiques, en vous prévalant du rôle de la littérature qui «ouvre l'esprit humain» et en déclarant qu'« aussi violents que soient le fossé et le conflit qui déchire deux peuples. et aussi urgente que soit la situation, la solution pour atteindre la paix et la justice réside avant tout dans le rétablissement du dialogue entre les deux parties concernées». Donc, selon vous, le dialogue se substitue à la résistance comme point de départ du processus qui mettra fin à l'injustice et combattra l'apartheid et le régime colonial. Est-ce cela que vous et vos collègues opposés à l'apartheid fîtes lors des luttes en Afrique du Sud? Parler avec l'autre partie?

Peut-être n'est-il pas inutile de vous rappeler que les écrivains palestiniens qui vivent dans les territoires occupés, à l'instar de tous les autres Palestiniens qui vivent sous l'occupation israélienne, sont privés de leurs droits les plus élémentaires, y compris le luxe de la liberté d'expression qui nous est aussi chère qu'à vous. Ces écrivains se voient également refuser le droit d'aller et venir, y compris dans les territoires occupés. Beaucoup ne peuvent jouir du libre accès aux séminaires et aux congrès qui auraient pu être l'occasion de participer à un libre débat d'idées avec leurs collègues du monde entier. Certains sont emprisonnés, blessés, ou ont été tués par les forces occupantes. En participant à ce congrès, vous contribuez à la pérennité de cette forme particulière d'apartheid qui bafoue les droits de l'homme.

Vous débutez votre lettre en affirmant que vous n'êtes « pas invitée en Israël par le gouvernement israélien». Cela est-il vrai? Et quand bien même, est-ce pertinent? Vous êtes, techniquement parlant, invitée par le congrès des écrivains, mais celui-ci est essentiellement financé et promu par des instances gouvernementales. Inutile de couper les cheveux en quatre: vous êtes, de fait, invitée par le gouvernement israélien. Même en supposant que ce congrès ne soit pas du tout soutenu par le gouvernement, y prend-on d'une quelconque manière position contre l'occupation, le racisme et l'apartheid, qui constituent l'essentiel de la réalité en Israël aujourd'hui, ce qui vous permettrait de considérer votre participation comme acceptable?

N'oublions pas non plus que les écrivains israéliens qui vous ont invitée ne sont pas particulièrement opposés à l'oppression raciste et colonialiste exercée par l'État d'Israël à l'encontre du peuple indigène de Palestine. En réalité, ces écrivains sont sionistes: ils acceptent sans réserve, et parfois défendent ouvertement

À bas l'apartheid en Afrique du Sud, vive l'apartheid en Israël!

les piliers sur lesquels repose le système de discrimination raciale à l'encontre des citoyens palestiniens d'Israël, et le refus du retour des réfugiés palestiniens, pourtant conforme aux lois internationales. Ils acceptent et défendent même certains aspects de l'occupation militaire et la colonisation de la Cisjordanie, en particulier celle de Jérusalem-est.

Imaginez quelle aurait été votre réaction si un écrivain progressiste de renommée internationale, quelqu'un de votre envergure par exemple, avait accepté l'invitation d'un groupe d'écrivains afrikaners – qui, pour la plupart, ne se seraient pas opposés à l'apartheid mais se seraient contentés de défendre un certain nombre de droits mineurs pour les Noirs – à un congrès en Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid, durant lequel aucune position contre le système de discrimination en place n'aurait été prise publiquement!

Faut-il vraiment rappeler de quelle façon vousmême, ainsi que le regretté Edward Saïd, ce grand intellectuel palestinien, avez fait pression sur Susan Sontag pour qu'elle refuse le prix de Jérusalem? Pour autant que nous sachions, vous aviez estimé à l'époque qu'en raison de l'implication de l'État (représenté par Shimon Perès qui était membre du jury de ce prix soidisant littéraire), Sontag ni aucun autre écrivain ne devaient concourir.

De plus, nous sommes profondément déçus par votre tentative insultante de compenser votre trahison par la promesse de vous rendre dans une université palestinienne ou quelqu'autre site à Ramallah! La visite d'un bantoustan a-t-elle jamais constitué une raison valable ou une excuse morale pour participer à une réunion majoritairement pro apartheid en Afrique du Sud? Votre participation est tout simplement une violation de l'appel palestinien au boycott culturel et universitaire d'Israël, lancé en 2004, et largement

respecté par les écrivains, les universitaires et les autres intellectuels progressistes du monde entier.

Parlons aussi du calendrier. Vous savez parfaitement que la date de ce congrès, comme celle de nombreux autres événements culturels, a été fixée à cette époque de l'année pour coïncider avec les célébrations du soixantième anniversaire de l'État d'Israël et v contribuer. Indépendamment de vos intentions, il s'agit d'une manifestation qui ignore une vérité fondamentale, à savoir que la création de l'État d'Israël il v a 60 ans s'est traduite par une campagne de nettovage ethnique (ce que les Palestiniens appellent la Nakba), qui a conduit à la spoliation et à l'expulsion de plus de 750 000 Palestiniens. Prendre part aux célébrations de cet événement avalise les tentatives d'Israël de se blanchir de ce crime majeur. Le faire précisément à l'heure où cet État commet de nouveaux crimes de guerre dans Gaza, et des actes qualifiés de génocidaires par Richard Falk, expert du droit international, est le signe que vous avez malheureusement franchi la ligne rouge et êtes passée du côté de l'oppresseur en trahissant vos principes de défense des opprimés.

Afrique du Sud et Israël: deux poids, deux mesures à l'UNESCO

Coécrit avec Jacqueline Sfeir. Electronicintifada.net, le 3 mars 2005.

L'UNESCO fait partie des organisations des Nations unies qui traitent Israël comme un membre respectable de la communauté des nations. En finançant l'Israeli-Palestinian Science Organization, l'UNESCO couvre les tentatives israéliennes d'améliorer l'image du pays sans pour autant se conformer aux lois internationales.

Les Palestiniens ne peuvent plus comprendre ni accepter le fait que certaines organisations des Nations unies se soient mises à traiter avec Israël comme s'il s'agissait d'une simple démocratie progressiste et non du dernier bastion du colonialisme dans le monde. Nous sommes particulièrement inquiets depuis la récente décision de l'UNESCO d'apporter son soutien à la création d'une organisation scientifique israélopalestinienne. Cette initiative, selon nous, porte un coup sérieux à la cause d'une paix juste en Palestine.

Sous couvert du noble objectif de la Journée mondiale de la science, conçue pour «encourager la jeunesse à s'intéresser aux sciences et à y voir un domaine propice à la satisfaction de ses propres aspirations», on fait passer un message plus subtil mais profondément néfaste sur le plan politique. En soutenant la création de l'Organisation israélo-palestinienne pour la science (IPSO), l'UNESCO va à contre-courant de la décision du Conseil palestinien pour l'éducation supérieure qui a toujours refusé «la

coopération technique et scientifique entre les universités palestiniennes et israéliennes». Cette initiative va également à l'encontre de l'appel palestinien au boycott des institutions universitaires israéliennes. qui a reçu l'appui de dizaines de syndicats, associations et autres organisations parmi les plus importantes de Cisjordanie et de Gaza, notamment la Fédération des syndicats des professeurs et salariés des universités palestiniennes¹. De plus, en patronnant l'IPSO, l'UNESCO avalise sur le plan international la tentative d'Israël, à peine voilée, d'améliorer son image dans le monde et son statut dans les institutions onusiennes, sans avoir besoin de respecter les lois internationales qui exigent qu'il mette fin à l'occupation illégale et aux autres formes d'oppression qu'il exerce sur le peuple palestinien.

Des activités apparemment innocentes et des objectifs louables servent de plus en plus fréquemment à donner l'impression que, si Israéliens et Palestiniens travaillent ensemble sur des projets scientifiques, culturels ou de santé publique, cela fera avancer la paix. Rien n'est moins vrai. Ces projets communs qui se prétendent apolitiques ont au contraire un caractère éminemment politique, car ils font délibérément abstraction du contexte d'oppression coloniale et laissent entendre, à tort, que l'on peut obtenir la paix sans résoudre les questions qui sont à l'origine du conflit. Ces collaborations ostensiblement apolitiques ne font que substituer des gestes de paix superficiels au combat véritable qui doit être mené pour aboutir à une paix juste et durable et, par conséquent, elles ne contribuent en rien à la cause de la paix.

Des relations normales ne pourront s'instaurer entre les deux peuples que lorsque l'oppression aura cessé et non avant. Elles ne peuvent en aucun cas être une condition préalable pour y mettre fin. Ce serait mettre la charrue avant les bœufs. Dans cette perspective, les seuls projets communs qui devraient être encouragés pour mettre fin à l'injustice sont ceux qui contribuent à la résistance à l'injustice. Tout projet commun sincère doit se fonder sur le principe d'égalité, et sur la condamnation de l'occupation militaire et de la discrimination raciale. Malheureusement, ces deux aspects essentiels font cruellement défaut au projet IPSO tel qu'il est présenté et dans la façon dont il est encouragé. Le soutien de l'UNESCO au projet IPSO légitime les tentatives pour imposer l'idée erronée qu'une coexistence pacifique et une collaboration scientifique sont possibles en dépit de l'oppression, alors que ce qui devrait être encouragé, ce sont les efforts pour mettre fin à cette oppression.

L'appel palestinien – largement soutenu de par le monde – au boycott universitaire et culturel d'Israël a pour point de départ l'oppression systématique du peuple palestinien sous trois formes: l'occupation illégale des territoires palestiniens, le système israélien de discrimination raciale à l'encontre de ses propres citoyens palestiniens, et enfin, le refus d'Israël d'octroyer aux réfugiés palestiniens le droit au retour, ce qui est contraire aux résolutions des Nations unies.

Appeler à des sanctions dans ces circonstances est loin d'être le seul fait des Palestiniens. Sous le régime de l'apartheid en Afrique du Sud, les Nations unies ont mis sur pied une série de sanctions qui ont fini par «avoir la peau» du régime raciste dans ce pays et ont contribué à y instaurer un régime démocratique. Les athlètes, les scientifiques, les artistes, les universitaires et les hommes d'affaires d'Afrique du Sud ont tous été soumis à ce boycott. Comme chacun sait, l'UNESCO a joué un rôle de premier plan, largement reconnu, en soutenant les sanctions et les diverses formes de boycott appliquées à l'Afrique du Sud de l'apartheid: pas moins de dix conférences et séminaires internationaux furent organisés, sur des

thèmes aussi variés que la solidarité, la résistance à l'occupation, à l'oppression et à la ségrégation, le boycott dans le domaine sportif, les sanctions contre l'Afrique du Sud raciste et les besoins en matière d'éducation des victimes de l'apartheid².

L'événement le plus significatif qui a donné un coup d'envoi aux sanctions est l'avis consultatif émis par la Cour internationale de justice (ICJ) en 1971, déclarant illégale l'occupation de la Namibie. Quand, le 9 juillet, l'ICJ a émis un avis semblable, condamnant la construction du mur colonial et l'ensemble du régime d'occupation comme contraire aux lois internationales, les Palestiniens, les Arabes et tous ceux qui aiment la paix dans le monde espéraient que l'ONU et les institutions qui en dépendent allaient prendre des mesures punitives appropriées contre Israël pour le contraindre à respecter les résolutions de l'ONU.

Quelques figures de premier plan, ainsi que certaines organisations, ont soutenu diverses sanctions. Défenseur des droits de l'homme et lauréat du prix Nobel de la paix, l'archevêque Desmond Tutu a récemment souligné les nombreuses similitudes entre Israël et l'apartheid en Afrique du Sud, appelant à boycotter le premier État de la même façon qu'on avait boycotté le second³. La semaine dernière, le Conseil mondial des Églises a exhorté ses membres « à considérer sérieusement quelles mesures économiques» ils pourraient prendre contre Israël pour qu'il mette fin à l'occupation des territoires palestiniens⁴. Il s'est également félicité de l'action de l'Église presbytérienne américaine, qui a mis en place un système sélectif de désinvestissement auprès des compagnies qui ont des liens avec l'occupation israélienne. Plusieurs universités américaines et européennes envisagent de se désinvestir et d'abandonner leur coopération avec Israël ou de mettre en place un boycott sélectif de ses institutions. Des personnalités britanniques et des membres

du Parlement ont lancé une campagne «contre le mur colonial d'Israël». Certains sont allés plus loin encore en réclamant des sanctions immédiates contre Israël⁵.

Malheureusement, plusieurs organisations onusiennes ont au contraire préféré fermer les yeux ou minimiser la gravité de l'occupation, de l'oppression et de l'apartheid en Israël, ce qui revient à encourager son agressivité et à continuer à bafouer les lois internationales. Le soutien de l'UNESCO aux projets israélo-palestiniens qui ne tiennent pas compte de la réalité de l'occupation et de l'oppression est donc incompréhensible et décevant.

Dans la mesure où les instituts universitaires israéliens (la plupart sous contrôle de l'État) et une majorité écrasante de scientifiques et d'universitaires ont contribué directement à l'oppression des Palestiniens, l'ont justifiée, ou encore s'en sont fait les complices en ne la dénonçant pas, nous considérons que la communauté internationale et les organisations qui dépendent de l'ONU devraient appeler au boycott et à des sanctions contre les instituts scientifiques ou universitaires israéliens.

Nous pensons que l'esprit de solidarité internationale, la conscience et la cohérence morale vis-à-vis de la résistance à l'injustice devraient pousser l'UNESCO à cesser immédiatement de soutenir l'IPSO et tous les autres projets similaires qu'actuellement elle finance ou promeut d'une façon ou d'une autre, en collaboration avec des instituts scientifiques ou universitaires israéliens, jusqu'à ce qu'Israël permette que les droits de l'homme s'appliquent aussi aux Palestiniens et respecte les lois internationales ainsi que les résolutions de l'ONU. En s'abstenant de le faire, l'UNESCO apporterait une preuve supplémentaire de sa politique du «deux poids, deux mesures» quand il s'agit d'Israël.

- Cf. texte complet de l'appel *infra*,
 185.
- 2. Liste complète des séminaires organisés par l'UNESCO entre 1975 et 1991 sur

http://www.anc.org.za/un/conf.html

3. Desmond Tutu, «L'Apartheid en Terre Sainte», *The Guardian*, 29 avril 2002.

http://www.guardian.co.uk/israel/comment/0,10551,706911,00.htlm

d. Communiqué de presse du Conseil mondial des Églises: Le comité central du WCC invite à envisager des mesures économiques pour la paix en Israël/Palestine, 21 février 2005. http://www2.wcc.coe.org/pressrelease.ns/index/pr-cc-05-08.htlm
5. Voir par exemple l'appel à des sanctions de War on Want et le soutien du chanteur rock britannique Roger Waters.

http://www.waronwant.org/lid=9301

Nos besoins réels: une réponse aux arguments anti-boycott Electronicintifada.net. le 23 octobre 2008.

Cet article critique les groupes qui défendent généralement les droits des Palestiniens mais qui refusent d'appuyer le BDS — attitude liée à une posture paternaliste (« Nous savons ce qui est bon pour les Palestiniens mieux qu'eux-mêmes») ou à une considération excessive pour le largement imaginaire « camp de la paix » israélien.

Depuis le lancement du boycott il y a quelques années, nous nous heurtons à un phénomène étrange auquel il est urgent de réagir. Plusieurs organisations connues depuis des années, et certaines depuis des décennies, pour leur soutien indéfectible à la cause palestinienne se sont, pour diverses raisons, fermement opposées à l'appel lancé le 9 juillet 2005 par la société civile palestinienne – appel au boycott, au désinvestissement et aux sanctions (BDS). Certaines de ces organisations ont considéré que cela nuirait à la cause palestinienne. D'autres ont estimé qu'un boycott de ce type affaiblirait le soi-disant mouvement israélien pour la «paix». D'autres encore ont déclaré que le boycott d'Israël serait perçu comme de l'antisémitisme et une trahison des victimes de la Shoah, ce qui porterait gravement atteinte aux efforts de solidarité avec la Palestine.

Au fur et à mesure, bien d'autres arguments furent avancés dans des milliers d'articles, mais ils sont moins

significatifs, de sorte que je me concentrerai ici sur les trois principaux arguments cités ci-dessus.

Le boycott serait contre-productif

Est-ce vrai? Et qui peut en juger? Un appel signé par plus de 170 partis politiques, syndicats, ONG et réseaux représentant l'ensemble de la société civile palestinienne – que ce soit dans les territoires occupés, en Israël même, ou à l'étranger – ne peut être contre-productif, à moins que les Palestiniens eux-mêmes ne soient pas des êtres suffisamment intelligents pour connaître leur intérêt. Cet argument sent la condescendance à plein nez et trahit une attitude colonialiste que nous croyions – que nous espérions! – éradiquée du monde occidental progressiste.

Si on considère les faits, ce type de boycott a prouvé au cours des dernières années qu'il était l'une des formes les plus efficaces de résistance civile et nonviolente des Palestiniens face au régime colonial et à l'apartheid en Israël. L'étendue et la qualité du soutien apportées à cet appel (notamment par les plus grands syndicats de travailleurs, les associations universitaires, les Églises, en particulier en Afrique du Sud, au Royaume-Uni, en Irlande, au Canada, en Norvège, en Suède et même aux États-Unis), attestent de l'efficacité et du potentiel énormes de cette campagne de résistance à l'injustice israélienne. Par exemple, c'est la première fois depuis des décennies que les nombreux mouvements qui, en Europe, soutenaient la paix et la justice en Palestine à travers des manifestations, des appels publics et des interventions médiatiques - mêmes si elles sont souvent restées marginales - découvraient une démarche à laquelle ils pouvaient participer activement et un mode d'action qui promettait des résultats tangibles, comme l'a prouvé l'issue de la lutte contre l'apartheid en Afrique

du Sud. À en juger par les résultats obtenus jusqu'ici, et comme nous l'ont maintes fois répété nos camarades d'Afrique du Sud, notre campagne de boycott avance à un rythme encore plus rapide que la leur.

Ce type de boycott affaiblirait le mouvement israélien pour la paix

Quel mouvement israélien pour la paix? Il n'en existe pas. Les groupes israéliens qui se proclament «pour la paix» contribuent davantage à aggraver l'oppression israélienne à l'encontre des Palestiniens qu'à l'éliminer, leur objectif principal étant qu'Israël reste un État juif, c'est-à-dire fondé sur l'exclusion. Même les groupes les plus radicaux de la gauche sioniste adhèrent aux principes racistes selon lesquels les indigènes palestiniens seraient des sous-hommes et constitueraient une menace démographique.

Plus spécifiquement, ces groupes sont opposés aux droits que les Nations unies reconnaissent aux réfugiés palestiniens victimes du nettoyage ethnique qui a commencé avec la fondation de l'État d'Israël et n'a jamais cessé depuis; ils s'opposent au droit à leur retour sur leurs propriétés pour la seule raison «qu'ils ne sont pas nés du bon côté». Ils refusent également la fin du système d'apartheid unique en son genre établi en Israël, qui depuis plusieurs décennies introduit la discrimination raciale dans la législation et permet de traiter tous les citoyens non juifs de cet État comme des citoyens de seconde zone, qui ne jouissent pas des mêmes droits que les citoyens juifs.

Si c'est en cela que consiste le mouvement israélien pour la paix, alors comment regretter son affaiblissement?

Ceux qui affirment que la majorité des Israéliens ne sont pas au courant des crimes engendrés par l'occupation, et qu'on doit leur parler et non les boycotter,

s'appuient sur des présupposés erronés et arrivent ainsi à des conclusions fausses. La plupart des Israéliens servent dans l'armée d'occupation sans états d'âme à chacune de leurs périodes de réserve obligatoire. Ils connaissent donc les crimes engendrés par l'occupation car soit eux-mêmes y participent, soit ils en sont les témoins silencieux, et donc les complices.

De plus, ce type de boycott n'a jamais prétendu viser tel ou tel Israélien pris individuellement. Il est institutionnel par nature, visant les institutions universitaires, culturelles, économiques et politiques israéliennes, pour la raison qu'elles sont complices de la poursuite de l'occupation et des autres formes d'oppression raciste et coloniale à l'encontre des indigènes palestiniens.

Enfin, «parler» aux Israéliens, comme le font les groupes de dialogue de la florissante industrie de la paix, est une pratique qui nuit à la lutte pour une paix juste car elle donne faussement l'impression que la coexistence entre les deux peuples est possible, en dépit de l'oppression sioniste. Par ailleurs, cette pratique n'a jamais amené l'opinion publique israélienne à voir dans la justice une condition préalable à la paix. Les Israéliens juifs se tournent majoritairement vers une droite fanatique qui soutient le nettoyage ethnique – que dans le jargon politique israélien on appelle pudiquement transfert – de ce qui reste des Palestiniens.

Le dialogue, associé à une lutte israélo-palestinienne, ne peut conduire à une paix juste qu'à la condition qu'il s'oppose à l'occupation et aux autres formes d'oppression, qu'il soit fondé sur les lois internationales et respecte les droits fondamentaux, en particulier notre droit inaliénable à l'autodétermination.

Selon ces critères, les seuls à lutter pour la paix en Israël sont ceux qui soutiennent nos trois droits fondamentaux, à savoir: le droit au retour des réfugiés palestiniens, l'égalité entre citoyens juifs et palestiniens d'Israël, et la fin de l'occupation et du régime colonial. Ce sont eux, nos vrais partenaires. Ils soutiennent tous différentes formes de boycott de type BDS, non seulement par principe, mais également parce qu'ils se rendent compte qu'une paix durable ainsi que la sécurité pour tous ne peuvent être atteintes si la justice, les lois internationales, les droits de l'homme universels, et, avant tout, l'égalité, sont bafoués.

Les groupes de solidarité européens qui, sciemment, laissent des personnalités ou des mouvements de la gauche sioniste piloter leurs actions, les empêchant ainsi d'être en phase avec la société civile palestinienne et de comprendre ses besoins réels, ne méritent pas le nom de groupes de solidarité.

En revanche, les groupes qui, pour des raisons tactiques, ne soutiennent que certaines parties de ce programme, ou bien boycottent de manière ciblée tels produits ou telles organisations israéliennes ou proisraéliennes, restent évidemment nos partenaires. Le boycott n'est pas un procédé standard. Il peut être adapté à chaque contexte particulier pour être plus efficace. Ce qui compte est d'être d'accord avec ses motivations et ses objectifs. Il s'agit d'une approche fondée sur le droit, qui a clairement fixé les objectifs qui doivent être le dénominateur commun à tous les groupes solidaires de la Palestine: mettre fin aux trois formes principales de l'injustice israélienne et promouvoir les droits des Palestiniens. Ce sont les conditions sine qua non pour que cette campagne soit efficace et réponde aux aspirations de la société civile palestinienne.

La campagne BDS encouragerait l'antisémitisme

Cette accusation est complètement déplacée. Elle est utilisée à des fins d'intimidation sur le plan intellectuel.

Est-il vraiment besoin de rappeler ici que les appels palestiniens au boycott, au désinvestissement et aux sanctions ne visent pas les Juifs ni même les Israéliens en tant que tels? Ils visent seulement Israël en tant que régime colonial qui viole constamment les droits des Palestiniens et les lois internationales. Le soutien grandissant des Juifs américains et européens progressistes à l'idée d'exercer une pression efficace sur Israël est un argument de taille, qui n'est pourtant pas médiatisé.

De plus, considérer comme antisémites les actions et les prises de position contre l'apartheid et le régime colonial établis en Israël est une position antisémite en soi, d'autres l'ont déjà dit avant moi, car cela revient à estimer que tous les Juifs, en tant que tels, sont d'une façon ou d'une autre responsables des crimes israéliens. Cette attitude évidemment raciste s'apparente à la pensée de la responsabilité collective déjà dénoncée au procès de Nuremberg, et elle entretient directement l'antisémitisme.

Ce boycott est une lutte civique menée contre l'État d'Israël, indépendamment de la religion pratiquée par la majorité des Israéliens. La religion des oppresseurs importe peu en réalité – qu'ils soient juifs, chrétiens, musulmans ou hindouistes n'est guère pertinent! La seule chose qui importe est le fait qu'ils vous oppressent, au mépris de tout droit et de toute morale.

Les projets qui soutiennent les Palestiniens qui vivent sous l'occupation, qu'ils relèvent du domaine médical, éducatif, social ou même politique, sont vitaux. Sans eux, nombre de Palestiniens, surtout les plus vulnérables, ne pourraient survivre à la cruauté de l'occupation. Nous apprécions au plus haut point le soutien apporté à ces projets, du moins ceux qui ne corrompent ni ne sont corrompus, comme c'est souvent le cas. Mais cela ne signifie pas que nous pensions que ceux-ci suffisent à faire avancer notre lutte pour la

Nos besoins réels : une réponse aux arguments...

liberté et la justice. Ces dernières ne pourront être atteintes que lorsque l'occupation et l'apartheid auront cessé. Comme nous le montrent les expériences du passé, le moyen le plus sûr et le plus moral d'atteindre cet objectif est de traiter Israël comme on a traité l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid, en prenant contre cet État des mesures de boycott, de désinvestissement et diverses sanctions en les adaptant au contexte. C'est la meilleure méthode pour obtenir une paix juste en Palestine et dans tout le Moyen-Orient.

Faire dérailler l'injustice : la résistance civile palestinienne au tramway de Jérusalem

Jerusalem Quarterly, été 2009.

Je pense qu'il faut construire [le tramway de Jérusalem]. En tout cas, tout ce qui peut rendre Jérusalem plus puissante, tout ce qui peut la dynamiser et l'agrandir pour en faire la capitale éternelle du peuple juif et la capitale unifiée de l'État d'Israël, doit être entrepris. Ariel Sharon, août 2005.

Cet article donne à voir un des grands succès du mouvement pour le BDS: la campagne «Faire dérailler Veolia et Alstom» lancée lors de l'initiative de Bilbao en novembre 2008, qui dénonçait la complicité de ces deux compagnies dans la colonisation des territoires palestiniens occupés, a joué un grand rôle pour leur faire perdre des milliards de dollars dans plusieurs pays.

«Nager à contre-courant»: aux yeux de nombreuses cultures, y compris dans la culture arabe, cette expression s'applique souvent à un caractère imprudent, pour ne pas dire irrationnel ou désespérément vain. Aller à contresens et espérer atteindre la destination voulue, en dépit de tout bon sens, cela ne va franchement pas de soi. En relevant ce défi, la campagne BDS¹, menée par la société civile palestinienne et soutenue par de nombreux sympathisants internationaux, a contribué à mener une résistance sur tous les plans vis-à-vis de l'oppression israélienne à l'encontre du peuple indigène de Palestine. Pour ce faire, il a fallu mobiliser la société civile internationale afin qu'elle fasse pression sur Israël, de manière continue et non-

violente, jusqu'à ce que cet État remplisse toutes ses obligations en respectant les lois internationales et les droits des Palestiniens.

La campagne contre la construction du tramway de Jérusalem-est un cas exemplaire et révélateur du potentiel de ce type de combat, tout comme du défi qu'il représente.

Réaliser la vision de Herzl

Selon la brochure de présentation officielle², le tramway de Jérusalem, le JRL, se propose de réaliser la vision que Theodor Herzl avait de la ville: «Des quartiers modernes, des lignes électriques, des boulevards bordés d'arbres, une métropole du xxº siècle.» Cet élément essentiel de la vision eurocentrique de Herzl de la terre de Palestine comme État juif a été poussé encore plus loin par les concepteurs de ce projet.

Bien qu'officiellement la construction du tramway se réclame des priorités classiques de l'urbanisme moderne – qui consiste à décongestionner et rénover le centre-ville – le plan du tramway tel qu'il apparaît actuellement sur papier (son tracé, ses stations) révèle les objectifs tacites du projet. Il s'agit de rendre irréversible la «judaïsation» de Jérusalem³ et de pérenniser la situation actuelle qui consacre cette ville comme capitale unifiée majoritairement juive et sous contrôle israélien. En reliant entre elles, grâce à ce tramway, les grandes colonies et autres «enclaves coloniales» construites illégalement sur des territoires palestiniens occupés (dont Jérusalem-est⁴), et ce à l'encontre des lois internationales, Israël espère inclure la construction de ce réseau de transport dans sa stratégie globale (qui comprend déjà celle du mur de séparation et d'autres mesures répressives⁶) pour rapprocher et cimenter ces différentes «enclaves» et les intégrer au «Grand Jérusalem» qui ne cesse de

s'étendre. C'est une politique du fait accompli d'une envergure inégalée depuis la *Nakba*¹ de 1948 et la guerre de 1967 (qui s'est soldée par l'occupation de la Cisjordanie et de la bande de Gaza). Ces deux guerres furent accompagnées du déplacement massif et forcé de centaines de milliers de Palestiniens.

La portée de la construction de ce tramway et ses implications politiques et légales doivent être mesurées à l'aune du contexte de la stratégie plus globale d'Israël concernant Jérusalem, et du «plan secret⁸» élaboré par le cabinet du Premier ministre et le maire de la ville, pour «renforcer le statut de Jérusalem comme capitale de l'État d'Israël». Ce plan, dévoilé récemment par le journal *Haaretz*, vise à placer la Vieille Ville sous hégémonie israélienne, «une politique inspirée par l'idéologie d'extrême droite». Un récent article paru dans la presse palestinienne⁹ à propos de ce tramway indique que «le cadre incompressible de la politique israélienne à l'égard de Jérusalem-est très clairement exposé dans « le plan directeur 2020 datant de 2004 [...] qui énumère les mesures destinées à empêcher la croissance de la population palestinienne et à encourager celle de la population juive. L'objectif est d'obtenir à terme un taux de 70 % de Juifs contre 30 % de Palestiniens. conformément aux vœux du gouvernement. Un tel objectif implique un nettoyage ethnique de la communauté palestinienne de Jérusalem par le truchement d'un certain nombre de dispositifs, dont les plus radicaux sont la construction du mur de séparation et l'annulation des papiers d'identité [des résidents palestiniens de Jérusalem].»

Le tramway de Jérusalem-est l'enfant chéri du plan directeur des transports de Jérusalem, conçu conjointement par le ministère des Transports et la municipalité. Il joue un rôle stratégique dans le plan de colonisation de Jérusalem car il est destiné à pallier l'inadéquation grandissante du réseau routier et du système de transports en commun existant, qui aujourd'hui ne peut plus répondre correctement aux besoins croissants induits par le développement anarchique des colonies israéliennes. Cette expansion s'est accélérée après la signature des accords d'Oslo. Au cours de la période qui a suivi la signature des accords de paix avec l'OLP en 1993, le nombre de colons dans les territoires occupés a pratiquement doublé. Comme le montre le tracé officiel¹⁰, les différentes lignes du tramway sont avant tout prévues pour desservir les colonies israéliennes illégales construites à Jérusalem-est même ou aux alentours de la ville, notamment l'aéroport d'Atarot, Neve Yaakov, Pisgat Zeev, Ramot, le campus universitaire de Har HaTzofim de l'Université hébraïque et Gilo.

La pérennisation de l'injustice: les aspects légaux de la construction du tramway de Jérusalem

Sur la base de la quatrième convention de Genève, plusieurs résolutions des Nations unies ont condamné et déclaré illégales les colonies israéliennes construites sur ce que toute la communauté internationale considère comme des territoires palestiniens occupés. La confirmation la plus récente de ce verdict vient de la Cour internationale de justice qui, le 9 juillet 2004, a émis un avis consultatif contre le mur de séparation et les colonies qu'Israël construit dans les territoires palestiniens occupés¹¹. Cette décision a été largement considérée comme un tournant décisif sur les plans légal et politique dans la lutte des Palestiniens contre l'occupation israélienne. Toute construction d'infrastructures en faveur de ces colonies ainsi que toute initiative qui, d'une façon ou d'une autre, contribue à renforcer leur existence sont, par extension, illégales. Non seulement ce tramway contribue de facon

significative à l'irréversibilité de l'annexion des territoires palestiniens occupés, mais il fournit aussi aux colonies un réseau de transport unique qui les rattache à Israël. C'est pourquoi nous considérons ce tramway comme inscrit dans la politique coloniale d'Israël et constituant une violation des lois internationales assimilable à un crime de guerre. Les entreprises qui participent à la construction et à la gestion du tramway, ou encore celles qui construisent, entretiennent et fournissent des services aux colonies¹² israéliennes en général, peuvent donc, au même titre, être considérées comme criminelles.

De plus, invoquant la quatrième Convention de La Haye du 18 octobre 1907 sur le respect du droit et des usages de la guerre, l'Unité de soutien aux négociations de l'OLP affirme¹³: «En tant qu'occupant, Israël n'a aucun droit souverain ni aucun titre sur les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalemest. En conséquence, les seules transformations qu'il peut effectuer dans Jérusalem-est et le reste des territoires palestiniens occupés ne peuvent être que des interventions au bénéfice de la population palestinienne occupée ou répondant à des exigences militaires. Dans la mesure où le tramway de Jérusalem ne satisfait aucun besoin civil palestinien ni ne répond à aucune nécessité militaire véritable, il constitue une transformation illégale de Jérusalem-est et des zones de la Cisjordanie qui l'entourent.»

Ceci constitue la base légale des actions juridiques menées en France contre Veolia et Alstom, les deux principales entreprises membres du consortium qui a signé un contrat avec l'État d'Israël pour construire et gérer le tramway de Jérusalem. Ces deux entreprises sont des groupes français qui travaillent dans des dizaines de pays sur de vastes projets concernant principalement les transports, l'eau et le traitement des déchets. Bien qu'aucun jugement n'ait encore été rendu,

ce procès sans précédent intenté par l'OLP et l'Association France-Palestine Solidarité (AFPS) en 2007¹⁴ auprès du tribunal de Nanterre, a suffisamment progressé pour inspirer des actions similaires contre d'autres sociétés impliquées dans le projet du tramway de Jérusalem. En avril dernier, selon les informations fournies à la presse par l'AFPS15, le tribunal de grande instance de Nanterre a rejeté les requêtes répétées de Veolia et d'Alstom pour que l'affaire soit renvoyée, et il s'est au contraire déclaré compétent pour statuer dans ce procès. De plus, en réponse à Veolia et Alstom qui soutenaient que le tribunal français n'était pas compétent dans cette affaire, sous prétexte que l'État d'Israël jouit d'une immunité souveraine qui interdit qu'il soit poursuivi devant des tribunaux étrangers, le tribunal de Nanterre a déclaré: «Mis à part le fait que l'État d'Israël n'est pas partie dans cette action en justice, la position de cet État à propos de la contestation de contrats ne peut pas sérieusement être prise en compte, ni son statut d'État souverain être invoqué, puisque cet État est de fait une puissance occupante dans la partie de la Cisjordanie où le tramway doit être construit et dont l'exploitation fait l'objet du présent contentieux, une région que la communauté internationale et la Cour internationale de justice considèrent comme faisant partie du territoire palestinien.»

Par ailleurs, au Royaume-Uni, Daniel Machover, éminent juriste et cofondateur de l'Association des juristes pour la défense des droits de l'homme en Palestine, a mis au point une approche innovante pour attaquer Veolia et les entreprises analogues. Machover invoque la réglementation britannique de 2006, à savoir le «UK 2006 Public Procurement Regulations», un document qui traduit dans la législation britannique les mesures édictées par la directive européenne 2004/18EC¹⁶, faisant valoir qu'une autorité locale peut être poursuivie si elle n'accepte pas d'exclure Veolia

d'une procédure d'appel d'offre en tant qu'agent économique. Plus spécifiquement, il fonde son action sur l'article 45 de cette directive européenne qui stipule notamment qu'une entreprise « peut se voir interdire de prendre part à un contrat si elle s'est rendue coupable de graves fautes professionnelles dont la preuve peut être apportée par les autorités contractantes ».

M. Machover affirme qu'au Royaume-Uni, ce type de décision discrétionnaire prise par une personne publique peut être contesté devant la Haute Cour. On peut espérer que dans la mesure où les autorités locales disposent de sérieuses preuves des fautes professionnelles commises par Veolia, qu'elles peuvent compter sur le soutien de l'opinion publique et qu'il reste la menace de saisir la Haute Cour, elles peuvent parfaitement décider d'exclure Veolia des appels d'offres publics pour éviter des difficultés ultérieures. Si une telle approche donne des résultats concluants, elle pourrait être adoptée dans les différents États d'Amérique où la législation est similaire.

La société civile palestinienne contre-attaque

En dépit de la décision sans équivoque de la Cour internationale de justice au sujet du mur de séparation et des colonies, aucune initiative sérieuse n'a été prise, ni par les dirigeants palestiniens, ni par la Ligue arabe, ni par l'ONU, ni par l'Union européenne, ni par aucune autre autorité internationale pour faire appliquer les recommandations d'une portée considérable que contient l'avis consultatif de la Cour. Cette passivité a pour résultat de permettre à Israël de poursuivre ses insatiables projets de colonisation de la Cisjordanie. L'incroyable échec de la prétendue communauté internationale qui ne parvient pas à obliger Israël à respecter les lois internationales, ni même à mettre un terme à son impunité, a provoqué tant de frustration

et de colère chez les Palestiniens du monde entier qu'ils ont décidé de repenser les moyens qu'il convient d'employer pour obtenir justice.

Le 9 juillet 2005, un an après la décision de la Cour internationale de justice sur le mur de séparation, plus de 170 partis, syndicats, organisations et réseaux d'associations palestiniens ont signé un appel historique au boycott, au désinvestissement et aux sanctions (BDS¹¹) contre Israël jusqu'à ce que ce pays remplisse ses obligations telles qu'elles sont définies dans les lois internationales, et qu'il mette fin aux trois formes d'injustice qui sont à la base de sa politique (l'occupation et la colonisation, l'institutionnalisation de la discrimination raciale et le refus de reconnaître les droits des réfugiés tels que définis par les Nations unies). L'appel est ainsi rédigé:

Nous, représentants de la société civile palestinienne, appelons les organisations de la société civile internationale et tous les gens qui ont une conscience à travers le monde à mettre en place un boycott généralisé et à prendre des initiatives de désinvestissement à l'encontre d'Israël, semblables à celles qui ont été appliquées en Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos gouvernements respectifs afin qu'ils imposent un embargo et des sanctions à l'encontre d'Israël. Nous invitons les Israéliens qui ont une conscience à soutenir cet appel au nom de la justice et de la paix authentiques.

Lancé un an après l'appel palestinien pour le boycott universitaire et culturel d'Israël¹⁸, inspiré par la résistance civile palestinienne séculaire et par le récent combat contre l'apartheid mené en Afrique du Sud, l'Appel BDS étend la portée du précédent et l'élargit à tous les domaines, notamment économique, financier et

sportif. Tandis que l'Appel BDS a d'abord été reçu de façon mitigée par la société civile internationale et a été vigoureusement critiqué par Israël, ses groupes de soutien et ses réseaux de sympathisants en Occident lui ont vite permis de mettre le boycott d'Israël en tête des priorités de plusieurs syndicats et organisations religieuses solidaires des Palestiniens. Strictement fondé sur une approche légale, cet appel s'adresse à de nombreux secteurs de la société civile internationale, les inspire et les mobilise autour de la mise en place de campagnes massives de sensibilisation contre les institutions israéliennes ou internationales qui se font complices de l'occupation et de toute autre forme d'oppression de la part d'Israël.

Depuis le lancement de l'appel, ses soutiens n'ont cessé de croître, parfois à un rythme impressionnant¹⁹. Des résultats significatifs ont été obtenus, notamment après que les dirigeants palestiniens du mouvement le Comité national pour le BDS, ou BNC²⁰ – se sont associés au mouvement en mai 2008, et après qu'ils ont réussi, en partenariat avec Mewando (le principal réseau de solidarité basque) à organiser la première conférence internationale pour le BDS (appelée l'initiative de Bilbao²¹) et enfin, après qu'ils ont publié un document qui analyse en profondeur la politique du régime israélien envers le peuple palestinien²². Le siège illégal qu'Israël impose à la bande de Gaza, impliquant une brutale aggravation de la pauvreté, une recrudescence des maladies et une augmentation du taux de mortalité, a fini de convaincre de nombreuses personnalités du monde culturel et intellectuel d'apporter son soutien au BDS. Il en a résulté, dans le monde entier, une multitude de mesures de boycott, créatives et institutionnellement viables. Ceci est le signe indubitable que la solidarité avec la Palestine est entrée dans une phase nouvelle et sans précédent qui rappelle les combats menés contre l'apartheid sud-africain²³.

Ce contexte favorable a également engendré des actions concrètes contre le projet de tramway à Jérusalem. En pratique, l'appel au BDS s'est adressé directement aux mouvements de solidarité de divers pays et les a invités à collaborer aux diverses campagnes contre les entreprises impliquées. Ce sont sûrement là les actions les plus efficaces contre ce projet.

Faire dérailler Veolia et Alstom

Une précédente initiative de BNC pour contrer les entreprises impliquées dans la construction du tramway a consisté en un appel²⁴ adressé au royaume d'Arabie Saoudite par le Mouvement populaire palestinien contre le mur d'apartheid et par la Coalition des citovens pour la défense des droits des Palestiniens de Jérusalem. Il s'agissait de faire pression sur le gouvernement saoudien afin qu'il renonce à signer un contrat de 2,5 milliards de dollars avec Alstom pour la construction d'une centrale électrique. Le début de cet appel expose l'engagement historique de l'Arabie Saoudite pour la cause palestinienne en général et pour la question de Jérusalem occupée en particulier. Le document conclut sur le fait que la signature d'un contrat avec cette entreprise serait une connivence évidente avec Israël. Cette collaboration avec Alstom réduirait à néant les engagements saoudiens, sans parler des obligations imposées par les lois internationales. Il va de soi que le gouvernement saoudien n'a toujours pas répondu à cet appel et encore moins pris la moindre décision dans ce sens. De fait, selon un rapport récent de Gulf News, un média basé à Dubaï²⁵, Alstom fait partie du consortium auguel a été attribué en mars un contrat de 1,8 milliard de dollars pour la construction d'une ligne de chemin de fer entre La Mecque et Médine, le Haramain Express. L'ironie est amère quand on voit que l'Arabie Saoudite attribue

à l'entreprise qui se rend sans équivoque complice de la colonisation de Jérusalem, ville sainte pour l'islam, un contrat pour construire la ligne de chemin de fer destinée à relier Médine et La Mecque, les deux autres villes saintes de l'islam. Cela a poussé l'autorité palestinienne, pourtant habituellement complaisante, à déposer une plainte officielle auprès des Saoudiens et à essayer de les convaincre de revenir sur leur décision de faire participer Alstom à la construction du Haramain Express²⁶.

En Europe cependant, on s'est montré plus favorable à la campagne contre les entreprises partenaires de la construction du tramway. Au cours de l'initiative Bilbao mentionnée précédemment, des juristes, des militants et des syndicalistes ont lancé, en complète coordination avec le comité national du BDS. plusieurs campagnes de boycott ciblé contre les entreprises et les institutions qui sont manifestement complices, d'une manière ou d'une autre, du système mis sur pied par Israël pour oppresser les Palestiniens. C'est ainsi qu'a vu le jour la campagne «Faire dérailler Veolia et Alstom» qui a pour objectif de coordonner les initiatives qui existent déjà dans plusieurs pays et d'en initier de nouvelles, afin de faire pression sur ces deux entreprises en les menacant de campagnes publiques de boycott si elles refusent de se retirer de ce projet illégal.

Les exemples suivants sont empruntés aux campagnes locales les plus significatives contre les deux entreprises françaises en question et éclairent d'un jour nouveau les différentes tactiques utilisées et, surtout, les résultats impressionnants qu'elles ont permis d'atteindre.

Après une longue campagne de pressions lancée à l'initiative d'un militant des droits de l'homme extrêmement déterminé, puis reprise par un groupe influent de la société civile néerlandaise, la Dutch Bank ASN,

qui se définit elle-même comme une banque éthique, respectueuse des lois internationales et des droits de l'homme, a retiré ses investissements de Veolia Transports en novembre 2006²⁷. Cette décision a été prise après des mois de recherches méticuleuses, de mise en réseau et de sensibilisation du public, le tout à l'initiative des organisateurs de la campagne. Les Citoyens unis pour la paix (une fédération d'associations néerlandaises) ont publié un document qui analyse en détail les liens entre des entreprises néerlandaises et l'occupation du territoire palestinien par Israël. La campagne palestinienne contre le mur d'apartheid s'est également impliquée dans les différentes étapes de cette démarche, notamment en fournissant des données empiriques et des conseils. En parallèle, le Parlement néerlandais a été interrogé au sujet d'une certaine entreprise néerlandaise impliquée dans la construction du mur illégal. Veolia a d'abord prétendu qu'elle n'était pas au courant que son implication dans la construction du tramway était illégale. Cet argument était fallacieux puisque, plusieurs mois auparavant, la section française d'Amnesty International avait publié un document extrêmement clair²⁸, mettant la direction de Veolia en garde et l'enjoignant de ne pas prendre part à ce projet.

Les différentes étapes de cette affaire ont largement été couvertes par les médias néerlandais. Ceux-ci ont mis en lumière la complicité ainsi que la responsabilité légale et éthique des entreprises concernées, ce qui a eu pour effet de pousser la banque ASN à augmenter notablement la pression. Cette dernière a lancé une enquête sur les implications de Veolia dans ce projet et a finalement retiré ses investissements.

Une fédération d'associations confessionnelles suédoises, présidée par Diakonia, lui a rapidement emboîté le pas. Pendant l'attaque brutale d'Israël contre Gaza, le Conseil de la communauté de Stockholm a annoncé²⁹

qu'il refusait à Veolia la reconduite prévue pour huit ans de son contrat de gestion du métro de Stockholm, dont l'entreprise française était responsable depuis dix ans. Ce contrat de 3,5 milliards d'euros est actuellement considéré comme le plus gros contrat public de fourniture de services en Europe. Bien que le Conseil ait affirmé que sa décision ne reposait que sur des considérations commerciales, il est évident que la campagne publique menée contre Veolia par des groupes suédois durant les mois qui ont précédé a été un facteur décisif pour tous les hommes politiques soucieux de leur réélection.

Adri Nieuwhof, un militant des droits de l'homme qui a joué un rôle majeur pour rendre publique la complicité de groupes européens avec l'occupation israélienne, a déclaré à propos de l'impressionnante campagne publique menée en Suède contre Veolia30: «Les militants suédois ont, par tous les moyens, informé le public sur le rôle des entreprises qui tirent profit de l'occupation israélienne. L'ONG suédoise Diakonia a enquêté sur l'usine Mul-T-Lock implantée dans la zone industrielle Barkan d'une colonie de Cisjordanie, et ses conclusions ont eu pour résultat qu'en octobre 2008, le propriétaire de l'usine, Assa Abloy, s'est séparé de l'entreprise. Au même moment, Veolia négociait un contrat de huit ans et d'un montant de 4,5 milliards de dollars pour gérer le métro du comté de Stockholm. Des journalistes suédois ont interrogé des hommes politiques sur le rôle de Veolia dans le projet de tramway israélien destiné à relier les colonies et à normaliser leur situation, bien qu'elles soient illégales. Lors de la manifestation Carton rouge pour Veolia du 15 novembre 2008, les usagers du métro de Stockholm ont été invités à apposer un carton rouge sur leur vêtement en signe de protestation contre l'implication de Veolia dans le projet de construction du tramway de Jérusalem dans les territoires palestiniens occupés.»

Plusieurs semaines après cet échec cuisant pour Veolia, ses partenaires dans le projet du tramway de Jérusalem ont subi une défaite mémorable quand le Fonds national de retraite suédois, l'AP7, a décidé d'exclure Alstom de son portefeuille d'actions³¹. Vu la dimension du fonds suédois qui représente quinze milliards de dollars, cette décision devait inévitablement avoir de graves conséquences pour Alstom et les entreprises analogues. Cette fois, la décision a été explicitement justifiée par le fait qu'Alstom était engagée dans le projet illégal du tramway de Jérusalem. Čeci a montré, d'une part, le mécontentement grandissant de l'opinion publique suédoise, notamment après la «guerre» de Gaza, sa condamnation des entreprises qui tirent profit des projets israéliens illégaux, et d'autre part, sa détermination à leur en faire payer le prix, au sens propre du terme.

Fin mars, la Campagne de solidarité avec la Palestine (PSC) dans les Midlands de l'Ouest (Royaume-Uni) a célébré une autre victoire dans l'opposition à la construction du tramway de Jérusalem. Le Conseil de Sandwell Metropolitan Borough a décidé de ne pas poursuivre ses négociations avec Veolia dans le cadre d'un projet pour l'amélioration du plan de traitement des déchets, un contrat de vingt ans et d'une valeur de 1,5 milliard de dollars³². Cette fois aussi, le Conseil a précisé que sa décision avait des motifs commerciaux et non politiques. Mais là encore, on ne peut manifestement pas ignorer la pression de l'opinion publique qui a précédé cette décision.

D'autres campagnes ont eu lieu dans diverses régions du Royaume-Uni pour faire «dérailler» Veolia et l'évincer d'un certain nombre de contrats de travaux publics. Du comté du Hampshire à Liverpool, en passant par le Yorkshire du sud, les autorités ont été confrontées à des pressions politiques ou légales croissantes, de la part de groupes de solidarité avec

la Palestine associés au PSC, pour empêcher Veolia de répondre à des appels d'offres concernant des projets publics.

Récemment, Veolia a pu se rendre compte que ça commençait à chauffer aussi dans son propre pays. La communauté urbaine de Bordeaux a annoncé qu'elle allait, évidemment pour des motifs commerciaux, signer un contrat d'un milliard de dollars avec un concurrent de Veolia, pour réaliser le plus grand réseau urbain de France, malgré les efforts intenses déployés par Veolia pour emporter le marché. La Plateforme BDS Bordeaux a salué ce résultat en déclarant: «L'implication de Veolia dans l'apartheid qui règne [en Israël] lui a déjà fait perdre plusieurs contrats, et ce n'est qu'un début.³³»

La résistance artistique

En Australie, la campagne contre Connex, une filiale de Veolia, a pris une tout autre tournure. L'artiste Van Thanh Rudd a fait sensation à Melbourne avec son installation Économie de mouvement – un morceau de Palestine³⁴. Celle-ci consistait en une pierre posée sur un socle de verre. Sur un panneau suspendu derrière, on pouvait lire: «Cette pierre vient de Jérusalem-est (territoire palestinien occupé). Elle a été jetée sur un char de l'armée israélienne par un jeune Palestinien.» Sur un autre panneau posé à droite était écrit: «Les chars de l'armée israélienne protègent les entreprises françaises Veolia (Connex) et Alstom pendant qu'elles exécutent des opérations illégales dans les territoires palestiniens occupés.» Rudd explique ainsi ses motivations: «Je pensais que c'était une bonne occasion de créer une œuvre d'art qui montrerait clairement les opérations illégales de Veolia dans les territoires palestiniens occupés.»

Un goût de victoire

Après des mois de campagnes intensives de sensibilisation organisées par «Faire dérailler Veolia et Alstom», le journal *Haaretz* a annoncé³⁵ que Veolia abandonnait le projet du tramway de Jérusalem et essayait même de vendre les 5 % de parts qu'elle possédait dans Citypass, le consortium chargé de la construction du tramway. Selon ces informations, «l'organisation s'est appuyée sur un article de loi français qui permet à un tribunal d'annuler un contrat commercial signé par une entreprise française en violation d'une loi internationale». Cependant, des sources qui ont souhaité conserver l'anonymat mentionnent aussi des pressions politiques et affirment que la perte de marchés importants en Europe serait la véritable raison du retrait de Veolia.

La seconde victoire était plus prévisible. La Commission islamique pour les droits de l'homme, basée à Londres, a récemment annoncé³ que le maire de Téhéran avait renoncé à attribuer à Veolia un rôle clé dans son projet de réseau de transports urbains. En mai, la BNC a adressé un courrier aux dirigeants iraniens par l'intermédiaire d'une ONG de Genève, à l'occasion de la présentation du bilan de la conférence de l'ONU à Durban, pour rappeler à Téhéran ses engagements à contribuer à la défense de Jérusalem face aux projets coloniaux israéliens, et pour lui demander instamment d'exclure Veolia et Alstom de tout contrat de travaux publics.

Malgré l'annonce de Veolia qu'elle se retirait du projet de tramway à Jérusalem, la campagne « Faire dérailler Veolia et Alstom» « a l'intention de continuer à maintenir la pression sur Veolia et Alstom jusqu'à ce que ces entreprises cessent de fournir leurs services à Israël pour des projets et des activités contraires aux lois internationales», a déclaré Adri

Nieuwhof³⁷. Concrètement, Veolia gère toujours certaines lignes de bus qui relient Jérusalem aux colonies illégales ainsi qu'une déchetterie qui traite les ordures d'Israël et de ses colonies sur le terrain de Tovlan, dans la vallée du Jourdain occupée³⁸.

Dernières remarques

De Melbourne à Stockholm, de Bordeaux aux Midlands, les entreprises impliquées dans le projet de tramway de Jérusalem ne se heurtent pas seulement à des protestations symboliques de la part de militants marginalisés, elles essuient aussi des pertes importantes que de nombreux indicateurs permettent de relier directement à leur implication dans ce projet. Ce qui aurait pu apparaître au début comme une tentative désespérée de nager à contre-courant est en train de devenir un souffle puissant qui pourrait bien inverser le sens du courant lui-même.

- 1. Cf. texte del'Appel, infra, p. 182. 2. http://www.rakevetkala-jerusalem.org.il/images/Eng brochure.pdf 3. En août 2007, le professeur John Dugard, qui était alors le rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, a décrit le mur de séparation à l'assemblée générale des Nations unies en ces termes: «La construction de 75 km de mur à Jérusalem-est est pratiquement achevée. Ce mur de séparation qui traverse des quartiers palestiens et sépare des Palestiniens d'autres Palestiniens, relève de l'ingénierie sociale et il est destiné à judaïser Jérusalem en réduisant le nombre de Palestiniens habitant cette ville. Il ne répond en aucun cas à des exigences de sécurité.»
- **4.** Alors que Jérusalem-est est considérée par les Nations unies comme

- une partie des territoires palestiniens occupés en 1967, le reste de la ville, appelé désormais Jérusalemouest, a également été occupé par les forces sionistes en 1948, en violation du plan de partage de la Palestine qui prévoyait que l'ensemble de la ville soit placé sous contrôle international.
- 5. L'article 49 de la quatrième convention de Genève interdit expressément aux puissances occupantes de transférer une de leur propre population civile dans les territoires qu'elles occupent. Quand il s'agit d'appropriation massive de territoires en dehors de toute nécessité militaire, l'infraction peut être assimilée à un crime de guerre. http://www.unhchr.ch/htlm/menu3/b/92.htm
- **6.** En mars 2009, le professeur Richard Falk, qui était à l'époque le

Faire dérailler l'injustice

rapporteur spécial des Nations unies pour les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, a déclaré: «Il existe plusieurs sujets de préoccupation à propos de l'avenir des Palestiniens de Jérusalemest, et des allégations selon lesquelles Israël s'est engagé dans un processus de nettovage ethnique subtil mais aux effets cumulatifs très efficaces, afin de faire de tout Jérusalem une ville majoritairement juive sur le plan démographique. Diverses pratiques dénoncées par les Palestiniens ont été confirmées par des observateurs indépendants». http://www.transnational.org/Area M iddleEast/2009/Falk_OralStatement Gaza.htlm

- 7. Voir aussi: Ilan Pappe, The Ethnic Cleansing of Palestine, Oxford, Oneworld Publications, 2007. Le Nettoyage ethnique de la Palestine, Fayard, 2008.
- **8.** http://www.haaretz.com/hasen/spages/1084402.htlm
- 9. The Grassroots Palestinian Anti-Apartheid Wall Campaign and the Civic Coalition for Defending The Palestinians'Rights in Jerusalem (La campagne populaire palestinienne contre le mur d'apartheid et la Coalition des citoyens pour la défense des droits des Palestiniens de Jérusalem), A call to the Kingdom of Saudi Arabia not to contract Alstom Ltd. Its new power plant in Shoaiba: http://www.stopthewall.org/downloads/pdf/briefing%20Alstom.pdf
- 10. Consultez la carte sur http://www.rakevetkalajerusalem.org.il/images/Eng_brochure.pdf
- 11. Dans son avis consultatif intitulé Conséquences légales de la construction d'un mur dans les territoires palestiniens occupés, la Cour internationale de justice déclare: «La Cour conclut que les colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-est, ont été construites en violation des conventions internationales. » http://www.icj_icj.org/doc-ket/files/131/1677.pdf
- 12. La Coalition israélienne des fem-

mes pour la paix tient à jour une liste des entreprises israéliennes et étrangères impliquées dans la violation des lois internationales dans les territoires palestiniens occupés.

- 13. Negotiation Support Unit, «Jerusalem Light Rail Fact Sheet», mars 2007.
- 14. http://www.France-palestine.org/article10614.htlm (en français)
- **15.** http://www.France-palestine.org/imprimersans.php3?id_article=11680
- **16.** http://eurlex.europa.eu/LexUri-Serv/LexUriServ.do?uri=CELEX:3200
- 4L0018:EN:NOT
- **17.** http://www.bdsmovement.net/?q=node/52
- **18.** http://www.pacbi.org/etemplate.p hp?id=869
- 19. Pour une liste partielle des organisations internationales qui soutiennent le BDS, cf. http://www.bdsmovement.net/?α=node139
- **20.** Pour davantage d'information sur la constitution et les activités du BNC, cf. http://www.bdsmovement.ne t/?q=node/126
- **21.** http://www.bdsmovement.net/?q=node/213
- **22.** http://bdsmovement.net/?q=node/222
- 23. Pour en savoir plus sur ce sujet, voir *infra*: Notre moment sud-africain est arrivé, p. 159. http://www.p alestinechronicle.com/view_article_d etails.php?id=14921

24.

http://www.stopthewall.org/downlo-ads/pdf/briefing%20Alstom.pdf

- **25.** http://www.gulfnews.com/Region/Middle_East/10318479.htlm
- **26.** http://www.gulfnews.com/Region/Middle_East/10318479.htlm
- **27.** http://electronicintifada.net/v2/ar ticle6076.shtlm
- **28.** http://amnesty.fr/index.php/amne sty/s_informer/la_chronique/mars_20 06_sommaire/israel_et_territoires_oc cupes
- **29.** http://diakonia.se/sa/node.asp?node=2807
- **30.** http://electronicintifada.net/v2/ar ticle10418.shtlm
- 31. Idem.

- **32.** http://www.palestinecampaign.or g/index7b.asp?
- **33.** La déclaration originale en français est consultable sur : http://www.ism-

France.org/news/article.php?id=116 49&type=communique&etlesujet=Bo ycott

- **34.** http://electronicintifada.net/v2/ar ticle10388.shtlm
- **35.** http://www.haaretz.com/hasen/sp ages/1091186.htlm
- **36.** http://www.ihrc.org/
- **37.** http://electronicintifada.net/v2/ar ticle10599.shtlm
- **38.** http://www.whoprofits.org/Compagny%20info.php?id=581

« Les boycotts marchent » : entretien avec Ali Mustafa*

Electronicintifada.net, le 1er juin 2009.

Interview récente sur le BDS, ses raisons, ses arguments et ses perspectives de succès, donnée lors d'une tournée au Canada durant la 5° semaine annuelle contre l'apartheid israélien.

Ali Mustafa: Pourquoi qualifiez-vous Israël d'État d'apartheid et en quoi est-il semblable ou différent de l'Afrique du Sud de l'apartheid?

Omar Barghouti: Le plus important ici, c'est que nous n'avons pas à prouver qu'Israël est identique à l'Afrique du Sud de l'apartheid pour qu'il mérite l'étiquette d'État d'apartheid. L'apartheid est un crime généralisé selon les conventions de l'ONU, et il existe des critères qui peuvent s'appliquer ou pas à telle ou telle situation spécifique – on juge donc la situation dans un État au cas par cas en fonction de la façon dont il remplit les conditions pour être qualifié d'État d'apartheid. Selon les conventions de l'ONU qui définissent l'apartheid, Israël satisfait à presque toutes les conditions requises. Outre la séparation raciale nette dans la Cisjordanie occupée entre Juifs et non-Juifs (les Palestiniens indigènes) – routes séparées, habitations séparées, tout est séparé – l'apartheid se porte très bien en Israël même, malgré les apparences trompeuses. La version israélienne de l'apartheid est plus sophistiquée qu'en Afrique du Sud : c'est une forme d'apartheid évoluée. L'apartheid sud-africain

était rudimentaire, étriqué, primitif, pour ainsi dire les Noirs, les Blancs, une séparation nette, aucun droit... Les citoyens palestiniens d'Israël (la population indigène) ont le droit de vote, ce qui constitue une différence énorme par rapport à l'Afrique du Sud; mais pour ce qui est des autres dimensions essentielles de la vie, ils font l'objet d'une discrimination, non seulement en pratique, mais inscrite dans la loi. C'est donc un système légitimé et institutionnalisé de racisme qui permet à un groupe racial d'en dominer un autre, et c'est ce qui constitue l'apartheid. Même les rapports du Département d'État américain sur les droits de l'homme ont condamné à plusieurs reprises la «discrimination institutionnelle, légale et sociétale» d'Israël à l'encontre de sa minorité «non juive». Le racisme existe aussi au Canada et dans d'autres démocraties occidentales, mais il n'y est pas institutionnalisé et légitimé. C'était le cas dans le sud des États-Unis à l'époque des lois Jim Crow qui distinguaient les citoyens selon leur appartenance raciale, mais aujourd'hui on ne peut plus parler d'apartheid aux États-Unis, au sens légal, malgré la permanence du racisme sous d'autres formes, indirectes.

En Israël, il y a des lois fondamentales, l'équivalent d'une constitution (Israël n'a pas de constitution), qui instituent une discrimination nette entre Juifs et non-Juifs... Le droit le plus important qui est accordé aux Juifs seuls est le droit automatique à la citoyenneté et à la nationalité pour tous les immigrants. Il n'y a pas de nationalité «israélienne» reconnue officiellement mais il y a une «nationalité juive» – les Palestiniens en tant que citoyens ne peuvent jamais avoir la nationalité israélienne parce que cette nationalité n'existe pas, tandis que les réfugiés palestiniens victimes du nettoyage ethnique depuis 1948 n'ont pas le droit de revenir dans leur foyer d'origine, comme le prévoient les lois internationales, pour la simple rai-

son qu'ils ne sont pas juifs. C'est le type d'apartheid que nous vivons en Israël.

Un autre point très important est le fait que 93 % du territoire israélien est interdit d'accès aux citovens non juifs. Si ce n'est pas de l'apartheid, je ne sais pas ce qui l'est. Même en Afrique du Sud, la part du territoire interdite aux Noirs était de 86 %, moins qu'en Israël... Mais bien sûr, beaucoup de spécialistes vous diraient que l'occupation, la colonisation et le déni du droit des réfugiés par Israël sont bien pires que tout ce qui s'est passé en Afrique du Sud, ce qui est vrai l'Afrique du Sud n'a jamais bombardé les bantoustans avec des F 16, par exemple; elle n'a jamais connu ces niveaux de violence massive, continue, les sièges et les massacres dignes du Moyen Âge. Bien sûr, il y a eu Sharpeville, les massacres de Soweto, etc., mais tout cela est presque dérisoire à côté de ce qu'Israël a fait aux Palestiniens – et je ne fais là que répéter le témoignage de Desmond Tutu, de Ronnie Kasrils et de nombreux leaders sud-africains qui savent de quoi ils parlent.

AM: L'un des aspects les plus controversés de la campagne BDS est bien sûr le boycott universitaire. Pouvez-vous expliquer précisément ce que cela signifie et pourquoi les institutions universitaires israéliennes sont, comme vous l'affirmez, un prolongement fondamental de l'État et de la politique israéliens?

OB: L'appel au boycott universitaire lancé par la Campagne palestinienne pour le boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI) en 2004 est un appel au boycott institutionnel – il s'adresse donc à tous les universitaires et toutes les institutions universitaires disposés à boycotter les institutions universitaires israéliennes en raison de leur complicité profonde et durable dans l'occupation et les autres formes d'oppression israéliennes. Mais qu'entendons-nous par

complicité, le sens de ce terme étant assez fluctuant? Dans le cas d'Israël, la complicité d'une université prend un autre sens. Au Canada, par exemple, les principales universités sont sans doute complices de la politique canadienne, d'autant qu'elles sont financées par l'État, exactement comme en Israël (toutes les universités israéliennes sont financées par l'État) mais la différence, c'est qu'en Israël, elles sont toutes dans un partenariat étroit avec l'appareil militaro-sécuritaire, si bien que la plupart des armes créées par l'armée israélienne sont développées dans les universités. que la plupart des travaux de recherche justifiant la répression et le déni des droits des Palestiniens sont le fait d'universitaires encadrés par des programmes de recherche, que les principaux projets de colonisation qui sont considérés comme des crimes de guerre par les institutions internationales ont été mis au point dans les universités. Il y a de nombreux exemples précis – le mur, par exemple, a été créé dans un environnement universitaire; un professeur de l'université d'Haïfa affirme que c'était son idée. Et il n'y a aucune raison de ne pas le croire car il a donné naissance à d'autres projets qui ont joué un grand rôle dans le nettoyage ethnique en Israël même. À tous les niveaux, il v a donc une complicité profondément enracinée entre l'université israélienne et l'appareil militarosécuritaire.

Par ailleurs, tous les universitaires israéliens, comme tous les adultes d'une certaine classe d'âge, servent dans l'armée de réserve d'occupation. Ils servent donc comme soldats d'occupation pendant une partie de l'année. Trois mois par an, chacun d'eux part servir comme il se doit dans l'armée... Imaginez que vous quittez votre université, vos recherches, vous quittez tout et vous allez servir à un barrage routier, ou pire. Pendant cette période, soit vous participez activement à des violations des droits de l'homme et à des crimes

de guerre, soit vous en êtes le témoin apathique et silencieux. Dans les deux cas, vous êtes complice, même au niveau individuel. Non seulement les universités tolèrent cela, mais elles l'encouragent – ça fait partie du système. Malgré cela, nous n'appelons pas à boycotter les universitaires mais les institutions universitaires, pour la seule raison que si notre boycott était individuel, il serait maccarthyste, il impliquerait une forme de maccarthysme ou d'examen politique: qui est bon, qui est mauvais et qui décide de cela? Nous y sommes opposés par principe.

AM: Un argument qui revient fréquemment à l'encontre de la campagne BDS est que le dialogue serait plus constructif que les boycotts. Comment répondezvous à cela?

OB: Du point de vue des faits comme de la logique, cet argument est faux. Pour les faits, il y a eu de très nombreuses tentatives de «dialogue» depuis 1993 et le lancement du «processus de paix» d'Oslo. Il y a eu de nombreuses organisations et initiatives pour le dialogue sur le terrain; c'est devenu une industrie – c'est ce que nous appelons «l'industrie de la paix». Vous pouviez devenir riche très vite en participant à un de ces groupes de dialogue, et en plus, ca vous donnait l'opportunité de voyager en Europe et de dormir dans de grands hôtels, mais pour ce qui est de faire progresser la cause d'une paix juste et de la fin de l'oppression, cela n'a eu absolument aucun résultat concret. La raison principale de cet échec tient au fait que cette industrie de la paix se fonde sur le principe erroné que ce qu'on appelle le conflit est avant tout le résultat d'une haine mutuelle, et qu'il faut donc une sorte de thérapie ou de dialogue entre ces deux parties en guerre équivalentes, symétriques, pour ainsi dire... Mettez-les dans une pièce, poussez-les ou forcezles à se parler et elles tomberont amoureuses, la haine

disparaîtra et vous aurez votre fable à la Roméo et Juliette. Bien sûr, c'est une représentation trompeuse et malhonnête dans la mesure où il s'agit d'un conflit colonial – ce n'est pas une scène de ménage entre un mari et sa femme. C'est un conflit colonial qui repose sur le nettoyage ethnique, le racisme et l'apartheid. Si on n'élimine pas ce qui est à la base du conflit, il ne peut pas y avoir de coexistence, du moins pas de coexistence *éthique*.

Il v a beaucoup d'autres problèmes liés à l'industrie du dialogue qui tiennent au fait qu'entre des parties asymétriques, il ne peut pas y avoir un dialogue mais des négociations. Pour qu'il y ait dialogue, il faut un dénominateur commun ou une vision commune d'une solution fondée sur la liberté, l'égalité, la démocratie et la fin de l'injustice. Si ce dénominateur commun n'existe pas, il v a alors *négociation* entre la partie la plus forte et la plus faible, et comme je l'ai écrit ailleurs, il ne peut pas y avoir de passerelle entre elles mais seulement une échelle sur laquelle on peut monter ou descendre - il n'y a pas de passage d'un côté à l'autre. C'est ce que j'appelle une coexistence de type maître/esclave - c'est également une forme de «paix». Un maître et un esclave peuvent parvenir à un accord au terme duquel l'asservissement est accepté comme une réalité que l'on ne peut pas remettre en question, dont on ne peut que s'efforcer de tirer le meilleur parti... Il n'y a pas de guerre, pas de conflit, personne ne tue personne, mais le maître reste le maître et l'esclave reste l'esclave. Ce n'est pas le type de paix que nous, les opprimés, recherchons. La paix doit au minimum se fonder sur la justice et le respect total des droits de l'homme. Seule la justice garantira une paix durable. Le dialogue entre les oppresseurs et les opprimés ne peut pas marcher s'il n'y a pas d'accord sur le fondement de la justice. Ca n'a pas marché dans les faits et ca ne marche pas dans les

principes. En revanche, les boycotts marchent dans les faits et dans les principes. Il n'y a absolument aucune raison pour qu'ils ne fonctionnent pas. L'impunité totale dont bénéficie Israël grâce au soutien officiel des pays occidentaux dans tous les domaines (économique, culturel, universitaire, etc.) signifie que si on ne lui fait pas payer davantage son système d'oppression par des campagnes de pression concertées de la société civile, il n'abandonnera jamais, il ne nous accordera jamais aucun de nos droits.

AM: Bien sûr, il y a le précédent historique de l'apartheid en Afrique du Sud, mais y a-t-il eu dans l'Histoire d'autres formes de résistance non-violente – pas forcément des boycotts – dont les campagnes PACBI et BDS ont pu s'inspirer?

OB: Oui, il y a la résistance civique, ou non-violente, en Palestine même. Depuis cent ans, bien avant l'Afrique du Sud, notre propre histoire est enracinée dans la résistance civique. En cent ans de conquête de la Palestine par les colonies de peuplement, nous avons résisté au sionisme principalement par la résistance civique, et non par la résistance armée, contrairement au mythe très répandu selon lequel la résistance palestinienne est uniquement une résistance armée. Ce n'est pas vrai. Pendant plus de cent ans, les Palestiniens ont utilisé pour résister des moyens culturels et artistiques, des grèves, des manifestations, des boycotts fiscaux, des organisations de femmes, des syndicats, etc. La majorité des Palestiniens étaient engagés dans des formes de résistance non-violente avant Gandhi et l'Afrique du Sud.

AM: De nombreux universitaires, même quand ils soutiennent la cause palestinienne, affirment que le boycott universitaire menace le principe des libertés académiques. Que pensez-vous de cette affirmation?

OB: Elle est très tendancieuse, dans la mesure où elle privilégie les libertés académiques des Israéliens sur toutes les autres. Ceux qui soutiennent cette position ignorent totalement que, en déniant aux Palestiniens leurs droits fondamentaux, Israël porte aussi profondément atteinte à leurs libertés académiques. On dirait que cela ne compte pas. On n'a pas entendu ces progressistes protester quand Israël a fermé les universités palestiniennes pendant la première Intifada – l'université de Beir Zeit a été fermée quatre ans de suite, par exemple. On n'a pas entendu ces gens qui n'ont que les libertés académiques à la bouche crier au scandale à l'époque. Sont-elles un privilège des Blancs? Y avons-nous droit, nous autres citovens du Sud? Sommes-nous des êtres humains égaux? Ces gens sont donc hypocrites ou racistes, je suis désolé de le dire... Ils sont hypocrites dans la mesure où ils ne s'intéressent aux libertés académiques que pour les Israéliens, qui sont considérés comme blancs, européens, juifs, civilisés, et pas pour nous, Palestiniens, qui sommes vus comme des gens du Sud, des basanés... Ceci pour le niveau théorique... En principe, le boycott universitaire auguel PACBI appelle et que tous nos partenaires adoptent est un boycott institutionnel. Il n'empiète donc pas sur les droits et les privilèges qu'ont les universitaires israéliens de sortir de leur pays, de participer à des conférences, etc., tant que ce n'est pas le résultat d'un lien institutionnel. Nous appelons à rompre tous ces liens institutionnels et non pas à empêcher des universitaires, des artistes ou des figures du monde de la culture de répondre à des invitations et de participer à des événements. Ils peuvent le faire, ils le font et cela ne s'arrêtera pas. Il est donc particulièrement hypocrite et trompeur de dire que le boycott universitaire est une entrave aux libertés académiques.

AM: Certains disent même qu'un tel boycott universitaire pourrait au contraire accroître les libertés académiques des universitaires israéliens. Pouvez-vous développer un peu ce point?

OB: Oui, le professeur Oren Ben-Dor, par exemple, qui est un philosophe israélo-britannique qui soutient le boycott, a défendu ce point de vue dans un article il y a quelques années. Il disait qu'en réalité, il n'y a pas de libertés académiques en Israël dès qu'on aborde des sujets tabous comme l'histoire du conflit (le nettoyage ethnique, la *Nakba*, les lois différentes pour les Juifs et les Arabes à l'intérieur de l'État d'Israël). Il y a certaines questions qui sont intouchables dans l'université israélienne. L'argument d'Oren Ben-Dor était que le boycott universitaire forcerait les universitaires et les universités à parler de ces questions taboues. Donc, en un sens, le boycott a en effet défendu un certain niveau de libertés académiques qui n'existait pas en Israël.

AM: Ma question suivante va dans le même sens. Un autre argument qui revient fréquemment chez les détracteurs de la campagne BDS est que la paix ne sera possible qu'à partir du moment où le Hamas cessera de lancer des roquettes sur Israël. Que répondez-vous à cela?

OB: Par où commencer? Bon, commençons par la Cisjordanie. En Cisjordanie, il y a un gouvernement palestinien très obéissant qui soutient totalement Israël dans toutes ses décisions. Israël obtient le soutien immédiat de l'Autorité Palestinienne (AP) de Ramallah, qui est une autorité non élue imposée par un général américain, bien qu'elle n'ait même pas réussi à arrêter la construction du mur (qui a été déclaré illégal par la Cour internationale de justice de La Haye), ni l'implantation de nouvelles colonies (qui ont également été déclarées illégales au terme

de la Quatrième Convention de Genève), ni les postes de contrôle (il y a près de 700 barrages routiers et postes de contrôle qui entravent la liberté de mouvement des Palestiniens), ni la confiscation de terres. ni les massacres aveugles (y compris d'enfants), ni l'emprisonnement des prisonniers politiques, ni aucune autre mesure répressive concue pour perpétuer un nettoyage ethnique de la population indigène palestinienne de façon très lente et progressive, mais constante, en particulier dans les territoires occupés dans Jérusalem même et autour. On n'a donc pas vu de différence dans la répression entre la Cisjordanie et Gaza, avant le siège et la dernière guerre d'agression bien sûr. Donc, avec ou sans le Hamas, la politique d'oppression généralisée d'Israël ne change presque pas. En Cisjordanie, le Hamas n'est pas au pouvoir – c'est l'AP, soutenue par Israël et les États-Unis – et pourtant, Israël poursuit sa politique de colonisation et de racisme. La question de savoir si le Hamas accepte le droit à l'existence d'Israël en tant qu'État juif et s'il accepte les frontières de 1967 est totalement hors de propos. Israël ne reconnaîtra jamais nos droits en tant que peuple à moins qu'il y soit forcé. 61 ans d'expérience de l'oppression coloniale sioniste et de l'apartheid nous ont appris qu'à moins de résister par tous les moyens - notamment par la résistance civique – pour qu'Israël devienne une sorte de paria aux veux du monde, comme l'était l'Afrique du Sud pendant les années 1980, nous n'avons aucune chance de faire progresser la perspective d'une paix juste.

AM: Vous avez dit souvent dans vos écrits que vous souhaitiez voir se réaliser dans la Palestine historique un État binational, laïc, démocratique...

OB: Pas un État binational! Je suis totalement opposé au «binationalisme» dans notre contexte. Un État

laïc, démocratique, oui, mais pas binational. Il y a une grande différence.

AM: D'accord, peut-être pouvez-vous m'expliquer ce point... Un État laïc, démocratique, où les Palestiniens et les Juifs peuvent vivre ensemble égaux devant la loi. Indépendamment du fait que la politique israélienne ait rendu très improbable une solution à deux États viable et du pseudo-consensus international, que pensent réellement les gens sur le terrain en Palestine sur cette question?

OB: Tout d'abord, je dois dire que le mouvement BDS ne prend pas position sur la solution politique. C'est une approche fondée sur les droits, pas sur la solution. Je suis complètement et catégoriquement opposé au binationalisme comme solution à la question de la Palestine car cela laisse supposer qu'il existe deux nations qui ont un droit moral égal sur le territoire et que nous devons donc satisfaire leur droit à toutes les deux. J'v suis totalement opposé mais ce serait trop long d'expliquer pourquoi. Je m'en tiendrai donc au modèle que je soutiens, qui est celui d'un État laïc, démocratique: une personne, un vote, indépendamment de l'ethnie, de la religion, de la nationalité, du genre, etc. Pleine égalité devant la loi, en incluant les réfugiés – cela doit se baser sur le droit au retour des réfugiés palestiniens dans leur foyer d'origine, conformément aux résolutions de l'ONU. En d'autres termes, je souhaite un État laïc, démocratique, qui puisse concilier nos droits inaliénables en tant que Palestiniens indigènes et les droits acquis des Juifs israéliens en tant que colons. Pourquoi est-ce que je considère cela comme la meilleure solution? C'est bien évidemment la solution la plus morale dans la mesure où elle traite les gens comme des êtres humains égaux. La solution à deux États est non seulement impossible maintenant – Israël en a fait une

chimère absolument irréalisable - mais c'est surtout une solution *immorale*. Au mieux, elle satisferait certains des droits des Palestiniens des territoires occupés en Cisjordanie et à Gaza tout en ignorant la majorité des Palestiniens – les exilés, les réfugiés, les citoyens palestiniens d'Israël. Il y a trois composantes du peuple palestinien. Tant que vous n'aurez pas satisfait les exigences de justice fondamentales pour ces trois composantes, nous n'aurons pas exercé notre droit à l'autodétermination. La seule facon dont nous pouvons exercer notre droit à l'autodétermination. sans imposer à nos oppresseurs une injustice inutile, c'est d'avoir un État laïc, démocratique, dans lequel personne n'est rejeté à la mer, personne n'est renvoyé en Pologne et personne n'est maintenu enfermé dans des camps de réfugiés. Nous pouvons coexister de manière éthique si nos droits inaliénables nous sont rendus.

Maintenant, pour en revenir à votre question, sur le terrain, il n'y a aucun parti politique aujourd'hui en Palestine ou parmi les exilés palestiniens qui défende la solution d'un État laïc et démocratique. Malgré cela, des sondages en Cisjordanie et à Gaza ont montré depuis plusieurs années que cette solution avait la faveur de 25 à 30 % de la population. Deux sondages en 2007 ont montré que les deux tiers de la population soutenaient une solution à un seul État, quelle qu'elle soit – certains souhaitent un État purement palestinien, sans Israéliens. En exil, cette proportion s'accroît encore puisque les réfugiés et les gens qui se battent pour le droit au retour de ces derniers, comme moi, savent qu'on ne peut pas concilier le droit au retour et une solution à deux États. C'est le gros problème que tout le monde refuse de voir. Un retour des réfugiés provoquerait la transformation radicale d'Israël d'État juif ethnocentrique en véritable démocratie fondée sur la justice et l'égalité. Le

droit au retour est un droit fondamental qui ne peut pas être retiré; il est inaliénable. La solution à deux États n'a jamais été morale et elle n'est de toute façon plus envisageable – c'est devenu impossible avec toutes les colonies israéliennes. Il faut donc se tourner vers la solution plus morale qui considère tous les individus comme égaux devant la loi, qu'ils soient juifs-israéliens ou palestiniens.

AM: On entend beaucoup d'universitaires et d'intellectuels comme Noam Chomsky et Norman Finkelstein dire que la solution à deux États représente le «consensus international» et que la solution à un État du type de celle dont vous parlez est irréaliste. Que répondez-vous à cela?

OB: Le siège de Gaza est également une expression du consensus international – il n'est pas juste pour autant. C'est une machination internationale, un crime de guerre. C'est un crime contre l'humanité, malgré le soutien de l'ONU et de toutes les grandes puissances. Je trouve incrovable que des militants, et des intellectuels qui sont considérés comme militants, soutiennent le consensus international quand ça les arrange, et pas dans les autres cas. Lorsque le professeur Chomsky s'est élevé contre l'occupation indonésienne du Timor oriental, le consensus international était en faveur de l'Indonésie. Aucune personnalité du monde intellectuel ne s'était prononcée avant lui en faveur de la liberté du Timor oriental. Chomsky fut le premier et à lui seul, il a fait pression pour mettre cette question à l'ordre du jour, ce qui a mené à l'actuelle autonomie et à la semi-indépendance du Timor oriental. Le consensus international signifie souvent que les grandes puissances se mettent d'accord pour perpétuer un ordre injuste parce que cela convient à leurs intérêts. Ca ne veut pas dire que l'on doive l'accepter. On doit lutter pour changer cela et cette lutte

se joue sur le terrain. En défendant la solution la plus morale, nous faisons le pari de pouvoir obtenir le soutien de tous dans le monde entier – à l'exception de ceux qui tiennent à ce qu'Israël demeure cet État raciste ethnocentrique qu'il est, un État d'apartheid évolué.

^{*} Ali Mustafa est journaliste indépendant, écrivain et militant des médias. Il est membre de la Coalition Against Israeli Apartheid (CAIA) et habite actuellement à Toronto, Canada.

Plus jamais contre! La complicité de l'Europe dans le long génocide israélien

Electronicintifada.net, le 21 janvier 2008.

L'Union européenne tient une position unique de complicité avec les crimes de guerre d'Israël et ses violations des droits humains. Outre le silence et l'apathie devant le « génocide lent » mené contre les Palestiniens, Israël et ses institutions sont les bienvenus dans la plupart des pays européens, accueillis avec chaleur et générosité dans tous les domaines, économique, culturel, académique, sportif...

L'Union européenne, le principal partenaire commercial d'Israël, regarde impassiblement cet État renforcer son siège barbare autour de Gaza, infligeant une punition collective à un million et demi de civils palestiniens condamnés à la désolation et condamnant des centaines de patients cardiaques ou nécessitant une dialyse rénale, les bébés prématurés et tous ceux dont la survie dépend de l'alimentation électrique à une mort imminente.

En gelant l'approvisionnement en carburant et en électricité à Gaza, Israël, la puissance occupante, garantit avant tout que l'eau «pure» – façon de parler, puisqu'après des décennies d'abus israéliens, l'eau de Gaza est sans doute la plus polluée de toute la région – ne sera pas pompée et distribuée dans les foyers et les institutions; que les hôpitaux ne pourront pas fonctionner correctement, ce qui entraînera la mort de

nombreux patients, à commencer par les plus vulnérables; que les quelques usines qui fonctionnent encore malgré le siège seront forcées de fermer, augmentant encore un taux de chômage déjà extrêmement élevé; que l'épuration des eaux usées sera interrompue, aggravant encore la pollution des précieuses réserves d'eau de Gaza; que les universités et les écoles ne pourront plus assurer leurs services; et que la vie de tous les civils sera considérablement perturbée, voire irréversiblement compromise. Et l'Europe regarde sans rien faire.

Avant même cette coupure de l'approvisionnement énergétique, Richard Falk, professeur à l'Université de Princeton, désignait ce siège comme «un prélude au génocide». Aujourd'hui, les crimes israéliens à Gaza peuvent réellement être définis comme des actes de génocide, un génocide lent mais un génocide. Selon l'Article II de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide adoptée par l'ONU en 1948, le terme s'entend comme:

l'un des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel:

- a) meurtre de membres du groupe;
- b) atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe;
- c) soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle [...]

À l'évidence, le siège hermétique qu'Israël inflige à Gaza, conçu pour tuer, pour porter gravement atteinte à l'intégrité physique ou mentale et pour soumettre intentionnellement ses occupants à des conditions d'existence devant entraîner leur destruction phy-

sique totale ou partielle peut être qualifié, si ce n'est de génocide complet, d'acte de génocide. Et l'Union européenne garde un silence méfiant.

Mais pourquoi accuser spécialement l'Europe de complicité dans ce crime alors que, quasiment sans exception, dans l'ensemble de la communauté internationale. personne n'a levé le petit doigt, et que l'obséquieux secrétaire général de l'ONU, qui a dépassé tous ses prédécesseurs en servilité à l'égard du gouvernement américain, se contente de déclarations minimales pathétiques? Et pourquoi ne pas parler du gouvernement américain lui-même, le soutien le plus généreux d'Israël, directement impliqué dans le siège actuel, notamment depuis que le président George Bush, lors de sa récente visite, a donné le feu vert à peine discret au premier ministre israélien Ehud Olmert pour qu'il dévaste Gaza? Pourquoi ne pas accuser les frères arabes des Palestiniens, notamment l'Égypte, le seul pays qui pourrait immédiatement rompre le siège en rouvrant le point de passage de Rafah pour rétablir l'approvisionnement en carburant, en électricité et en matériel d'urgence? Enfin, pourquoi ne pas accuser l'Autorité palestinienne de Ramallah, dont le chef soumis et sans vision a osé se vanter dans une conférence de presse de son «accord total» avec Bush sur toutes les questions importantes?

Après Israël, les États-Unis sont certainement les plus coupables. Sous l'influence d'une idéologie fondamentaliste, militariste et néo-conservatrice qui a pris la barre du pouvoir et d'un lobby sioniste omnipotent dont l'emprise sur celui-ci est sans précédent, les États-Unis sont dans une classe à part. Il va sans dire que l'AP, l'ONU, et les gouvernements des pays arabes et du reste du monde, pour lesquels les affaires avec Israël continuent comme si de rien n'était, devraient

tous être jugés responsables de leur assentiment, direct ou indirect, aux crimes contre l'humanité commis par les Israéliens à Gaza. Il est également vrai que chacun d'eux porte la responsabilité légale et morale d'intervenir et d'appliquer tous les moyens de pression nécessaires pour mettre un terme à ces crimes avant qu'ils ne provoquent la mort de milliers de personnes. Mais parmi eux, l'Union européenne a une position toute particulière. Elle n'est pas seulement silencieuse et apathique. Dans la plupart des pays d'Europe, Israël et les institutions israéliennes sont accueillis avec chaleur, générosité et déférence dans tous les domaines économique, culturel, universitaire, sportif, etc. Ainsi, Israël était l'invité d'honneur d'un grand salon du livre à Turin, en Italie. Des films financés par le gouvernement israélien sont sélectionnés dans les festivals de cinéma de tout le continent. Les produits israéliens, depuis les avocats et les oranges jusqu'aux systèmes de sécurité high-tech, inondent les marchés européens. Les institutions universitaires israéliennes bénéficient d'accords de coopération très lucratifs avec leurs homologues en Europe. Les troupes de danseurs, les groupes de musique et les orchestres israéliens participent à des tournées et à des festivals européens comme si Israël était non seulement un membre normal, mais même un membre particulièrement choyé du club des pays «civilisés». L'étreinte autrefois sans panache de l'Europe officielle et d'Israël est devenue une histoire d'amour au grand jour, aussi intense qu'énigmatique.

Si l'Europe pense ainsi pouvoir se repentir du génocide qu'elle a elle-même commis contre sa population juive, elle est de fait en train de faciliter sciemment et scandaleusement de nouveaux actes de génocide contre le peuple de Palestine. Mais les Palestiniens ne comptent pas autant, semble-t-il, puisque nous sommes considérés non seulement par Israël, mais aussi par ses bons vieux soutiens et alliés «blancs» comme des êtres humains inférieurs, ou relatifs. Le continent qui a inventé le génocide moderne et qui est responsable du massacre, depuis deux siècles, de plus d'êtres humains, pour la plupart des «humains relatifs», que tous les autres continents réunis, couvre des crimes qui rappellent, certes non quantitativement, mais qualitativement, ses propres crimes contre l'humanité.

Il n'est sans doute pas de dossier international où les dirigeants européens puissent être accusés d'être à ce point coupés de leur opinion publique et indifférents à ses préoccupations. Tandis que les appels au boycott d'Israël font tache d'huile dans les syndicats et les organisations de la société civile européenne, créant un parallèle troublant avec la campagne de boycott de l'Afrique du Sud durant le régime de l'apartheid, les gouvernements européens ont de plus en plus de mal à se détacher de la position américaine clairement complice à l'égard d'Israël. Même ces clichés européens que sont la «condamnation» et l'expression de «vives inquiétudes» se font plus rares que jamais aujourd'hui. Par ailleurs, les violations incessantes de la juridiction européenne sur les droits de l'homme commises par Israël sont totalement ignorées chaque fois que quelqu'un demande si Israël doit continuer à bénéficier de généreux accords de coopération avec l'Union européenne malgré l'occupation militaire, la colonisation et un passif considérable en matière de non-respect des droits de l'homme des Palestiniens. Si ce n'est pas de la complicité, qu'est-ce qui l'est?

Indépendamment de la dimension morale, plonger Gaza dans la pénombre, la pauvreté, le désespoir et la mort n'est pas un bon calcul pour l'Europe. En appuyant activement une politique qui mène à l'essor

du fanatisme et de la violence désespérée près de ses frontières, l'Europe risque bêtement de se retrouver avec le chaos à sa porte. Faute d'écouter les appels au boycott, au désinvestissement et aux sanctions lancés par la quasi-totalité de la société civile palestinienne, ou au moins d'y réfléchir sérieusement, elle aura peut-être affaire bientôt à des sources incontrôlables de violence irrationnelle et aveugle.

Les élites européennes semblent aujourd'hui déterminées à ne jamais s'opposer à Israël, quels que soient les crimes qu'il commet, comme si elles réinterprétaient à leur manière – on ne peut plus hypocrite – le fameux « Plus jamais ça! » des survivants juifs du génocide européen en « Plus jamais contre! »

Boycotter les produits des colonies israéliennes : tactique et stratégie

Electronicintifada.net, le 11 novembre 2008.

Le boycott des produits des colonies israéliennes dans les territoires palestiniens occupés n'est pas une fin en soi mais un temps tactique, le but étant le boycott de tous les produits en provenance d'Israël.

Selon des nouvelles récentes, certaines compagnies internationales quittent les territoires palestiniens occupés pour s'installer à l'intérieur des frontières israéliennes de 1967. Cela peut donner l'impression que le boycott des produits provenant des colonies israéliennes illégales devient massif, et qu'il s'agit là d'une victoire importante pour le mouvement BDS. Mais bien que ce développement doive en effet être salué, il faut faire une distinction: si ce boycott limité est pris comme une tactique permettant d'ouvrir la voie vers un boycott généralisé, il peut en effet aider certains pays à prendre conscience de l'apartheid et du caractère colonial du régime israélien; mais si ce boycott limité est considéré comme une fin en soi. malgré son intérêt il entre en contradiction directe avec les objectifs qui sont ceux de BDS.

Récemment, la compagnie suédoise Assa Abloy, sensible aux appels de l'Église et d'autres organisations importantes de Suède, a décidé de retirer son usine Multi-Lock de la zone industrielle de la colonie de Barkan, en Cisjordanie, pour l'installer quelque part en Israël. Elle suivait le mouvement des Barkan Wine-

ries, société en partie hollandaise, qui avait déjà quitté Barkan pour le kibboutz Hulda. (Que ce kibboutz soit implanté sur le site d'un village palestinien ethniquement nettoyé en s'appropriant son nom – Khulda – n'a pas été jugé digne d'être mentionné dans les documents accusant l'entreprise vinicole de violer la loi internationale.)

Il y a plus: la semaine dernière, l'Independent de Londres indiquait que le gouvernement britannique avait décidé de « mettre un frein aux exportations provenant des colonies israéliennes», en raison du fait qu'Israël viole constamment ses engagements commerciaux avec l'Union européenne, qui prévoient des exemptions douanières uniquement pour les produits fabriqués en Israël même et non pour ceux qui proviennent des colonies dans les territoires occupés. Car, conformément aux résolutions des Nations unies et aux lois internationales, le Royaume-Uni et ses partenaires de l'Union européenne - comme d'ailleurs presque tous les pays - tiennent les colonies israéliennes pour illégales et les considèrent même comme des crimes de guerre selon la 4e convention de Genève. Et c'est pourquoi ils refusent d'accorder un privilège douanier à leurs produits.

En réalité, depuis des dizaines d'années les pays de l'Union européenne détournent les yeux quand Israël exporte les produits des colonies en les présentant comme produits israéliens. Par le passé, Israël a accepté d'indiquer sur ses produits exportés vers l'Union européenne leur origine géographique. Mais les Anglais accusent les compagnies israéliennes implantées dans les colonies d'éviter cette contrainte en s'enregistrant à l'intérieur d'Israël, ce qui leur permet d'effacer la différence entre produits des colonies et produits israéliens. Désormais, à la suite d'une intense mobilisation des organisations de défense des droits de l'homme anglaises et palesti-

Boycotter les produits des colonies israéliennes

niennes, et des progrès de la campagne pour le boycott d'Israël en Grande-Bretagne qui a atteint la tour d'ivoire de l'Université comme les principaux syndicats, il semble que le gouvernement britannique ait enfin décidé de s'élever contre ces pratiques israéliennes évidemment illégales, et d'agir avec ses partenaires européens pour y mettre fin.

Mais le mouvement BDS – dont les objectifs sont plus ambitieux que ceux du gouvernement anglais – considère que l'interdiction d'importer les produits des colonies n'est qu'une étape vers le boycott de *tous* les produits israéliens. D'un simple point de vue pratique, il est extrêmement difficile, on l'a vu, de faire la différence entre ce qui provient des colonies et d'Israël même, puisque la plupart des compagnies sont basées à l'intérieur d'Israël. La plupart des produits organiques proviennent des colonies et sont ensuite conditionnés et commercialisés en Israël. Ce type de fraude, très fréquent, repose sur des bases moins techniques que politiques: la complaisance de l'Union européenne, le traitement d'Israël comme un État au-dessus des lois internationales.

Politiquement parlant, même s'il était possible de distinguer produits des colonies et produits israéliens, ceux qui préconisent le boycott limité aux colonies se comportent comme s'ils s'opposaient uniquement à l'occupation militaire datant de 1967, comme s'ils n'avaient pas de problème avec la politique d'apartheid menée par Israël à l'encontre de ses citoyens non juifs, ni avec le refus du retour des réfugiés, pourtant réclamé par les Nations unies. Les points faibles de cette position sont pourtant clairs. Quand un pays X occupe un autre pays Y et viole de façon constante les résolutions des Nations unies qui l'enjoignent de cesser cette occupation, la communauté internationale cherche à punir le pays X et non pas l'un ou l'autre des effets de l'occupation. Y a-t-il jamais eu

un mouvement appelant à boycotter seulement les bantoustans en Afrique du Sud? Ou seulement l'armée soudanaise présente au Darfour? Les militants des droits de l'homme au Tibet réclament-ils un boycott limité aux produits chinois fabriqués au Tibet?

Oublions un instant qu'Israël a été fondé sur le nettoyage ethnique et la destruction de la société palestinienne. L'État d'Israël est totalement responsable de la construction et du maintien des colonies dans les territoires occupés. Pourquoi punir seulement les colonies?

Malgré toutes leurs bonnes intentions, ceux qui défendent la cause d'une paix juste en Palestine tout en acceptant cette distinction ne font que reconnaître l'exception israélienne, le statut d'Israël comme État au-dessus des lois.

Pour finir, et c'est crucial, il y a là un problème moral auquel il faut faire face. Si l'on décide d'ignorer le déni du droit au retour des réfugiés et la discrimination raciale exercée par Israël à l'encontre de ses propres citoyens non juifs, cela équivaut à accepter ces deux graves violations des droits de l'homme et des lois internationales comme quelque chose qui va de soi, comme un état de fait dont on peut s'accommoder. Eh bien non, nous ne pouvons pas nous en accomoder. Pourquoi la société civile européenne, qui a combattu l'apartheid sud-africain, considère-t-elle l'apartheid israélien comme normal. tolérable, au-dessus de toute discussion? La culpabilité de l'Europe vis-à-vis du génocide des Juifs ne peut pas justifier moralement sa complicité dans la prolongation des souffrances, du sang versé, de toutes les injustices imposées depuis des dizaines d'années par Israël aux Palestiniens et aux Arabes en général, en prenant le génocide comme prétexte. Ce paradigme doit être combattu et non pas accepté comme un fait acquis.

Boycotter les produits des colonies israéliennes

Pour toutes ces raisons, le boycott des produits des colonies, s'il peut être proposé dans certains contextes, ne peut être qu'un premier pas vers le boycott de tous les produits israéliens. Il ne peut pas constituer le but ultime des militants qui luttent contre l'apartheid israélien.

Notre moment sud-africain est arrivé

Palestinechronicle.com, mars 2009.

Depuis l'agression israélienne sur Gaza, Israël est considéré par la société civile du monde entier comme un État paria qui viole en totale impunité les lois internationales. En résulte le succès du mouvement BDS, qui a franchi un seuil dans la sensibilisation de l'opinion publique occidentale, rappelant aux militants un moment comparable dans l'histoire de la lutte contre l'apartheid sud-africain.

Tandis que les dernières élections israéliennes marquent un virage vers une droite fanatique et raciste, les Palestiniens sont soumis à une politique coloniale et à un apartheid de plus en plus brutaux, destinés à les pousser hors de leur patrie et à faire du vieux bobard sioniste de «la terre sans peuple» une prédiction auto réalisatrice (self-fulfiling prophecy). Mais parallèlement, de nombreux indices montrent que la société civile internationale en arrive à considérer Israël comme un État paria qui se comporte au mépris des lois internationales. Elle entre en action pour le punir et l'ostraciser comme elle l'a fait pour l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid.

À Jérusalem, à Jaffa, à Hébron, dans la vallée du Jourdain, dans le Nakab (Neguev), les communautés palestiniennes sont soumises depuis quelque temps à la pire campagne de nettoyage ethnique, dont le but est de «judaïser» ces lieux. Kalilyia est étouffée par le mur qui l'entoure presque entièrement, tandis que Naplouse est soumise à un siège permanent. Il y a quelques mois, les Palestiniens d'Acre ont subi une attaque brutale de fondamentalistes juifs: l'un des pires pogroms qu'on ait vu à l'intérieur même d'Israël de mémoire récente. Mais c'est Gaza qui représente le test pour notre commune humanité et notre morale. L'analyse du rôle joué par les gouvernements occidentaux et certains régimes arabes vis-à-vis des crimes commis lors de l'attaque israélienne contre Gaza montre un total fiasco sur ces deux plans. Tout au long de cette atroce agression, l'Occident officiel, les gouvernements de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite, l'Autorité palestinienne à Ramallah, l'obséguieuse direction des Nations unies¹, tous se sont conduits comme des complices d'Israël dans sa violation des lois internationales et du droit des gens le plus élémentaire.

Dans des termes qui s'appliquent parfaitement à Israël, Robert Kagan, l'un des principaux idéologues néoconservateurs, justifiait la tendance hégémonique de son pays comme étant la prérogative du plus fort: «Les États-Unis sont engagés dans l'histoire pour exercer leur puissance dans un monde hobbesien où l'on ne peut se fier aux lois et règles internationales, et où la sécurité réelle, la défense et la promotion d'un ordre libéral reposent sur la possession et l'usage de la puissance militaire². » C'est en suivant un tel paradigme qu'Israël, depuis des dizaines d'années, a maintenu un régime d'occupation, de colonisation et d'apartheid sur le peuple palestinien grâce à «la possession et l'usage de la puissance militaire », et aux largesses inconditionnelles des puissances occidentales.

En contribuant au blocus illégal de Gaza, en soutenant l'agression d'Israël contre Gaza, l'Union européenne et plusieurs autres États occidentaux ont atteint un nouveau stade de complicité, devenant

ouvertement des partenaires à part entière d'une politique israélo-américaine fondée sur la loi de la jungle. Ils aident ainsi à réaliser la prophétie de Bush/Ben-Laden: un monde chirurgicalement divisé en axe du Bien et axe du Mal, chaque camp considérant l'autre comme celui du Mal.

Face à cette alliance fatale du capitalisme sauvage et du racisme-colonialisme israélien, le mouvement BDS représente une forme progressiste, antiraciste³, morale et efficace de résistance civile non violente. Mais BDS peut aussi devenir le catalyseur politique et l'ancrage moral d'un grand mouvement social international, capable de réaffirmer les droits de tous les êtres humains à la liberté, l'égalité et la dignité, et les droits de toutes les nations à l'autodétermination.

Gaza: la complicité de l'Occident dans les crimes de guerre

Dès 2007, Richard Falk, juriste international renommé, enseignant à Princeton, qui était alors rapporteur spécial de l'ONU pour les droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés, qualifiait le blocus de Gaza de prélude à un «génocide⁴», et un peu plus tard, d'«holocauste en préparation» (*Holocaust in the making*⁵). Falk, qui est juif, expliquait que le siège de Gaza était particulièrement préoccupant car il exprimait clairement «une intention délibérée de la part d'Israël et de ses alliés de soumettre toute une communauté humaine à des conditions d'une extrême cruauté mettant les vies en danger⁶».

Dans un langage plus diplomatique, Sarah Roy, spécialiste du développement des territoires occupés à Harvard, accusait l'Union européenne et les États-Unis de complicité avec la politique israélienne délibérée de « dé-développement » des territoires palestiniens occupés, minant ainsi toute possibilité de

créer un État palestinien indépendant et souverain. En promettant aux Palestiniens «des bénéfices tangibles», l'Union européenne espérait les entraîner à des concessions dans les prétendues «négociations de paix». Et Sarah Roy concluait: «La logique des lois internationales a été abandonnée pour maintenir un processus de paix défaillant.»

L'analyse du siège de Gaza – dont la population est composée en majorité de réfugiés de 1948⁸ – permet de comprendre cette politique de dé-développement qui est en fait une punition collective, comme le confirment nombre de juristes. Durant ce siège qui dure depuis 21 mois [en mars 2009], plus de 80 % des Palestiniens de la bande de Gaza (1,5 million d'êtres humains) en ont été réduits à dépendre pour leur survie de l'aide humanitaire internationale: l'infrastructure économique a été systématiquement détruite ; 95 % des usines ont dû fermer, portant la pauvreté et le chômage à des niveaux pires que ceux de l'Afrique subsaharienne; le système d'éducation n'a pas pu fonctionner normalement à cause du manque de fuel et d'électricité pendant de longues périodes; le système de santé est au bord de l'écroulement, et des centaines de patients sont morts faute d'avoir pu accéder à des hôpitaux hors de Gaza.

Les effets du siège à long terme sont plus inquiétants encore⁹. Selon l'Organisation mondiale de la santé, la malnutrition chronique et les maladies liées à l'alimentation sont en alarmante augmentation; le poids moyen des nouveau-nés a considérablement diminué; plus des deux tiers des enfants de moins d'un an sont en état d'anémie chronique; des maladies liées à la pollution de l'eau de boisson ont commencé à se répandre. Des milliers de gens, principalement des enfants, souffrent de sérieux troubles de l'audition causés par l'utilisation par Israël de bombes soniques, des semaines durant. Toute une génération d'enfants palestiniens de

Gaza va éprouver de sérieux désordres physiques et psychologiques dans les années à venir.

Devant les effets dévastateurs du siège de Gaza, le commissaire général de l'UNWRA, Karen Abou Zayd, écrit cette mise en garde:

Gaza est sur le point de devenir le premier territoire à être intentionnellement réduit à un état d'effroyable misère avec l'accord – certains diraient même les encouragements – de la communauté internationale. L'action humanitaire ne saurait fonctionner dans un cadre où aucun effort n'est fait pour résoudre le conflit ni pour en traiter les causes sous-jacentes. De fait, l'action humanitaire [à Gaza] est profondément minée, dans un contexte de complicité active avec ceux qui créent les conditions d'une souffrance de masse¹⁰.

C'est cet aspect du siège, ce processus qui mène à une mort lente des masses d'êtres humains et qui met en danger le développement de toute une génération d'enfants, qui a entraîné Falk à parler d'actes de génocide.

Shulamit Aloni, ancienne ministre de l'Éducation du gouvernement Rabin, a tiré la sonnette d'alarme il y a longtemps: dès 2003, elle condamnait les atrocités israéliennes, à un moment où elles étaient loin du niveau atteint lors des récents massacres à Gaza:

Certes, il ne s'agit pas encore d'un génocide comme celui, unique et terrible, dont nous avons été les victimes dans le passé. Et comme me l'a dit l'un de nos intelligents généraux, nous n'avons pas de chambres à gaz ni de fours crématoires. Existe-t-il quelque chose de plus éloigné de notre éthique que cette remarque? N'a-t-il jamais entendu parler d'un peuple entier prétendant qu'il n'avait pas su ce qui se faisait en son nom¹¹?

Les organisations de défense des droits de l'homme présentes sur le terrain nous ont appris que pendant les 23 jours de l'attaque israélienne sur Gaza, plus de 1400 Palestiniens ont été tués, dont 83 % étaient des civils12; des milliers de maisons ont été détruites, de même que la principale université, 45 mosquées, plusieurs ministères y compris ceux de l'éducation et de la justice, et quantité d'écoles13; un hôpital du Croissant rouge et des dizaines d'ambulances¹⁴; des centaines d'usines et d'ateliers. La Croix rouge internationale a accusé Israël, sur un ton inhabituellement sévère. de ne pas avoir donné de soins aux blessés et d'avoir empêché les secours de les atteindre, les laissant saigner à mort, en violation flagrante des lois internationales¹⁵. Pendant les trois semaines qu'a duré cette attaque, plus de 400 enfants palestiniens sont morts, dont beaucoup par les brûlures causées par l'utilisation illégale de bombes au phosphore.

Le jour du début de l'attaque, l'armée israélienne a détruit massivement des infrastructures civiles et a tué près de 400 civils palestiniens. Ce jour-là, aucun Israélien n'a été tué. Pourtant, les dirigeants occidentaux n'ont pas tardé à faire des déclarations sur les pertes humaines et les souffrances « des deux côtés», à accuser la résistance palestinienne de provoguer les atrocités, et à absoudre Israël de toute responsabilité sous prétexte de son «droit à se défendre». Mais des juristes internationaux de premier plan ont rejeté cet argument et ont accusé Israël de crimes de guerre¹⁶. Le comité des droits de l'homme et le secrétaire général de l'ONU ont demandé des enquêtes impartiales et indépendantes. Amnesty International¹⁷, Human Rights Watch¹⁸, B'Tselem, la principale organisation pour les droits de l'homme en Israël¹⁹, la

Fédération internationale des droits de l'homme, le réseau Euro-Méditerranée des droits de l'homme²⁰ ont eux aussi accusé Israël de crimes de guerre, en refusant l'argument de l'autodéfense.

Gerald Kaufman, député travailliste anglais, a comparé certaines actions des Israéliens à celles des nazis²¹, comme Noam Chomsky²² et Hajo Meyer, survivant du génocide nazi et membre de «Une autre voix juive» aux Pays-Bas²³. Dans une lettre au *Guardian*, des intellectuels juifs anglais ont comparé Gaza au ghetto de Varsovie²⁴, comme l'a fait l'International Jewish Anti-Zionist Network, lors du Jour du souvenir de l'Holocauste²⁵.

La politique coloniale d'Israël et l'apartheid

Outre Gaza, de nombreuses voix s'élèvent parmi les défenseurs des droits de l'homme pour reconnaître que le traitement par Israël du peuple indigène de Palestine représente un régime colonial et un système d'apartheid. Cette oppression revêt trois formes spécifiques qui sont au cœur de l'appel du mouvement BDS²⁶:

- l'occupation prolongée et la colonisation de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-est;
- le système légalisé et institutionnalisé de discrimination raciale à l'encontre des citoyens palestiniens d'Israël;
- le refus persistant de reconnaître les droits des réfugiés palestiniens, au premier rang desquels leur droit à des réparations et au retour dans leurs lieux d'origine, reconnu par la résolution 194 de l'Assemblée générale des Nations unies.

La société civile palestinienne considère que la fin de ces trois formes d'oppression constitue un minimum pour aboutir à une paix juste dans la région. De ces trois injustices, la plus importante est sans aucun doute le refus d'Israël d'accepter le droit au retour des réfugiés palestiniens. Le cœur de la question palestinienne a toujours été la détresse de ces réfugiés chassés par nettoyage ethnique lors de la *Nakba* de 1948, nettoyage qui se poursuit depuis. Les 61 ans de souffrance de ces réfugiés, *qui forment la majorité du peuple palestinien*, font de la reconnaissance de leurs droits le test moral décisif pour qui cherche une solution juste et durable au conflit israélopalestinien. Le rejet de ces droits ne peut que garantir la perpétuation du conflit²⁷.

La politique israélienne dans les territoires palestiniens occupés en 1967 est considérée comme constitutive d'un apartheid par de nombreuses personnalités comme l'archevêque sud-africain Desmond Tutu, prix Nobel de la paix, Jimmy Carter, ancien président des États-Unis, ou John Dugard, ancien rapporteur spécial pour les droits de l'homme en Cisjordanie et à Gaza. De même, Michael Ben-Yair, ancien Attorney General d'Israël, a écrit dans un article pour *Haaretz* consacré à la politique israélienne dans les territoires occupés: «Nous avons pris avec enthousiasme le parti de devenir une société coloniale, d'ignorer les traités internationaux, d'exproprier des terres, d'implanter des colons venus d'Israël dans les territoires occupés et de trouver des justifications pour toutes ces activités... De fait, nous avons établi un régime d'apartheid dans les territoires occupés28. » Et malgré tout, on hésite souvent à accuser Israël du crime d'apartheid tel qu'il est défini par les textes des Nations unies: c'est un sujet explosif, bien fait pour déclencher la fureur vengeresse des puissants groupes de pression pro-israéliens.

L'argument avancé par certains experts qui, parfois de bonne foi, écartent le terme d'apartheid s'agissant d'Israël, est que l'analogie entre Israël et l'Afrique du Sud n'est pas exacte, et que par bien des

points l'oppression israélienne est pire et demanderait un autre terme. Le défaut de cet argument est d'admettre que l'apartheid est une marque sud-africaine, que pour pouvoir accuser un régime de commettre l'apartheid, il faut prouver qu'il est identique au régime qui régnait autrefois en Afrique du Sud. Pourtant, s'il est vrai que c'est le pouvoir raciste sud-africain qui a donné son nom à l'apartheid et l'a fait mondialement connaître, ce crime a depuis longtemps reçu une définition générale universellement applicable.

La Convention des Nations unies contre le crime d'apartheid le définissait en 1976 comme «une politique et des pratiques de ségrégation raciale et de discrimination telles qu'elles sont menées en Afrique du Sud²⁹», avec «le but d'établir et de maintenir la domination d'un groupe racial sur un autre groupe racial, de l'opprimer de façon systématique, en particulier par la ségrégation, l'expropriation de terres, le refus du droit de quitter son pays ou d'y revenir, le refus du droit à la nationalité et à la liberté de mouvement et de résidence» (article II). La similitude avec l'Afrique du Sud est citée non pour en faire une condition mais pour reconnaître le précédent historique.

Le comité national palestinien pour le BDS a publié récemment un article³⁰ montrant que les origines d'Israël, ses lois et sa politique à l'encontre du peuple palestinien rentrent largement dans cette définition de l'apartheid. Les fondements théoriques de cette forme particulière qu'est l'apartheid israélien sont à chercher dans le sionisme politique, idéologie européenne adoptée par le courant dominant du mouvement sioniste – Organisation sioniste mondiale, Agence juive, Fonds national juif, etc. – afin de justifier et trouver des appuis politiques pour son projet de fonder un État exclusivement juif sur le territoire de la Palestine historique. Les sionistes ont écarté l'existence d'une population indigène en Palestine:

c'est le fameux slogan d'« une terre sans peuple », dont ils ont fait une prédiction autoréalisatrice en expulsant par la force 750 000 à 900 000 Palestiniens de leur pays et en détruisant des centaines de villages vidés de leurs habitants dans une opération appelée « nettoyage du paysage », qui a duré jusqu'en 1960³¹.

Le traitement imposé par Israël au peuple palestinien relève de l'apartheid car il comporte plusieurs éléments essentiels de la définition qu'en donnent les lois internationales:

La discrimination raciale contre les Palestiniens devenus citovens de l'État d'Israël a été formalisée et institutionnalisée par la création d'une «nationalité juive », distincte de la citoyenneté israélienne. Il n'existe pas de «nationalité israélienne» : la Cour suprême a obstinément refusé de la reconnaître, car ce serait la fin de la suprématie juive en Israël. La «loi du retour», promulguée en 1950, confère à tous les Juifs - et seulement aux Juifs - tous les droits nationaux et en particulier celui de s'établir dans Eretz *Israel* (Israël et les territoires palestiniens occupés) et d'y jouir immédiatement de tous les droits légaux et politiques. Avec la loi du retour, la «nationalité juive» est extraterritoriale, en contradiction avec toutes les normes internationales. Elle concerne les citoyens juifs d'autres pays, qu'ils souhaitent ou non faire partie de la collectivité des «nationaux juifs», et elle exclut les non-Juifs, c'est-à-dire les Palestiniens, de ceux qui jouissent des droits nationaux en Israël.

La «loi sur la citoyenneté» de 1952³² a créé un système discriminatoire à deux étages, où les Juifs jouissent de la nationalité et de la citoyenneté, alors que la population palestinienne indigène n'a que la citoyenneté³³. La «nationalité israélienne» donne des droits et des avantages importants qui sont refusés aux citoyens palestiniens.

La «loi sur le statut israélien» (Israeli Status Law) permet à l'Organisation sioniste mondiale et à l'Agence juive et ses filiales, dont le Fonds national juif, de contrôler l'essentiel de la terre en Israël, au bénéfice des seuls Juifs. En 1998 le comité des Nations unies chargé des droits économiques, sociaux et culturels a exprimé sa vive inquiétude au sujet de cette loi³⁴, indiquant que la confiscation systématique à grande échelle de terres et propriétés palestiniennes et leur transfert à ces agences d'État constituaient une forme institutionnelle de discrimination: en effet, par définition lesdites agences refusent l'usage de ces propriétés aux citoyens non juifs de l'État.

Le retour des réfugiés palestiniens et des personnes déplacées à l'intérieur de l'État, requis par les lois internationales, a été évité par le recours à la force et par une législation inspirée par le racisme. Simplement parce qu'ils ne sont pas juifs, les réfugiés palestiniens ont été exclus de la citoyenneté israélienne définie par la loi de 1952. Ils ont été « dénationalisés » et réduits à l'état de réfugiés sans patrie. Leurs terres et leurs propriétés ont été confisquées par l'État. Les quelque 150000 Palestiniens restés en Israël après la Nakba de 1948 sont restés jusqu'en 1966 sous une administration militaire similaire à celle qui existe aujourd'hui dans les territoires palestiniens occupés.

Depuis des dizaines d'années, la discrimination raciale à l'encontre des citoyens palestiniens d'Israël est la norme dans tous les aspects de la vie. De la propriété de la terre à l'éducation, de la santé à l'emploi et au logement, les Palestiniens indigènes se voient refuser le droit à l'égalité par les lois et la politique de l'État. Ils ne sont pas autorisés à acheter ou louer des terres sur 93 % de la surface de l'État d'Israël³⁵. Les sondages d'opinion actuels montrent qu'une majorité écrasante d'Israéliens sont opposés à une égalité

totale avec les Palestiniens indigènes de l'État³⁶. Que ces derniers aient le droit de vote, à la différence de leurs homologues d'Afrique du Sud au temps de l'apartheid, n'est qu'un avantage de pure forme destiné à renforcer l'image trompeuse d'une démocratie et à repousser les accusations bien fondées d'apartheid³⁷.

La complicité des gouvernements occidentaux dans cette violation constante des lois internationales et des droits élémentaires de la personne humaine est moralement et légalement injustifiable. L'impunité dont jouit Israël lui permet de se conduire en «chien fou» – image employée autrefois par Moshé Dayan et reprise plus récemment par Martin Van Creveld, historien militaire israélien³³ – pour soumettre les Palestiniens, pour leur faire accepter l'esclavage comme un destin.

C'est cette impunité, ce déni catégorique des droits qui ont été la motivation essentielle de la campagne palestinienne pour le BDS. Depuis le 9 juillet 2005, cette campagne a été appuyée par toute la société civile palestinienne, en tous lieux, comme une forme de solidarité efficace qui a de vraies chances d'en finir avec la complicité de l'Occident avec Israël, et par suite, avec l'occupation, la colonisation et l'apartheid. Durant et depuis l'attaque israélienne contre Gaza. la société civile palestinienne s'est unie pour demander aux peuples du monde entier de tenir Israël pour responsable de ses crimes en le traitant comme l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid. En réponse, des syndicats, des groupes universitaires, des organisations religieuses, des partis politiques, des mouvements sociaux ont lancé des campagnes BDS créatives et adaptées aux différents contextes, de l'Afrique du Sud à la Norvège, de l'Australie au Canada, de la Grande-Bretagne au Vénézuela, et même à la tribune du président de l'Assemblée générale des Nations unies³⁹.

Le terrorisme d'État d'Israël à Gaza, rendu possible par l'appui illimité des États-Unis et des gouvernements occidentaux dans leur ensemble, a servi de catalyseur à la diffusion de BDS dans le monde entier. Ainsi, ceux qui soutiennent les droits des Palestiniens sont-ils encouragés à penser que notre moment sudafricain est enfin arrivé. Ces dernières semaines ont vu poser d'importants jalons. La Canadian Union of Public Employees, l'Ontario's University Workers Coordinating Committee⁴⁰ ont décidé le boycott des institutions académiques israéliennes. Il y a quelques jours, la Fédération autonome des collèges du Québec a elle aussi rejoint la campagne BDS41. À Durban (Afrique du Sud), en février dernier, les dockers ont refusé de décharger un cargo israélien42, ce qui rappelle des sanctions analogues autrefois prises contre des bateaux sud-africains. En Australie, un syndicat de dockers a pris position en faveur du BDS. Aux États-Unis, le Hampshire College a créé un précédent historique en décidant de se désinvestir de six compagnies profitant de l'occupation israélienne⁴³. Dans les années 1970, le Hampshire College avait été le premier collège américain à se désinvestir d'Afrique du Sud. Au Pays de Galles, l'université de Cardiff a répondu à la demande des étudiants en se désinvestissant de compagnies impliquées dans l'occupation⁴⁴. Même en France, où le boycott est en butte depuis des années à une opposition virulente, des universitaires de premier plan ont récemment exprimé leur soutien au BDS pour en finir avec l'impunité israélienne⁴⁵.

Ce récent renforcement de la campagne pour le BDS nous fait espérer que l'impunité israélienne, la collusion de l'Occident, des Nations unies et des régimes arabes avec Israël arriveront un jour à leur terme, permettant alors l'éclosion d'une véritable paix en Palestine et dans toute la région. C'est seulement ainsi qu'une coexistence éthique a une vraie chance de s'instaurer.

Notre moment sud-africain est arrivé

Dans un poème intitulé *Message aux vivants*, Henk van Randwijk, un résistant hollandais contre les nazis, écrivait:

Un peuple qui s'abandonne à des tyrans perd, plus que des corps et des biens, la lumière qui va s'éteindre.

Le samedi 24 janvier 2009, deux jours après la fin des hostilités et malgré les morts et la dévastation, des centaines de milliers d'enfants de Gaza sont sortis des ruines pour prendre le chemin de l'école, avec leurs cartables déchirés, leurs livres froissés et leurs âmes endolories. Ne laissons pas s'éteindre la lumière de leurs yeux.

- 1. http://electronicintifada.net/v2/article10089.shtml
- 2. Robert Kagan, «Power and Weakness,» *Policy Review*, n° 113, juin 2002.
- **3.** La campagne palestinienne BDS a constamment rejeté toute forme de racisme (islamophobie, sionisme, et antisémitisme).
- www.BDSmovement.net
- **4.** http://www.kibush.co.il/show_file.as p?num=22676
- 5. http://www.transnational.org/Area_ MiddleEast/2007/Falk_PalestineGenocide html
- **6.** *Ibid*.
- 7. Compte-rendu du colloque CIDSE, The EU's Aid to the Occupied Palestinian Territory, Bruxelles, 7 novembre 2008.
- 8. Pour plus de détails, voir: Ilan Pappe, *The Ethnic Cleansing of Palestine*, Oneworld, Oxford, 2007.
- $\begin{array}{l} \textbf{9.} \ http://www.countercurrents.org/aud \\ eh 210108.htm \end{array}$
- 10. http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2008/jan/23/israelandthepalestinians.world
- 11. http://www.counterpunch.org/aloni 03072003.html

- **12.** http://www.pchrgaza.org/files/W_re port/English/2008/22-01-2009.htm
- 13. http://right2edu.birzeit.edu/news/a rticle706
- **14.** http://www.amnesty.org/en/news-and-updates/news/ambulance-20090128
- **15.** http://www.nytimes.com/2009/01/0 9/world/middleeast/09redcross.html?_r=1&em
- **16.** http://www.timesonline.co.uk/tol/comment/letters/article5488380.ece
- 17. http://www.amnesty.org/en/appeals -for-action/time-accountability-gaza-and-southern-israel
- **18.** http://www.hrw.org/en/news/2009/01/27/israelgaza-international-investigation-essential
- 19. http://www.btselem.org/English/Ga za_Strip/20090112_Use_of_White_Pho sphorus.asp
- **20.** http://www.euromedrights.net/pag es/560/news/focus/68859
- 21. http://jta.org/news/arti-
- cle/2009/01/16/1002308/mp-kaufman-likens-israelis-to-nazis
- **22.** http://www.zmag.org/znet/viewArti cle/20316
- **23.** http://alanhartdiary.blogspot.com/2 009/01/new-nazis.html

- **24.** http://www.guardian.co.uk/world/2 009/jan/10/letters-gaza-uk
- 25. http://www.ijsn.net/home/
- **26.** http://www.bdsmovement.net/?q=n ode/52
- **27.** Pour plus de détails, voir: Omar Barghouti, *On Refugees, Creativity & Ethics*, ZNet, 28 septembre 2002.
- **28.** http://www.haaretz.com/hasen/pag es/ShArt.jhtml?itemNo=136433
- **29.** http://www.anc.org.za/un/uncrime. htm
- **30.** http://bdsmovement.net/files/Englis h-BNC_Position_Paper-

Durban_Review.pdf

31. Aron Shai, «The Fate of Abandoned Arab Villages in Israel, 1965-1969» in *History and Memory*, Vol. 18, n° 2 (Fall 2006), University of Indiana Press. Voir aussi: Meron Benvenisti, *Sacred Landscape: the Buried History of the Holy Land*, Berkeley, The University of California Press, 2000; Walid Khalidi, «Why Did the Palestinians Leave, Revisited.», in *Journal of Palestine Studies*, 1995; Slaman Abu Sitta, *Atlas of Palestine 1948*, Palestine Land Society, décembre 2004; Ilan Pappe, *The Ethnic Cleaning of Palestine, op.cit.*

32. Dans la traduction officielle israélienne, cette loi de 1952 est appelée à tort «Loi sur la nationalité».

- **33.** Roselle Tekiner, «Race and the Issue of National Identity in Israel.»
- **34.** E/C.12/1/Add.27 du 4 décembre 1998
- **35.** http://weekly.ahram.org.eg/2007/8 55/re92.htm
- 36. Haaretz. 22 mai 2003.
- **37.** Ronnie Kasrils et Victoria Brittain, «Both Palestinians and Israelis will benefit from a boycott», *The Guardian*, 25 mai 2005. http://www.guardian.co.uk/education/.2005/may/25/highereducation.uk
- **38.** http://www.guardian.co.uk/world/2 003/sep/21/israelandthepalestinians.bo okextracts
- **39.** http://www.jpost.com/servlet/Satellite?pagename=JPost%2FJPArticle%2FShowFull&cid=1226404827209
- **40.** http://www.pacbi.org/etemplate.ph p?id=954
- **41.** http://www.pacbi.org/etemplate.ph p?id=971
- **42.** http://www.pacbi.org/etemplate.ph p?id=916
- $\begin{tabular}{ll} \bf 43. & http://www.pacbi.org/etemplate.ph \\ p?id=930 \end{tabular}$
- **44.** http://www.pacbi.org/etemplate.ph p?id=959
- 45. http://www.ism-

france.org/news/article.php?id=11222 &type=analyse&lesujet=Boycott

Conclusion

BDS: maintenant ou jamais

Paulo Freire, le grand éducateur brésilien, écrivait dans sa *Pédagogie des opprimés*¹ que «l'un des plus graves obstacles à la réalisation de la libération est que la réalité oppressive absorbe ceux qui y sont plongés et tend à submerger la conscience des êtres humains. Fonctionnellement, l'oppression engendre l'asservissement. Pour ne plus être la proie de sa force, il faut en émerger et la surmonter. Ceci n'est possible que par la praxis: la réflexion et l'action sur le monde pour le transformer.»

Ayant réfléchi sur la nature du système israélien d'oppression, les Palestiniens ont émergé de la réalité oppressive en appelant la société civile internationale à prendre la responsabilité morale de combattre l'injustice, comme elle l'a fait jadis pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud. Et cette fois-ci, les représentants de la société civile palestinienne sont convaincus que leur action va porter ses fruits. Dans sa lutte contre l'occupation, la colonisation et l'apartheid israéliens, la campagne palestinienne pour le BDS a les plus grands atouts: une approche basée sur le respect des droits humains, qui correspond globalement aux trois droits fondamentaux du peuple indigène de la Palestine, et qui jouit donc d'un consensus solide parmi tous les Palestiniens, ceux de la Palestine historique et ceux qui vivent en exil; un message moral fondé sur l'égalité absolue, la liberté, les droits

humains universels, l'antiracisme et le respect des lois internationales; une stratégie reposant sur une résistance civile, non violente, inventive, que les peuples du monde ne peuvent qu'épauler.

Dans l'appel au BDS, il est une dimension qui est souvent négligée: l'invitation sans équivoque à soutenir cet appel, adressée aux Israéliens de conscience - une façon de reconnaître le rôle important que les Israéliens peuvent et doivent jouer dans le combat anticolonialiste et antiraciste pour en finir avec l'impunité israélienne. Même si le mouvement pour le BDS prône la variété et l'ingéniosité des approches selon les divers contextes, c'est l'appel palestinien qui reste le cadre de référence du mouvement. Un groupe de Juifs israéliens soutenant le BDS, groupe en croissance rapide, reconnaît pleinement cette référence². Cependant, quelques membres de la gauche sioniste - et leurs supporters en Occident - ont sauté dans le train du BDS, voyant le mouvement faire une percée dans l'opinion mondiale. Ils ont tenté, peut-être sans penser à mal, d'inventer une référence alternative qui perpétue leur vision israélo-centrée, le sens aigu de leur légitimité et de leurs privilèges coloniaux. On voit que certains ont du mal à se défaire de leur vieille attitude paternaliste envers les Palestiniens, qu'ils semblent toujours considérer comme des «indigènes irrationnels».

Comme autrefois dans la lutte contre l'apartheid sud-africain, les véritables mouvements de solidarité sont ceux qui reconnaissent et suivent la direction des opprimés³, qui à leur tour cessent d'être des objets passifs pour devenir des sujets actifs et rationnels, capables d'affirmer leurs aspirations et de définir leur stratégie. Les groupes qui soutiennent le BDS suivent les principes et la stratégie du Comité BDS national, où se trouvent réunis partis politiques, organisations de masse, ONG, organisations de soutien aux réfugiés,

associations professionnelles, bref toutes les instances de la société civile palestinienne.

Une autre force du BDS est que la lutte qu'il anime a pour but la justice et l'égalité des droits. Comme autrefois en Afrique du Sud, le mouvement n'est pas fondé sur quelque idéologie dogmatique ou fanatique mais sur les principes universels des droits humains et des lois internationales, principes qui doivent avoir la faveur des amis de la liberté et des progressistes de tous bords.

Dans le domaine opérationnel, l'action du BDS est fondée sur trois principes essentiels: l'attention portée au contexte, la progressivité et la ténacité. Dans un pays donné, les universitaires, les intellectuels, les militants des droits humains et les organisations de la société civile savent mieux que quiconque comment mettre le BDS en action dans leur univers politique. Les priorités de la campagne BDS qui vont être énumérées ne sont donc que des recommandations⁴, qui reflètent les expériences collectives accumulées depuis la fondation du mouvement en 2005.

Promouvoir un boycott général de tous les produits et services israéliens jusqu'à ce qu'Israël se plie aux obligations des lois internationales.

Promouvoir le boycott de toutes les institutions israéliennes universitaires, culturelles et touristiques qui sont complices du maintien de l'occupation et de l'apartheid. Ceci implique de faire prendre conscience aux travailleurs de l'université, de l'art et de la culture, du rôle joué par ces institutions dans la perpétuation de l'injustice et de l'oppression coloniale. Les violations des critères palestiniens du boycott doivent être dénoncées aussi fermement qu'on le faisait par le passé pour ceux qui enfreignaient le boycott antiapartheid contre l'Afrique du Sud. Tenir compte des règles du boycott est le minimum auquel devrait s'astreindre tout universitaire ou artiste de conscience, face à l'oppression persistante exercée par Israël.

Promouvoir l'engagement éthique des syndicats, des organisations religieuses⁶, des conseils locaux, des fonds nationaux de pension, pour qu'ils se désinvestissent des bons du Trésor israéliens et de toutes les sociétés, banques et autres institutions financières qui profitent – ou sont complices d'une manière ou d'une autre – du maintien de l'occupation israélienne, du refus du droit au retour des réfugiés et du système de ségrégation raciale envers les Palestiniens citoyens d'Israël.

Promouvoir le sens éthique menant au désinvestissement et au boycott des sociétés – qu'elles soient israéliennes ou non – impliquées dans la violation des lois internationales et des droits humains, comme, entre autres, Elbit Systems, Veolia, Alstom, Eden Springs, Agrexco-Carmel, Ahava, Lev Leviev Diamonds, Motorola, Caterpillar...

Faire en sorte que les pèlerinages en Terre sainte bénéficient directement aux hôtels, restaurants, guides, transports palestiniens, en refusant qu'Israël en tire des revenus par sa compagnie aérienne et ses institutions d'apartheid.

Faire pression pour ostraciser le Fonds national juif, pour lui refuser le statut d'« organisation caritative » qui est le sien dans la plupart des pays occidentaux.

Faire pression sur les conseils locaux et régionaux pour qu'ils appliquent strictement les lois intérieures et internationales qui enjoignent d'écarter des contrats publics les sociétés impliquées dans «de graves manquements» au respect des droits humains.

Faire pression sur les officiels et les partis politiques pour prendre en compte l'appel d'Amnesty International en faveur d'un embargo immédiat sur les armes, concernant toutes les parties en cause dans le «conflit» du Proche-Orient. Mises à part les critiques justifiées contre la position intenable d'Amnesty qui met sur le même plan la puissance occupante et le peuple occupé, ce texte appelle à interdire le commerce des armes avec Israël et l'expédition d'armes vers cet État à partir de tout port ou aéroport. Une telle interdiction amènerait les tierces parties à se conformer aux lois internationales et aux principes des droits humains.

Appeler à la suspension immédiate de tous les accords de libre-échange et autres accords de préférence commerciale avec Israël², étant donné ses violations des lois internationales et des droits des Palestiniens.

Obliger Israël à indemniser pleinement le peuple palestinien, et éventuellement les pays donateurs, pour toutes les destructions gratuites et illégales causées à la société palestinienne, à son économie, aux propriétés publiques et privées lors de la récente agression de Gaza, ainsi que tout au long du blocus, des invasions passées et des offensives militaires en Cisjordanie.

Faire pression pour obtenir la mise en œuvre immédiate et inconditionnelle des recommandations du rapport Goldstone, adoptées par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies et par la plupart des grandes organisations internationales des droits de l'homme, qui tiennent Israël pour responsable de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

En luttant contre l'oppression israélienne, la campagne pour le BDS ne demande pas qu'Israël soit traité selon d'autres critères que ceux qui s'appliquent à des États commettant le même genre de crimes et de violations des lois internationales. Nous demandons qu'Israël cesse d'être juché sur le haut piédestal où l'ont installé les puissances occidentales qui ont soutenu et justifié sa création sur les ruines de la société palestinienne. Même si Israël n'est certes pas le pire délinquant du monde, c'est le seul à être constamment tenu pour un membre honorable du club des «démocraties»

occidentales, le génocide nazi servant cyniquement d'écran de fumée pour masquer cette collusion. Le traitement exceptionnel, l'impunité dont jouit Israël sont sans équivalent et lui permettent de poursuivre l'apartheid, le nettoyage ethnique et le génocide à bas bruit contre le peuple indigène de Palestine, au mépris des lois internationales et sans se soucier d'éventuelles mesures punissant leur violation.

Il faut le répéter, les Palestiniens – et les Arabes en général – n'ont pas la moindre responsabilité dans le génocide nazi, commis en Europe sur des populations essentiellement européennes, Juifs, Tziganes, Slaves et autres. Ce n'est pas aux Palestiniens de payer par leur vie, leur terre et leurs moyens d'existence le prix nécessaire pour soulager les Européens de leur sentiment de culpabilité collective pour ce génocide. Comme l'ont dit récemment des intellectuels juifs progressistes, le «Jamais plus» doit toujours être compris comme «Jamais plus sur personne⁸».

La société civile occidentale est particulièrement impliquée pour obliger Israël à respecter les lois internationales: en effet, la complicité des gouvernements occidentaux dans le maintien du système colonial et de la ségrégation raciale israélienne se réalise sur un vaste ensemble – diplomatique, économique, académique, culturel – au nom des citoyens des pays occidentaux et avec l'argent de leurs impôts. Une complicité aussi profonde n'est pas simplement liée à un sentiment de culpabilité par rapport au génocide. Elle se fonde sur les intérêts économiques de l'establishment occidental, sur un racisme latent et sur un esprit de croisade visant à préserver un système de privilèges et d'exploitation.

Le mouvement BDS pour les droits des Palestiniens est une forme de résistance populaire non violente, progressiste, antiraciste, morale et efficace. Il est en passe de devenir l'un des catalyseurs politiques, l'un

BDS: maintenant ou jamais

des ancrages moraux pour un vaste mouvement social international capable d'en finir avec la loi de la jungle et d'imposer le règne de la loi, tout en réaffirmant les droits de tous les êtres humains à la liberté, l'égalité et la dignité de la vie.

Notre moment sud-africain est enfin arrivé!

- Paulo Freire, Pédagogie des opprimés, Paris, petite collection Maspero, 1974
- 2. http://boycottisrael.info/et http://www.alternativenews.org/, par exemple.
- 3. La Déclaration du Caire, émise et approuvée par les représentants de groupes de solidarité de plus de 40 pays qui ont protesté en Égypte dans le cadre de la Marche pour la Liberté à Gaza, est un exemple de véritable solidarité: http://cairodeclaration.org/
- 4. Plusieurs de ces recommandations furent adoptées lors du Forum de la société civile pour la paix et la justice qui s'est tenu à Bilbao (Pays Basque, Espagne) en novembre 2008. Des dizaines d'organisations progressistes palestiniennes, européennes et israéliennes soutenant la campagne BDS y participaient: http://www.bdsmovement.net/?q=node/213
- 5. Pour en savoir plus sur le boycott universitaire, voir: www.PACBI.org. En outre, une étude récente publiée par le Centre d'information alternative (AIC) apporte de nombreuses preuves de la complicité de l'université israélienne dans l'oppression du peuple palestinien:

http://alternativenews.org/publications/econoccupation/2223-the-economy-of-the-occupation-23-24-academi c-boycott-of-israel.html

- 6. D'éminentes figures palestiniennes chrétiennes ont récemment publié le document Kairos Palestine invitant les Églises du monde entier « à dire une parole de vérité et à prendre position pour la vérité concernant l'occupation israélienne du territoire palestinien » et approuvant explicitement « le boycott et le désinvestissement en tant qu'outils au service de la justice, de la paix et de la sécurité » : http://www.kairospalestine.ps/sites/def ault/Documents/French.pdf
- ami/Jocuments/French.pdf
 7. L'accord commercial entre l'Union
 européenne et Israël et l'accord de
 libre-échange entre Le Mercosur et
- europeening et israei et raccoru de libre-échange entre Le Mercosur et Israël sont des cibles prioritaires, dans ce contexte. 8. Voir, par exemple, les propos de
- 8. Voir, par exemple, les propos de Naomi Klein à cet égard lors d'une conférence l'an passé à Ramallah, couverte par *Haaretz*: Yotam Feldman, Naomi Klein, «Oppose the State not the People» (S'opposer à l'État pas au peuple), *Haaretz*, 2 juillet 2009: http://www.haaretz.com/hasen/spages/1097058.html

Annexe I

Appel de la société civile palestinienne au boycott, au désinvestissement, et aux sanctions contre Israël jusqu'à ce qu'il applique les lois internationales et les principes universels des droits de l'homme

Bdsmovement.net, le 9 juillet 2005.

Un an après que l'avis consultatif historique de la Cour internationale de justice (CIJ) a jugé illégal le mur qu'Israël construit sur le territoire palestinien occupé, Israël en poursuit la construction. Après trente-huit ans d'occupation de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem-est), de la bande de Gaza et des hauteurs du Golan syriennes, Israël continue à étendre ses colonies juives. Il a unilatéralement annexé Jérusalem-est et les hauteurs du Golan et annexe maintenant de facto de grandes parties de la Cisjordanie au moyen du mur. Israël se prépare également - sous couvert du retrait unilatéral prévu de la bande de Gaza - à étendre ses colonies en Cisjordanie. Cinquante-sept ans après que l'État d'Israël s'est établi principalement sur une terre nettoyée de ses occupants palestiniens, la majorité de ces derniers sont des réfugiés, la plupart apatrides. De plus, le système de discrimination raciale institué par Israël contre ses propres citovens arabes palestiniens demeure inchangé.

Vu les violations persistantes des lois internationales par Israël,

Attendu que depuis 1948, des centaines de résolutions de l'ONU ont condamné sa politique coloniale et discriminatoire parce qu'illégale et ont appelé à des réparations immédiates, proportionnées et efficaces,

Attendu que toutes les interventions internationales et les initiatives de paix ont, jusqu'à présent, échoué à convaincre Israël ou à le forcer à se conformer au droit humanitaire, à respecter les droits de l'homme fondamentaux et à mettre fin à l'occupation et à l'oppression du peuple de Palestine,

Considérant le fait qu'au sein de la communauté internationale, des hommes et des femmes de conscience ont historiquement endossé la responsabilité morale de combattre l'injustice, comme l'a montré la lutte pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud grâce à diverses formes de boycott, de désinvestissement et de sanctions.

Inspirés par la lutte des Sud-Africains contre l'apartheid et dans un esprit de solidarité internationale, de cohérence morale et de résistance à l'injustice et à l'oppression,

Nous, représentants de la société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les hommes et les femmes de conscience du monde entier à imposer des boycotts significatifs et à mettre en œuvre des initiatives de désinvestissement contre Israël semblables à ceux qui furent dirigés contre l'Afrique du Sud à l'époque de l'apartheid. Nous leur demandons de faire pression sur leurs États respectifs afin qu'ils imposent un embargo et des sanctions contre Israël. Nous invitons également les Israéliens de conscience à soutenir cet appel au nom de la justice et d'une véritable paix.

Ces mesures punitives non violentes devront être maintenues jusqu'à ce qu'Israël reconnaisse le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte complètement les dispositions des lois internationales en :

1. mettant fin à l'occupation et à la colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le mur,

Boycott, Désinvestissement, Sanctions

- 2. reconnaissant le droit fondamental des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité totale,
- 3. respectant, protégeant et soutenant le droit des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs foyers comme le stipule la résolution 194 de l'ONU.

Approuvé par:

Les partis politiques, les syndicats, les associations, les groupements et les organisations palestiniens qui représentent les trois groupes qui font intégralement partie du peuple de la Palestine: les réfugiés palestiniens, les Palestiniens sous occupation et les citoyens palestiniens d'Israël.

Annexe II

Appel au boycott universitaire et culturel d'Israël Pacbi.org, le 21 décembre 2008.

Attendu que l'oppression coloniale, fondée sur l'idéologie sioniste, qu'Israël exerce sur le peuple palestinien comporte les éléments suivants:

- le déni de sa responsabilité dans la Nakba notamment dans les vagues d'épuration ethnique et les spoliations qui sont à l'origine du problème palestinien et, en conséquence, son refus de reconnaître les droits inaliénables des réfugiés et des personnes déplacées tels que définis et protégés par les lois internationales,
- l'occupation militaire et la colonisation de la Cisjordanie (y compris Jérusalem-est) depuis 1967, en violation des lois internationales et des résolutions de l'ONU.
- la mise en place d'un système de discrimination raciale et de ségrégation des Palestiniens citoyens d'Israël, comparable à l'ancien système d'apartheid en Afrique du Sud,

Attendu que les institutions universitaires israéliennes (la plupart contrôlées par l'État) et la majorité des intellectuels et universitaires israéliens, contribuent directement au maintien, à la défense et à la justification des formes d'oppression décrites cidessus ou s'en rendent complice par leur silence,

Attendu que toutes les interventions internationales n'ont pas réussi à contraindre Israël à respecter le droit humanitaire ou à mettre fin à l'oppression du

Boycott, Désinvestissement, Sanctions

peuple de Palestine, oppression qui s'exerce de multiples façons, notamment en assiégeant, en tuant indistinctement, en détruisant gratuitement, en construisant ce mur raciste,

Considérant le fait qu'au sein de la communauté universitaire et intellectuelle internationale, des hommes et des femmes de conscience ont historiquement endossé la responsabilité morale de combattre l'injustice, comme l'a montré leur lutte pour abolir l'apartheid en Afrique du Sud grâce à diverses formes de boycott,

Conscient que l'expansion du mouvement de boycott international contre Israël rend nécessaire la rédaction de ses lignes directrices,

Dans un esprit de solidarité internationale, de cohérence morale et de résistance à l'injustice et à l'oppression,

Nous, universitaires et intellectuels palestiniens, appelons nos collègues de la communauté internationale à boycotter toutes les institutions universitaires et culturelles israéliennes, afin de contribuer à la lutte pour mettre fin à l'occupation israélienne, à la colonisation et au système d'apartheid, en adoptant les pratiques suivantes:

- s'abstenir de toute participation, sous quelque forme que ce soit, à la coopération universitaire et culturelle, à des collaborations ou des projets communs en partenariat avec les institutions israéliennes,
- plaider en faveur du boycott complet des institutions israéliennes aux niveaux national et international, y compris la suspension de toute forme de financement et de subvention de ces institutions,
- encourager les désinvestissements et le désengagement vis-à-vis d'Israël de la part des institutions universitaires internationales.
- œuvrer en faveur de la condamnation de la politique d'Israël en incitant les associations et des orga-

Appel au boycott universitaire et culturel d'Israël

nisations universitaires, professionnelles ou culturelles, à adopter des résolutions,

– soutenir directement les institutions universitaires et culturelles palestiniennes sans faire de leur éventuel partenariat avec leurs homologues israéliens une condition implicite ou explicite de ce soutien.

Approuvé par:

La Fédération palestinienne des syndicats des professeurs et salariés des universités, la Fédération générale palestinienne des syndicats, le réseau des organisations non gouvernementales palestiniennes, la Fédération des enseignants de Cisjordanie, la Fédération des écrivains palestiniens, la Ligue des artistes palestinienne, la Fédération des journalistes palestiniens, l'Union générale des femmes palestiniennes, l'Association des juristes palestiniens, et des dizaines d'autres fédérations, associations palestiniennes et organisations de la société civile.

Chez le même éditeur

Tariq Ali, Bush à Babylone. La recolonisation de l'Irak.

Bernard Aspe, L'instant d'après. Projectiles pour une politique à l'état naissant.

Alain Badiou, Petit panthéon portatif.

Moustapha Barghouti, Rester sur la montagne. Entretiens sur la Palestine avec Eric Hazan.

Zygmunt Bauman, Modernité et holocauste.

Jean Baumgarten, Un léger incident ferroviaire. Récit autobiographique.

Walter Benjamin, Essais sur Brecht.

Daniel Bensaïd, Les dépossédés. Karl Marx, les voleurs de bois et le droit des pauvres.

Auguste Blanqui, Maintenant, il faut des armes. Textes présentés par Dominique Le Nuz.

Erik Blondin, Journal d'un gardien de la paix.

Marie-Hélène Bourcier, Sexpolitique. Queer Zones 2.

Bruno Bosteels, *Alain Badiou*, une trajectoire polémique.

Alain Brossat, Pour en finir avec la prison.

Pilar Calveiro, Pouvoir et disparition. Les camps de concentration en Argentine.

Grégoire Chamayou, Les chasses à l'homme.

Ismahane Chouder, Malika Latrèche, Pierre Tevanian, Les filles voilées parlent.

Cimade, Votre voisin n'a pas de papiers. Paroles d'étrangers.

Comité invisible, L'insurrection qui vient.

Christine Delphy, Classer, dominer. Qui sont les «autres»?

Alain Deneault, Offshore.

Raymond Depardon, Images politiques.

Jean-Pierre Faye, Michèle Cohen-Halimi, *L'histoire cachée du nihilisme*. Jacobi, Dostoïevski, Heidegger, Nietzsche.

Norman G. Finkelstein, L'industrie de l'holocauste. Réflexions sur l'exploitation de la souffrance des Juifs.

Charles Fourier,

Vers une enfance majeure. Textes présentés par René Schérer.

Françoise Fromonot, La campagne des Halles. Les nouveaux malheurs de Paris.

Isabelle Garo, L'idéologie ou la pensée embarquée.

Nacira Guénif-Souilamas (dir.), La république mise à nu par son immigration.

Amira Hass, Boire la mer à Gaza, chroniques 1993-1996.

Eric Hazan, Chronique de la guerre civile.

Eric Hazan, Notes sur l'occupation. Naplouse, Kalkilyia, Hébron.

Henri Heine, *Lutèce. Lettres* sur la vie politique, artistique et sociale de la France.

Victor Hugo, Histoire d'un crime

Rashid Khalidi, *L'identité palestinienne*. La construction d'une conscience nationale moderne.

Sadri Khiari, La contre-révolution coloniale en France. De de Gaulle à Sarkozy.

Yitzhak Laor, *Le nouveau*philosémitisme européen
et le «camp de la paix» en Israël.

Gideon Levy, Gaza. Articles pour Haaretz (2006-2009).

Laurent Lévy, "La gauche", les Noirs et les Arabes.

Pierre Macherey, De Canguilhem à Foucault, la force des normes.

Gilles Magniont, Yann Fastier, Avec la langue. Chroniques du «Matricule des anges»

Karl Marx, Sur la question juive. Présenté par Daniel Bensaïd.

Karl Marx, Friedrich Engels, Inventer l'inconnu. Textes et correspondance autour de la Commune. Précédé de «Politique de Marx» par Daniel Bensaïd.

Joseph A. Massad, *La persistance* de la question palestinienne.

Louis Ménard, *Prologue d'une* révolution (février-juin 1848). Présenté par Maurizio Gribaudi.

Elfriede Müller & Alexander Ruoff, Le polar français. Crime et histoire.

llan Pappé, La guerre de 1948 en Palestine. Aux origines du conflit israélo-arabe.

Ilan Pappé, Les démons de la Nakbah.

François Pardigon, Épisodes des journées de juin 1848.

Jacques Rancière, Le partage du sensible. Esthétique et politique.

Jacques Rancière, Le destin des images.

Jacques Rancière, La haine de la démocratie.

Jacques Rancière, Le spectateur émancipé.

Jacques Rancière, *Moments politiques*. *Interventions*, 1977-2009.

Textes rassemblés par J. Rancière & A. Faure, *La parole ouvrière* 1830-1851.

Amnon Raz-Krakotzkin, Exil et souveraineté. Judaïsme, sionisme et pensée binationale.

Tanya Reinhart, *Détruire la Palestine, ou comment terminer la querre de 1948.*

Tanya Reinhart, *L'héritage de Sharon*. *Détruire la Palestine, suite*.

Robespierre, Pour le bonheur et pour la liberté. Discours choisis.

Julie Roux, *Inévitablement* (après l'école).

Christian Ruby, L'Interruption Jacques Rancière et la politique.

Gilles Sainati & Ulrich Schalchli, La décadence sécuritaire.

André Schiffrin, L'édition sans éditeurs.

André Schiffrin, Le contrôle de la parole. L'édition sans éditeurs, suite.

André Schiffrin, L'argent et les mots.

Ella Shohat, Le sionisme du point de vue de ses victimes juives. Les juifs orientaux en Israël.

 $Syndicat \ de \ la \ magistrature, \\ \textit{Les mauvais jours finiront}.$

E.P. Thompson, *Temps, discipline* du travail et capitalisme industriel.

Tiqqun, Théorie du Bloom.

Tiqqun, Contributions à la guerre en cours.

Tiqqun, Tout a failli, vive le communisme!

Enzo Traverso, La violence nazie, une généalogie européenne.

Enzo Traverso, Le passé: modes d'emploi. Histoire, mémoire, politique.

François-Xavier Vershave & Philippe Hauser, Au mépris des peuples. Le néocolonialisme franco-africain.

Louis-René Villermé, *La mortalité* dans les divers quartiers de Paris.

Sophie Wahnich, La liberté ou la mort. Essai sur la Terreur et le terrorisme.

Michel Warschawski (dir.), La révolution sioniste est morte. Voix israéliennes contre l'occupation, 1967-2007.

Michel Warschawski, Programmer le désastre. La politique israélienne à l'œuvre.

Eyal Weizman, À travers les murs. L'architecture de la nouvelle querre urbaine.

Slavoj Žižek, Mao. De la pratique et de la contradiction.

Collectif, Le livre : que faire ?

Giorgio Agamben, Alain Badiou, Daniel Bensaïd, Wendy Brown, Jean-Luc Nancy, Jacques Rancière, Kristin Ross, Slavoj Žižek, Démocratie, dans quel état?

Cet ouvrage a été reproduit et achevé d'imprimer par l'Imprimerie Floch à Mayenne en mars 2010.

Numéro d'impression : XXXXXXX Dépôt légal : avril 2010. Imprimé en France